

Termes and Conditions

version 1.6

Table des Matières

Section A - Conditions de l'accord

1. Introduction	2. Définitions
3. Acceptation d'un pari	4. Limite des paiements et des paris
5. Annulation des paris	6. Non responsabilité et priorité

Section B - Règles Générales Paris

1. Termes de référence communs	2. Types de paris
3. Accessoires de paris	4. Paris de système
5. Règlement du résultat	6. Règle 4 Tattersalls
7. Cagnotte de pari	

Section C - Règles des paris sportifs et limites

1. Évènements olympiques et championnats	2. Football américain	3. Athlétisme
4. Règles du Football australien	5. Badminton	6. Baseball
7. Basketball	8. Beach Volleyball	9. Boxe
10. Cricket	11. Curling	12. Cyclisme (sur piste et sur route)
13. Cyclo-Cross	14. Football	15. Golf
16. Handball	17. Trot	18. Hockey sur glace
19. Sports mécaniques	20. Netball	21. Pesäpallo (Baseball finlandais)
22. Rugby à XIII (Ligue de Rugby)	23. Rugby à XV (Union de Rugby)	24. Squash
25. Speedway	26. Surf	27. Natation
28. Tennis et Sports de raquette (Badminton, Racketon, Squash, Tennis de table)	29. Volley-ball	30. Sports d'hiver
31. Autres (paris spéciaux/non sportifs)	32. Limites particulières au sport	33. Mixed Martial Art (MMA)
34. Snooker	35. Fléchettes	

Section D - Courses

1. Courses hippiques	2. Lévrier
----------------------	------------

Section E – eSports

Section 1 - Modalités de l'accord

a) Introduction	b) Règles générales du règlement du résultat
-----------------	--

Section 2 - Règles spécifiques des jeux

a) Call of Duty	b) CS : GO
c) Dota 2	d) Dragon Ball
e) FIFA	f) Hearthstone
g) Heroes of the Storm	h) League of Legends
i) Overwatch	j) PUBG
k) Rocket League	l) Starcraft 2
m) Street Fighter	n) Super Smash Bros
o) Tekken	

A. Conditions de l'accord

1. Introduction

- 1) Cet ensemble de conditions d'utilisation gouverne l'emploi des paris sportifs d' Unibet. Lorsqu'un pari est fait auprès d' Unibet, le détenteur du compte accepte en conséquence qu'il a bien lu et approuvé ces conditions d'utilisation et qu'il les respectera à tout moment applicable à Unibet, cliquez (<https://fr.unibet.be/terms>).
- 2) L'emploi de ces paris sportifs est sujet aux réglementations imposées par la Commission des Jeux de Hasard (CJH).
- 3) Tout litige associé de quelque manière que ce soit à l'emploi de ces paris sportifs doit être envoyé par email à info-befr@unibetsupport.be . Si la réponse ne convenait pas, une demande d'arbitrage confidentiel peut être soumise à la CJH (info@gamingcommission.be). La décision des arbitres liera les parties et pourra être utilisée comme jugement dans quelconque cour d'une juridiction compétente.
- 4) Unibet se réserve le droit d'apporter des changements au site, aux limites des mises, des paiements et des soumissions.
- 5) Unibet peut mettre à jour, modifier et compléter ces conditions d'utilisation à tout moment.
- 6) Quelconque référence dans ces conditions à des mots/des objets au singulier s'applique également au pluriel. Les références au genre ne lient pas et doivent être traitées à des fins informatives uniquement.

2. Définitions

- 1) Une «erreur» est une faute, une erreur typographique, une mauvaise interprétation, une incompréhension, une lecture erronée, un contresens, une faute d'orthographe, un aléa technique, une erreur d'enregistrement, une erreur de transaction, une erreur de manifeste, une force majeure et/ou similaire. Exemple d'erreurs, mais non exclusives :
 - Mises acceptées pendant un problème technique mais qui n'aurait pas été acceptées en temps normal ;
 - Mises placées sur des événements/offres de paris dont le résultat est déjà connu ;
 - Mises placées sur des événements dont les participants sont incorrects ;
 - Mises placées sur des cotes qui sont matériellement différentes de celles disponibles sur les événements lorsque la mise a été placée
 - Offre de paris dont les cotes reflètent une situation de score incorrecte, ou autre,
 - Cotes clairement incorrectes selon la probabilité qu'un événement se passe au moment où le pari a été placé.

- 2) Un « pari d'influence » est un acte, non autorisé par Unibet, lors duquel un détenteur de compte ou bien des parties agissant en association avec un détenteur de compte peuvent influencer le résultat d'une rencontre ou d'un événement, directement et indirectement.
- 3) Un « pari syndical » est un acte, non autorisé par Unibet, lors duquel un détenteur de compte ou bien des parties agissant en association avec un détenteur de compte ne respectent pas les règles de Unibet, directement et indirectement. Lorsqu'il est évident que des détenteurs de compte agissent de cette manière, Unibet se réserve le droit d'annuler les paris et/ou différer le paiement des paris jusqu'aux conclusions de l'enquête.

3. Acceptation d'un pari

- 1) Un pari n'est pas valide tant qu'il n'est pas validé et qu'il n'est pas présent dans l'historique des paris du titulaire du compte. En cas de doute quant à la validité d'un pari, le titulaire du compte se doit de vérifier les paris en attente ou bien de contacter le service clientèle.
- 2) A moins qu'il ne soit accepté par erreur, une fois accepté, un pari continuera d'être valide et ne peut pas être retiré. Le client doit veiller à ce que les informations relatives aux détails des paris sont correctes. En aucune circonstance, Unibet n'acceptera la responsabilité pour une erreur (perçue et actuelle), découlant des Erreurs énumérées sous la <Section A, Para 2, Clause 1>, ou pour d'autres raisons, des entrées incorrectes des cotes/événements.
- 3) En cas de différend en ce qui concerne l'acceptation (ou son absence) d'une transaction quelconque dans le compte du titulaire du compte, la base de données contenant les enregistrements des transactions fera foi lors de la décision associée à une telle question.

4. Limite des paiements et des paris

- 1) Unibet se réserve le droit de limiter les paiements nets (le paiement après déduction de la mise) de quelconque pari ou combinaison de paris au titulaire du compte à EUR 1,000,000. Cette limite peut être réduite en fonction du sport en question, de la ligue et du type de soumission de pari. Pour de plus amples informations à ce propos, veuillez consulter les limites spécifiques au sport <Section C, Para 28>.
- 2) Toutes les sélections de paris sont sujettes à des limites imposées au préalable et définies uniquement à la convenance d'Unibet, lesquelles peuvent être inférieures à celles mentionnées dans <Section A, Para 4.1> et <Section C, Para 28>. Au cas où cette limite serait atteinte, le titulaire du compte a la possibilité de demander à ce qu'elle soit dépassée en effectuant une demande au travers de la ou des plateforme(s) d'Unibet. Unibet se réserve le droit d'accepter (intégralement ou partiellement) ou de refuser ladite demande sans préavis initial ni d'explications supplémentaires.
- 3) Unibet se réserve le droit de décliner, à sa propre initiative, l'intégralité ou une partie d'un pari demandé. Cela inclut la possibilité qu'un "pari de système" tel que défini dans la <Section B, Para 4> ne soit pas accepté en totalité, soit en termes d'enjeux ou de combinaisons inclus dans ledit «pari de système».

- 4) Unibet se réserve le droit de restreindre ou de refuser l'accès, totalement ou partiellement, au compte utilisateur, à sa convenance.
- 5) Tous les paris effectués par l'intermédiaire d'une plateforme Unibet, qui incluent également tous les paris nécessitant une approbation manuelle, risquent d'être assujettis à un petit retard avant l'acceptation, dont la durée peut varier. La durée de ce retard est déterminée par Unibet à sa propre discrétion.
- 6) Unibet, se réserve le droit de refuser le paiement et / ou d'annuler les paris sur un événement (ou une série d'événements), s'il y a suffisamment de preuves que l'un des événements suivants s'est produit :
 - (i) l'intégrité de l'événement a été remise en question;
 - (ii) le prix (s) ou la cagnotte a été manipulé ;
 - (iii) le match a été truqué, ou le match est sous une enquête pour tel.

La preuve de ce qui précède peut être basée sur la taille, le volume ou le type de paris placés avec Unibet sur tout ou une partie de ses canaux de paris, ainsi que des informations provenant d'autres fournisseurs de paris ou des organismes officiellement reconnus.

- 7) Toutes les cotes proposées sont sujettes à des variations. Cette fluctuation est déterminée uniquement à la discrétion de Unibet. Les paris sont acceptés uniquement sur les cotes de la grille de paris au moment où le pari a été accepté par Unibet, indépendamment de toute autre réclamation ou publication précédente présentes sur le site ou sur tout autre média.
- 8) Lors du règlement des paris, le calcul des gains sera effectué sur la base des cotes décimales, indépendamment de tout autre format affiché/choisi au moment où le pari est placé.

5. Annulation des paris

- 1) Un pari peut être déclaré nul et sera, dans ce cas, payé avec une cote de 1)00.
- 2) Un pari fait comme un pari cumulatif restera valide nonobstant la rencontre ou le match qui fait partie du pari cumulatif qui est annulé.
- 3) Unibet se réserve le droit, à sa propre discrétion, de déclarer un pari nul, entièrement ou partiellement, s'il est évident que quelque situation suivante s'est produite :
 - a. Les paris ont été offerts, placés et/ou acceptés à cause d'une erreur ;
 - b. Les paris ont été faits lors de problèmes techniques avec le site Web et qui n'auraient normalement pas été acceptés ;
 - c. Les paris d'influence ;
 - d. Les paris syndicaux ;
 - e. Un résultat affecté par des actions criminelles - directement ou indirectement ;
 - f. Une annonce publique qui s'est produite en rapport à un pari et qui altère les cotes de manière significative.

- 4) Un pari fait comme pari cumulatif ne doit jamais inclure deux soumissions ou plus dont les résultats peuvent finalement être associés (par ex. l'équipe X devient championne et le joueur Y remporte le titre de grand scoreur de la même ligue). Bien qu' Unibet prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher de telles éventualités, si cela devait néanmoins se produire, Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de déclarer nulles toutes les parties du pari cumulatif qui incluent les résultats corrélés.
- 5) Un pari peut être déclaré nul et sera, dans ce cas, payé avec une cote de 1,00.
- 6) En outre, tous les paris faits (et/ou acceptés) dans les circonstances suivantes seront déclarés nuls:
 - a. **Pari pré-match**
 - (i) Un pari qui prend effet après qu'un évènement ait commencé ;
 - (ii) Un pari qui prend effet après qu'un évènement associé a lieu et lorsque les conditions auraient pu être altérées d'une manière directe et indiscutable.
 - b. **Paris en direct**
 - (i) Les paris faits à un prix incorrect du fait d'une couverture en direct retardée ou d'un échec de couverture en direct ;
 - (ii) Les paris effectués sur des soumissions particulières après qu'elles aient eu lieu, ou bien après qu'un évènement qui pourrait normalement être considéré comme menant au résultat ait eu lieu ou est en cours de déroulement (par ex. les paris faits sur des soumissions telles que le « total des buts marqués » ou « prochain but » lorsqu'il y a un penalty ou lorsqu'un penalty est attribué)
 - (iii) Les paris effectués sur des cotes qui ont représenté un score différent du score réel.

6. Non responsabilité et priorité

- 1) Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, d'ajuster un règlement crédité au compte du titulaire du compte s'il est évident que le règlement a été versé sur le compte d'un client à cause d'une erreur.
- 2) En vue d'ajuster une inexactitude quelconque sur le solde d'un titulaire du compte à la suite de montants versés après une erreur, Unibet se réserve le droit d'agir en conséquence, sans préavis et dans des limites raisonnables, afin d'ajuster le solde du titulaire du compte par un abandon, un amendement ou une annulation de toute transaction subséquente sur le compte du client.
- 3) Toutes les plaintes et désaccords en ce qui concerne le règlement d'une soumission de pari doivent parvenir à Unibet dans les 14 jours suivant le règlement initial pour une investigation complète. Toutes les autres plaintes seront uniquement prises en considération s'il existe une preuve indiscutable selon laquelle un règlement inexact a été présenté par le détenteur d'un compte. Une telle preuve sera uniquement prise en considération à moins qu'elle puisse être attribuée de quelque manière que ce soit aux situations décrites dans <Section B, Para 5.2>.

- 4) Unibet se réserve le droit de suspendre l'accès au compte jusqu'à ce que quelque investigation qu'elle estime nécessaire soit terminée.
- 5) Ces règles s'appliquent à toutes les transactions avec les paris sportifs d'Unibet et peuvent être complétées par d'autres règles. En cas d'ambiguïté, la priorité doit être envisagée dans l'ordre suivant:
 - a. Les règles et les conditions publiées conjointement à une soumission et/une campagne ;
 - b. Si elles s'avéraient non concluantes, il est nécessaire de se référer aux règles des paris sportifs généraux, à moins que des règles spécifiques à ce sport ne soient déclarées.
- 6) Dans les cas où ces règles ne sont pas concluantes, Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de régler les soumissions sur une base individuelle d'équité, en tentant généralement de respecter les normes, coutumes et définitions de pari acceptées.
- 7) Les adaptations dans d'autres langues de ces conditions générales, ou de tout autre texte susceptible d'être associé aux soumissions de paris, sont fournies uniquement à titre informatif. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour garantir l'interprétation la plus fidèle qui soit à ces conditions générales dans la langue spécifique, Unibet ne saura être tenue responsable en cas d'incompatibilité entre la version anglaise et celle dans une autre langue. En conséquence, en cas de disparité entre la version anglaise et sa traduction, cette première sera considérée comme engageante et servira de base au règlement des soumissions.
 - 8) Toute donnée fournie ou accessible dans, depuis ou en relation avec les paris sportifs pourra être utilisée par le détenteur du compte pour une utilisation privée ou non-commerciale uniquement, et toute utilisation ou tentative d'utilisation des dites données à des fins commerciales est strictement interdite.
 - 9) Unibet a le droit de faire respecter un terme du contrat relatif aux paris sportifs envers tout détenteur de compte.

B. Règles Générales Paris

1. Termes de référence communs

- 1) Sauf s'ils figurent soit dans le cadre de l'offre de pari, soit dans les règles spécifiques du sport, tous les paris doivent être considérés comme valables seulement pour le résultat à la fin de la «Durée Régulière » ou du «Temps Réglementaire ». « Durée régulière » ou « temps réglementaire » est défini tel qu'il est interprété par les règles officielles publiées par l'association gouvernante respective. Par exemple, en foot, le temps réglementaire est de 90 minutes, incluant le temps des arrêts de jeu, et en hockey il correspond à 3 périodes de jeu de 20 minutes chacune. Si l'association gouvernante décidait de stipuler, avant le début d'un événement, que ledit événement devait être joué sur une durée différente, cela sera traité telles les règles officielles de l'événement (par ex. le football des moins de 17 ans se joue en 2 périodes de 40 minutes). Néanmoins, une telle occurrence est limitée au temps de jeu « régulier » et

n'inclut pas d'extension telle qu'une durée de jeu supplémentaire ou des prolongations, à moins que cela ne soit explicitement déclaré.

- 2) Le « Livebetting » correspond à la possibilité de faire un pari durant un match ou évènement en cours. Unibet ne reconnaît ni n'accepte aucune responsabilité s'il n'est pas possible de faire un pari ou si le score en direct n'est pas correct. Il incombe constamment au titulaire du compte de s'informer du score, de sa progression, et du temps restant avant la fin du match. Unibet n'accepte aucune responsabilité en cas de changement apporté au programme de Livebetting ou en cas d'interruption du service de Livebetting.
- 3) La fonction «Cash Out» permet au détenteur du compte d'encaisser un pari, dont le statut apparaît comme non-réglé, à sa valeur actuelle. Cette fonction est disponible pour des événements sélectionnés à la fois en avant-match et en direct, ainsi que pour les paris simples et multiples. La fonction «Cash Out» ne peut pas être utilisée sur des paris gratuits. Les demandes d'encaissement peuvent être sujettes au même temps de traitement comme indiqué dans la « Section A, Paragr. 4.5 ». Si, durant ce temps, pour une raison ou une autre, l'offre est supprimée ou que les cotes fluctuent, la demande d'encaissement «Cash Out» ne sera pas acceptée et le titulaire du compte sera informé par un message à l'écran. Unibet se réserve le droit de proposer cette fonctionnalité à son entière discrétion et ne reconnaît ni assume aucune responsabilité en cas d'indisponibilité de la fonction «Cash Out». Dans l'éventualité d'une demande d'encaissement «Cash Out» réussie, le pari sera réglé immédiatement et tous les événements ultérieurs se produisant, en relation avec le pari, ne seront pas pris en compte. Au cas où un pari encaissé aurait subi une erreur technique, de prix ou de règlement à tout moment entre le moment du placement original et l'encaissement «Cash Out», Unibet se réserve le droit de rectifier une telle erreur conformément à la « Section A, Para 6.2 ».
- 4) Le participant est un « objet » qui fait partie d'un évènement. Dans « Face à face » et « Match à 3 », le participant fait uniquement fait référence aux objets assujettis à l'évènement « Face à face » et « Match à 3 » en question.
- 5) Le délai (temps de fin) indiqué sur le site Web doit être envisagé à des fins informatives uniquement. Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de suspendre, partiellement ou entièrement, l'activité de pari à tout moment, lorsqu'elle le juge nécessaire.
- 6) Les statistiques ou le texte éditorial publié(s) sur le site d'Unibet doivent être considérés comme étant des informations supplémentaires et Unibet ne reconnaît ni n'endosse aucune responsabilité en cas d'inexactitude des informations fournies. Il incombe constamment au titulaire du compte de s'informer des informations associées à un évènement.
- 7) Rendement théorique de paris à cote fixe pour le joueur est donné par les cotes de tous les résultats possibles de l'offre. La période de récupération théorique à un joueur sur une offre de pari avec 3 résultats a, b et c peut être calculée comme suit.
Théorique % = $1 / (1 / \text{"résultat cote a"} + 1 / \text{"résultat cote b"} + 1 / \text{"résultat cote c"}) \times 100$

2. Types de paris

- 1) « Match » (1x2) correspond à la possibilité de faire un pari sur le résultat (partiel ou définitif) d'un match ou d'un évènement. Les options sont : « 1 » = l'équipe à domicile ou l'équipe sur la gauche de la

soumission ; « X » = égalité, ou la sélection au milieu ; « 2 » = équipe des visiteurs ou bien l'équipe sur la droite de la soumission.

- 2) « Correct Score » (alias pari du résultat) correspond à la possibilité de faire un pari sur le score exact (partiel ou définitif) d'un match ou d'un évènement.
- 3) « Plus de/Moins de » (les Totaux) correspond à la possibilité de faire des paris (partiels ou définitifs) sur le montant d'une occurrence prédéfinie (par ex. buts, points, corners, rebonds, minutes du penalty, etc). Si le montant total des occurrences énumérées est exactement égal à la ligne de paris, alors tous les paris sur cette offre seront déclarés nuls. Par exemple : une offre de pari dont la ligne de paris est 128.0 points et le match se termine sur le résultat 64-64 sera déclaré nul (cote de 1).
- 4) « Odd/Even » (Pair/Impair) correspond à la possibilité de parier (partiellement ou définitivement) sur la quantité d'une occurrence prédéfinie (par ex. buts, points, c, corners, rebonds, minutes de penalty etc.), « Odd » est 1,3,5 etc. et « Even » est 0, 24 etc.
- 5) Un « Face à face » et/ou « Match à 3 » est une compétition entre deux ou trois participants/résultats, qui proviennent d'un évènement organisé officiellement, ou sinon, telle que définie virtuellement par Unibet.
- 6) « Mi-temps/Fin du match » correspond à la possibilité de faire un pari sur le score à la mi-temps tout comme le score final à la fin du match. Par ex. si à la mi-temps le score s'élève à 1-0 et si le match se termine sur un score de 1 partout, le résultat gagnant est 1/X. Le pari est maintenant nul si l'heure usuelle du match est jouée sous un format horaire différent de celui indiqués dans le pari (autrement que 2 moitiés).
- 7) « Period betting » correspond à la période lors de laquelle il est possible de parier sur les résultats de chaque période distincte au sein d'un match/d'une rencontre. Par ex. si les scores d'une période lors d'un match de hockey sont 2-0 / 0-1 / 1-1; le score qui rapporte est 1/2/X. Le pari est maintenant nul si la durée usuelle du match est jouée sous un format horaire différent de celui indiqué dans le pari (autrement que 2 moitiés).
- 8) « Draw No Bet » correspond à la possibilité de faire un pari soit sur « 1 », soit sur « 2 » tel que défini dans <Section B, Para 2.1>. Il est également usuel de faire référence à « Draw No Bet » dans les cas où aucune cote de tirage n'est offerte. Si un match spécifique n'avait pas de gagnant (par ex. un match nul), ou si l'occurrence particulière ne se produisait pas (par ex. Premier but, Égalité pas de pari et le match se termine 0-0), les montants misés seront remboursés.
- 9) Le « Handicap » permet de parier sur le fait que le résultat sélectionné sera gagnant une fois que le handicap listé est ajouté/soustrait (selon le cas) au score total, du match ou de la période, auquel le pari se réfère. Dans les cas où le résultat après ajustement de la ligne de handicap est exactement égal à la ligne de mise, tous les paris sur cette offre seront déclarés nuls. Par exemple : un pari sur -3,0 buts sera déclaré nul si l'équipe sélectionnée gagne le match par exactement 3 buts de différence (3-0, 4-1, 5-2 etc). Dans cette section, toute référence au terme « écart » se rapporte au résultat découlant de la soustraction des buts/points marqués par les 2 équipes/participants.

Sauf indications contraires, tous les handicaps listés sur le site de Unibet sont calculés sur la base du résultat au début du match ou de la période listés jusqu'à la fin du match ou de la période spécifiés. Il est

cependant habituel que pour certaines offres de paris avec handicap dans des sports spécifiques (Handicap asiatique au football), seuls les résultats obtenus depuis le début du placement du pari jusqu'à la fin de la période listée seront pris en considération, écartant donc les buts/points marqués avant le moment où le pari a été placé et accepté. Toute offre de pari comportant ces caractéristiques sera clairement affichée sur site et mise en évidence dans l'Historique des paris du parieur avec le score au moment du placement du pari.

Il existe 3 différents formats de « paris avec handicap » :

2-Way Handicap : Équipe A (-1,5) vs Équipe B (+1,5)

Exemple :

- L'Équipe A reçoit un handicap de but de -1,5 dans le match. Pour que le pari soit remporté, l'Équipe A doit gagner le match avec un écart égal ou supérieur à celui du handicap listé (par ex. 2 buts ou plus).
- L'Équipe B reçoit un avantage de but de +1,5 dans le match. Pour que le pari soit remporté, l'Équipe B doit soit gagner le match, soit le match finir sur un nul ou ne pas perdre avec un écart égal ou supérieur à celui du handicap listé (par ex. perdre par un écart de 1 but).

3-Way Handicap : L'Équipe A (-2) fait match-nul (Exactement 2) contre l'Équipe B (+2)

Exemple :

- L'Équipe A reçoit un handicap de 2 buts dans le match. Pour que le pari soit remporté, l'Équipe A doit gagner le match avec un écart supérieur à celui du handicap listé (par ex. 3 buts ou plus).
- Un match-nul serait le résultat gagnant si le match se terminait avec l'écart exact listé (par ex. le match se termine sur un résultat du type 2-0, 3-1, et 4-2).
- L'Équipe B reçoit un avantage de 2 buts dans le match. Pour que le pari soit remporté, l'Équipe B doit soit gagner le match, soit le match finir sur un nul ou ne pas perdre avec un écart égal ou supérieur à leur avantage listé (par ex. perdre par 1 but d'écart seulement).

Handicap asiatique : Équipe A (-1,75) vs Équipe B (+1,75)

Exemple :

- L'Équipe A reçoit un handicap de -1,75 buts dans le match. Cela signifie que la mise est divisée en 2 paris égaux et placés sur les résultats -1,5 et -2,0. Pour que le pari soit payé entièrement aux cotes listées, l'Équipe A doit gagner le match avec un écart supérieur à ses deux handicaps listés (par ex. écart de 3 buts ou plus). Dans l'éventualité où l'Équipe A gagne avec seulement un écart de 2 buts, le pari sera considéré comme partiellement gagné avec un paiement complet sur la partie à -1,5 du pari et un remboursement sur la partie à -2,0 puisque le résultat sur cette partie du pari serait considéré comme un « match-nul ». Si le match venait à produire tout autre résultat, incluant une victoire de l'Équipe A avec seulement 1 but d'écart, la totalité de la mise serait perdue.
- L'Équipe B reçoit un avantage de +1,75 buts dans le match. Cela signifie que la mise est divisée en 2 paris égaux et placés sur les résultats +1,5 et +2,0. Pour que le pari soit payé entièrement aux cotes listées, l'Équipe B doit soit gagner le match, soit le match finir sur un nul ou ne pas perdre avec un écart égal ou supérieur à ses avantages listés (par ex. perdre par 1 but d'écart seulement). Dans l'éventualité où l'Équipe B perd avec exactement un écart de 2 buts, le pari sera considéré comme partiellement perdu avec un remboursement sur la partie à -2,0 du pari et une perte sur la partie à -1,5 du pari. Si le

match venait à produire tout autre résultat qui résulterait en une victoire de l'Équipe B avec 3 buts d'écart ou plus, la totalité de la mise serait perdue.

- 10) « Double Chance » correspond à la possibilité de parier simultanément sur deux résultats (partiels ou définitifs) d'un match ou d'un évènement. Les options sont : 1X, 12 et X2 avec « 1 », « X » et « 2 », tel que défini dans <Section B, Para 2.1>.
- 11) Un pari « Vainqueur compétition » ou « Placé » correspond à la possibilité de faire une sélection à partir d'une liste d'alternatives et de parier sur l'éventualité qu'un participant gagne ou se place dans une position particulière du classement de l'évènement/de la compétition listé(e). Si deux participants ou plus se partagent la position finale, le règlement sera basé conformément à la définition dans <Section B, Para 5.14>.
- 12) Un pari placé « Each Way » (EW) se réfère à un pari où la sélection choisie doit soit gagner, soit être placée dans les conditions de paiement. Le pari est divisé en deux (la partie "Vainqueur" et la partie "Place") d'une participation égale. Le règlement de ces paris prendra en compte les règles applicables en matière de " Vainqueur " et paris " Placé ", à savoir les règles spécifiques au sport ainsi que <Portion B, Para 5, article 11>
- 13) "Goal minutes" est le pari sur lequel il est possible de parier sur la somme des minutes lorsque les buts ont été marqués. Lors du règlement de ces paris, les buts marqués dans le temps additionnel des deux mi-temps sont considérés comme ayant été marqué à la 45e minute dans le cas où le but a été marqué dans le temps additionnel de la première mi-temps, et la 90e minute dans le cas où le but a été marqué dans le temps additionnel de la seconde mi-temps. Les buts contre leurs camps ne seront pas pris en compte dans le paiement des «Goal Minutes» de joueur individuel.

3. Accessoires de paris

- 1) Des « Matches » ou des « Face à face » virtuels (Match Fantasy) sont des assortiments implicites dans lesquels les performances de deux équipes/participants qui ne s'affrontent pas directement dans le même match/évènement/round sont comparées. Le règlement se basera sur le nombre de fois que chaque participant effectue une occurrence prédéfinie (par ex. les buts) dans le match en question. Tous les évènements/matches relatifs doivent être réalisés complètement pour que les paris tiennent, sauf en ce qui concerne ceux dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les évènements futurs, lesquels seront réglés conformément au résultat décidé.
 - a. Sauf indication contraire, les paris se réfèrent au prochain match / évènement / manche officielle (le cas échéant) dont les participants / équipes inscrits vont prendre part.
 - b. Tous les matchs / évènements relatifs doivent être terminés le même jour / session pendant lequel le match / l'évènement / tour est prévu pour être achevé pour que les paris soient maintenus, à l'exception des offres dont les résultats ont été décidés avant l'abandon et ne pouvait pas être modifié indépendamment des évènements futurs, qui seront réglés en fonction du résultat.
 - c. Les résultats de ces offres ne prendront en compte que les évènements découlant du jeu actuel. Les résultats attribuables à un forfait ainsi que d'autres décisions comme spécifiés dans les articles 2, 3 et 4 de <Section B, Para 5> ne seront pas pris en considération.
 - d. Si les critères ci-dessus ne sont pas concluants pour déterminer le résultat de cette offre de paris, les critères suivants seront progressivement retenus afin de régler l'offre :

- (i) les règles spécifiques au sport applicables listés dans <SectionC>
- (ii) les règles d'établissement des résultats énumérés dans <Section B, Para 5> .

Les paris seront réglés comme nuls s'il est encore impossible de déterminer un résultat gagnant.

- 2) « Grand Salami » correspond à la possibilité de parier sur le nombre total d'occurrences établies (exemple : buts totaux, coups totaux) qui ont lieu lors de plusieurs matchs/événements sur un tour/jour/jour de matchs précis. Tous les événements/matchs relatifs doivent être réalisés complètement pour que les paris tiennent, sauf en ce qui concerne ceux dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les événements futurs, lesquels seront réglés conformément au résultat décidé.
- 3) Les paris supérieurs/inférieurs au classement des participants par performance/événement doivent être interprétés comme suit : « Supérieur » signifie dans une position pire ou inférieure tandis que « Inférieur » veut dire meilleure position ou plus élevée. Exemple : Un pari sur le classement d'un joueur dans un tournoi avec une ligne supérieure/inférieure à 2,5 sera réglé comme un pari inférieur si le joueur se classe premier ou second. Tous les autres placements seront des supérieurs.
- 4) Les paris sur « le quart/la mi-temps/la période X » font référence au résultat/score obtenu dans la période temporelle pertinente et n'inclut pas d'autres points/buts/événements concordant à d'autres parties de l'évènement/du match. Les paris seront annulés si le match est joué dans un format autre que celui stipulé dans la soumission.
- 5) Les paris sur « les résultats à la fin du quart/de la mi-temps/de la période X » font référence au résultat du match/de l'évènement après la fin de la période temporelle stipulée et prendront en compte tous les autres points/buts/événements concordant aux parties précédentes de l'évènement/du match.
- 6) Les paris sur « Course à X points / course à X buts... » et soumissions semblables font référence à l'équipe/au participant qui atteint le plus tôt la concordance particulière aux points/buts/événements. Si la soumission fait état d'une période temporelle (ou d'une autre restriction de temps), elle n'inclura pas d'autres points/buts/événements concordant à d'autres parties de l'évènement/du match qui ne sont pas associés à la période temporelle mentionnée. Si le score établi n'est pas atteint dans la période stipulée (le cas échéant), tous les paris seront déclarés nuls, à moins d'une indication contraire.
- 7) Les paris sur le « Gagnant du point X / Marqueur du but X » et soumissions semblables font référence à l'équipe/au participant qui marque/gagne l'occurrence indiquée. Pour le règlement de ces soumissions, aucune référence aux événements qui se produisent avant l'occurrence établie ne sera prise en compte. Si l'évènement établi n'est pas marqué/gagné atteint dans la période stipulée (le cas échéant), tous les paris seront déclarés nuls, à moins d'une indication contraire.
- 8) Les paris qui font référence à la réalisation d'une occurrence particulière dans un ordre temporel pré-défini, telle que « Premier carton » ou bien « Prochaine équipe à bénéficier de minutes de penalty », seront réglés comme nuls s'il n'était pas possible, sans doute raisonnable, de décider du gagnant (par ex. si des joueurs d'équipes différentes ont un carton pendant la même interruption de jeu).

- 9) « Équipe à marquer la première et à gagner » fait référence à l'équipe qui marque le premier but du match et qui finit par gagner le match. En cas d'absence de buts dans le match, tous les paris seront déclarés nuls.
- 10) Une référence quelconque à « feuille propre » indique que l'équipe précisée ne doit pas concéder de but à l'autre équipe.
- 11) « Équipe gagnante sans mener » fait référence à l'équipe définie qui gagne le match après avoir été menée d'un but à un moment quelconque du match.
- 12) Toute référence faite à une équipe qui gagne toutes les mi-temps/périodes (par ex. l'équipe qui gagne les deux mi-temps) signifie que l'équipe indiquée doit marquer plus de buts que son équipe adverse pendant toutes les mi-temps/périodes désignées d'un match.
- 13) Toute référence aux « Arrêts de jeu » indique le temps affiché par l'officiel désigné et non pas le temps réel joué.
- 14) Le règlement des paris sur des soumissions telles que « Homme du match », « Joueur le plus précieux » etc. se basera sur la décision des organisateurs de la compétition, à moins d'une indication contraire.
- 15) Le règlement de paris qui font référence à des termes tels que « but décisif » sera fait en fonction du marqueur du but qui à la fin du match/de l'égalité (selon ce qui s'applique) s'est avéré être ce qui a permis à l'équipe de mener le jeu, à la suite de quoi les autres buts n'ont pas réussi à influencer le résultat final. Pour qu'un pari soit un « OUI », l'équipe du joueur indiqué doit être déclarée gagnante du match particulier (s'il y a un seul match) ou bien comme évoluant à la prochaine étape de la compétition/gagnante de la compétition. Les buts marqués durant la période de jeu normale et les prolongations comptent, à l'exception des séances de tirs au but.
- 16) Les paris sur des événements choisis susceptibles de se produire au cours d'un match (par ex. Que va-t-il arriver d'abord au joueur ? avec les options « marquer un but, avoir un carton jaune/rouge, être remplacé ») seront réglés comme nuls si aucun des événements indiqués ne se produisait.
- 17) Les paris sur les transferts prendront également en compte les joueurs prêtés à un club.
- 18) Les paris sur les changements de managers font référence aux personnes qui sont manager/entraîneur en chef (le cas échéant) et qui quittent/sont démisés de leurs fonctions pour une raison quelconque. Les paris sont valides même lorsqu'un co-responsable (le cas échéant) quitte son poste et les paris seront réglés conformément. En cas d'absence de changements supplémentaires entre la période lors de laquelle le pari est placé et la dernière rencontre de la ligue (dont les play-offs, play-outs, après saison etc.), les paris faits après le dernier changement de manager (le cas échéant) seront annulés, à moins qu'une option pertinente en matière de pari ne soit proposée.
- 19) Les soumissions qui font référence à l'équipe/au participant qui accomplira quelque chose de particulier en comparaison à une autre équipe/un autre participant (par ex. la prochaine équipe à battre l'équipe X) ainsi que les soumissions qui font référence au classement à une certaine date, seront valides et seront réglés peu importe un changement éventuel à une rencontre et le nombre de jeux/parties joués.

- 20) Le règlement des offres de paris se rapportant à l'équipe / participant qui sera le premier à atteindre un accomplissement particulier contre l'autre équipe (s) / participant (s) (par exemple équipe qui marque la première en match le jour X) sera basé sur le délai dans le match en question lors duquel l'action a été accomplie. Par exemple : l'équipe A joue le samedi et marque son premier but à la 43e minute alors que l'équipe B joue le dimanche et marque son premier but après 5 minutes, l'équipe B sera considérée comme gagnante.
- 21) À l'occasion, Unibet peut décider de publier des offres qui correspondent soit à la performance d'un participant/équipe ; ou des offres qui combinent les résultats potentiels de 2 équipes/participants ou plus (par ex. multiples améliorés) à des cotes plus hautes que celles habituellement disponibles. Unibet se réserve le droit de retirer de telles offres, de modifier les cotes respectives et d'appliquer des modifications ultérieures que Unibet jugerait nécessaires, à son entière discrétion.

Le règlement de ces offres sera basé sur les critères suivants :

1. Sauf indication contraire, les paris se réfèrent au prochain match/événement/tour officiel (selon le cas) dans lesquels les participants/équipes doivent participer.
2. Tous les événements correspondants doivent se terminer lors de la même journée/session (selon le cas) comme listés en conjonction avec l'offre. Dans le cas contraire, les mises placées sur l'offre seront intégralement remboursées sauf pour les offres dont le résultat a été décidé avant la l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les événements futurs, lesquelles seront réglées conformément au résultat décidé.
3. Les résultats de ces offres prendront seulement en compte les occurrences provenant du jeu en cours. Les résultats attribuables à des abandons ou à d'autres décisions comme spécifiées dans les clauses 2, 3 et 4 de la <Section B, Paragr. 5> ne seront pas pris en considération.
4. Toutes les connotations liées au pari doivent être intégralement et incontestablement respectées pour que le pari soit considéré comme gagnant, quel que soit le conflit éventuel avec les règles spécifiques aux paris sportifs ou avec toute interprétation potentielle basée sur la présentation passée ou actuelle d'offres liées aux événements dans ce sport particulier et la façon dont ceux-ci sont normalement présentés dans les paris sportifs de Unibet. Les paris seront considérés comme nuls s'il était impossible de déterminer un résultat gagnant.

Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises par Unibet pour assurer une expérience de qualité pour l'utilisateur, il est entendu que les marchés pourraient fluctuer de telle sorte qu'à aucun moment donné ils ne présenteraient une valeur améliorée du niveau des offres de paris correspondantes actuellement présentes sur site.

4. Paris de système

- 1) Lors d'un pari avant un match, il est possible de combiner jusqu'à douze (12) soumissions différentes sur un seul coupon. En se basant sur ces douze soumissions, les titulaires du compte ont la possibilité de choisir leur propre nombre de simples, doubles, triples etc.

- 2) Dans le cadre des paris en direct (« live betting »), il est possible de combiner jusqu'à douze (12) offres différentes sur un seul coupon sous la forme d'un pari multiple (« accumulateur »). Tous les matchs/offres sélectionnés dans un pari multiple doivent être inclus sur le coupon et aucune autre option multiple (par ex. : paris simples, paris doubles, etc.) excluant 1 ou plusieurs matchs/offres n'est disponible.
- 3) Unibet se réserve le droit, uniquement à sa propre convenance, de limiter la quantité de combinaisons à cause de ce qui s'appelle une dépendance au résultat, conformément à la définition dans <5)4>., et à d'autres facteurs.
- 4) Il est possible d'inclure un match ou bien plusieurs matchs en qualité de « Banques », ce qui signifie que le match/l'évènement sélectionné sera inclus dans tous les coupons.
- 5) Un « Trixie » est une combinaison, qui inclut un triple et trois doubles à partir d'une sélection de trois matchs.
- 6) Un « Patent » est une combinaison, qui inclut un Multiple 3, 3 multiples 2 et 3 simples à partir d'une sélection de 3 matches.
- 7) Un « Yankee » est une combinaison, qui inclut un quadruple, quatre triples et six doubles à partir d'une sélection de quatre matchs.
- 8) Un « Canadian » (parfois appelé « super yankee ») est une combinaison, qui inclut un Multiple 5, 4 multiples 4, 10 Multiples 3 et 10 multiples 2 à partir d'une sélection de 5 matches.
- 9) Un « Heinz » est une combinaison, qui inclut un Multiple 6, 6 Multiples 5, 15 multiples 4, 20 Multiples 3 et 15 multiples 2 à partir d'une sélection de 6 matches.
- 10) Un « Super Heinz » est une combinaison, qui inclut un Multiple 7, 6 multiples 6, 21 Multiples 5, 35 multiples 4, 35 Multiples 3 et 21 multiples 2 à partir d'une sélection de 7 matches.
- 11) Un « Goliath » est une combinaison, qui inclut un Multiple 8, 8 multiples 7, 28 multiples 6, 56 Multiples 5, 70 multiples 4, 56 Multiples 3 et 28 multiples 2 à partir d'une sélection de 8 matches.
- 12) A des fins d'affichage, lorsque nécessaire, le second chiffre après la virgule dans les cotes est arrondi dans l'historique des paris du client à la décimale la plus proche. Toutefois, les paiements seront effectués sur la base des cotes réelles multipliées par le montant, sans se préoccuper de l'arrondissement mentionné précédemment.

5. Règlement du résultat

- 1) Lors du règlement de résultats, Unibet fera tout son possible pour accéder aux informations les plus fiables (durant ou exactement après la conclusion de l'évènement), au travers de transmissions télévisées, d'une diffusion en flux (sur le Web et par d'autres sources) en plus de sites officiels. Si ces informations étaient omises d'un visionnement de première main et/ou de sources officielles et/ou si les informations incluses dans les sources précédentes contiennent une erreur, le règlement de la

soumission de pari se basera sur d'autres sources publiques.

- 2) Le règlement des paris n'inclura aucun changement dérivant de et/ou attribuable à, sans toutefois s'y limiter, des disqualifications, des pénalisations, des protestations, des résultats devant la justice et/ou des changements successifs au résultat officiel après la fin de l'évènement et l'annonce d'un résultat, même de manière préliminaire. Pour les paris se référant à des compétitions qui s'étendent sur plus de 1 tour / étape (ex : paris sur la saison), seules les modifications affectant des paris dont le règlement n'a pas encore été décidées seront prises en considération. Ces mesures doivent être annoncées par l'association gouvernante avant le dernier tour/ étape programmé ne soit considéré. D'éventuelles modifications apportées après cette date, ou bien se référant à des paris qui ont déjà été réglés en fonction des événements qui se déroulent au cours de l'évènement / compétition ne seront pas considérées.
- 3) Les occurrences qui n'ont pas été sanctionnées et/ou reconnues par les officiels du match/de l'évènement (par ex. buts non admis) ne seront pas prises en compte dans le règlement du pari. En règle générale, et à moins que l'offre ne spécifie le contraire, Unibet réglera les offres en fonction de lu temps exact pendant lequel le flux de jeu a été interrompu/repris (selon le cas) par l'occurrence en question (par ex. le ballon est sorti de jeu pour une touche/6 mètres ou franchit la ligne pour un but). Les paris faisant référence à l'accumulation d'une occurrence particulière (par ex. le nombre de corners) et/ou à l'exécution d'une action particulière, exigeront que cette occurrence se produise réellement pendant l'intervalle de temps spécifié (par ex. le corner est tiré). Dans de tels cas, si l'occurrence est seulement accordée mais non prise, elle ne sera pas considérée à des fins de règlement.
- 4) Toutes les soumissions de paris associées à des matches/événements qui n'ont pas du tout lieu ou qui bénéficient d'un résultat par forfait seront déclarées nulles.
- 5) En cas d'abandon d'un évènement, toutes les soumissions de pari décidées avant l'abandon et qui ne peuvent aucunement être changées, peu importe les évènements futurs, seront réglées en fonction du résultat décidé. Toutes les autres soumissions de paris seront uniquement réglées si un résultat officiel est annoncé dans les 36 heures suivantes et seront sinon considérées nulles.
- 6) Si un évènement était abandonné et devait reprendre depuis le début dans les 36 heures suivant la date d'origine, tous les paris placés avant le match initial et qui ne pouvaient pas être réglés avec les résultats dérivant du jeu abandonné, seront déclarés nuls.
- 7) Si la date d'un évènement qui n'a pas encore commencé était décalée de moins de 3 jours complets avant/après la date et l'heure d'origines auparavant émises par l'association gouvernante, tous les paris sont maintenus, même si la nouvelle heure de début est plus de 36 heures après/avant l'heure d'origine stipulée. Si un évènement qui n'a pas encore commencé est décalé de plus de 3 jours, ou bien si l'évènement a commencé et un résultat officiel ne peut pas être déclaré avant 36 heures passées, les paris seront déclarés nuls.
- 8) Lors d'évènements qui n'ont pas été terminés avant leur conclusion naturelle et si un résultat est émis au travers d'une décision par l'association, non plus de 36 heures à compter du début de l'évènement, Unibet se servira de la décision émise comme résultat officiel pour les soumissions de paris suivantes : Match, Draw No Bet et Double Chance. Néanmoins, la décision émise ne change pas le résultat desdites soumissions de paris lors de l'abandon. Dans ce cas, les mises seront remboursées. Toutes les autres soumissions seront déclarées nulles sauf en ce qui concerne celles dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les évènements futurs, lesquelles seront

réglées conformément au résultat décidé.

- 9) Toutes les soumissions de paris associées à des matchs/événements non conclus pour lesquels l'organisme de réglementation n'a pas été reconnu auparavant (par ex. les amicaux entre clubs) seront déclarées nulles à moins qu'au moins 90 % du temps du match/réglementaire ait été joué, voir <Section B, Para 1.1>. Si le match/l'évènement était abandonné après que 90 % du temps de jeu soit passé, le règlement se basera sur le score obtenu lors de l'arrêt du match/de l'évènement.
- 10) Le règlement des soumissions de paris, tel que, sans s'y limiter, les tirs, les tirs cadrés, les possessions de ballon, les contributions, les rebonds, etc. sera fait conformément à la définition avec laquelle l'organisme de réglementation officiel émet les statistiques en question. A moins qu'il existe une preuve non contradictoire, Unibet ne reconnaîtra aucune plainte qui provient d'une interprétation personnelle de tels termes.
- 11) Lors du placement de paris « Vainqueur compétition » ou « Placé », aucune mise ne sera remboursée sur les participants/dénouements qui ne prennent pas part ou qui se retirent d'un événement (avant et pendant), à moins d'une indication contraire. Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, d'appliquer la règle 4 Tattersalls, telle qu'elle est expliquée dans <Section B, Para 6>, à n'importe quelle compétition ce qui sera déclaré en rapport à la soumission de pari et/ou à la règle particulière au sport en question.
- 12) Aucun remboursement de pari ne s'appliquera, même si la victoire à un match/un événement est un participant/un dénouement qui n'a pas été indiqué à des fins de pari. Sur toutes les soumissions de pari, le détenteur de compte a la possibilité de demander un prix sur un dénouement/un participant non pris en compte. Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de décliner de telles demandes.
- 13) Au cas où un participant était disqualifié/interdit de prendre part à une phase subséquente d'un événement/d'une compétition, il sera estimé que la disqualification aura eu lieu lors de l'abandon du participant à la compétition. Aucune altération ne sera apportée aux résultats précédents, même lors d'une modification suite auxdites actions.
- 14) Si deux participants ou plus partagent les positions finales applicables et qu'aucune cote n'a été proposée pour un résultat de match-nul, le paiement sera calculé en divisant la mise par le nombre de participants partageant ces positions particulières et qui sont réglées conformément. Le paiement sera toujours au moins égal à la mise, sauf lors d'un « Face à face », voir <Section B, Paragr. 2.5> et <Section B, Paragr. 5.19>.
- 15) Dans un « Pari de groupe » (c'est-à-dire le « Meilleur de X ») tous les participants indiqués doivent commencer l'évènement pour que les paris tiennent.
- 16) Dans « Pari de groupe » (c'est-à-dire le « Meilleur de X ») , au moins un participant provenant de la liste de sélection doit mener à bien l'évènement pour que les paris tiennent. Si cela n'était pas le cas et si l'association de réglementation ne suit pas les critères particuliers de jeu décisif, les paris seront déclarés nuls.
- 17) Dans un « Face à face » entre deux ou trois participants, tous les participants indiqués doivent commencer l'évènement/la partie spécifique qui fait référence au pari pour que les paris sont jugés valides.

- 18) Dans un « Face à face » entre deux participants, tous les paris seront remboursés si les deux participants partagent la même position/le même score ou bien s'ils sont éliminés au même stade de la compétition, à moins qu'une association de réglementation ne suive des procédures spécifiques pour un jeu décisif, auquel cas, elles seront jugées valides.
- 19) Dans un « Face à face » entre trois participants et plus d'une victoire, les cotes seront divisées par les victoires, même si le résultat net est inférieur à la mise du titulaire du compte.
- 20) Si un « Face à face » est proposé entre différentes parties/étapes, tous les participants doivent prendre part à la partie/étape à venir pour que les paris soient valides.
- 21) A moins d'une déclaration particulière, lorsqu'une association organisatrice juge qu'il convient d'ajouter des parties, des matchs ou des séries de matchs (par ex. des play-offs, des play-outs, après saison etc.) après la fin d'une saison dite régulière, afin de déterminer le classement, les vainqueurs de la ligue, la montée/relégation etc., Unibet prendra en compte les résultats et dénouements qui proviennent de ces matchs à des fins de règlement des paris qui font référence au classement final de la ligue, à la montée, à la relégation etc. Par exemple, les paris relatifs à une saison sur l'équipe qui remporte la LNH feront référence aux vainqueurs de la coupe Stanley.
- 22) Les soumissions qui font se confronter les performances de deux personnes/équipes ou plus au cours d'une compétition/sur une période donnée, seront uniquement réglées en fonction du résultat des participants indiqués, sans prendre en compte les autres participants à la même compétition/au même évènement.
- 23) A moins d'une déclaration particulière, toutes les soumissions qui font référence à la performance d'un seul joueur dans une ligue nationale précise (comme par exemple le total des buts marqués par le joueur X dans la ligue Y) ou les paris de « Face à face » qui impliquent la performance de deux joueurs dans les ligues nationales ne prendront pas en compte les évènements qui surviennent lors de play-offs/play-outs/après-saison ou tout autre match ou une série qui surviendrait après la saison considérée régulière.
- 24) Les soumissions associées à un montant total d'occurrences/d'évènements marqués/pointés par une équipe précise, soit lors d'une performance d'équipe dans une ligue nationale particulière (par ex. le total des buts marqués par l'équipe X), soit les soumissions de paris de « Face à face » qui impliquent les performances de deux équipes dans des ligues nationales (par ex. le plus grand nombre de minutes de penalty dans la ligue X - Équipe Y contre Équipe Z), ou une performance de ligue cumulative (par ex. l'équipe recevant le plus grand nombre de cartons jaunes dans la ligue X) ne prendront pas en compte les évènements qui surviennent lors d'éventuels plays-offs/plays-outs/des après saison ou tout autre match, ou série de matchs, qui se produiraient après la saison considérée régulière, à moins d'une indication contraire.
- 25) Lors d'une soumission de pari associée à la performance d'un seul joueur dans une ligue nationale spécifique (par ex. le total des buts marqués par le joueur X dans la ligue Y) ou une soumission de paris de « Face à face » qui implique la performance de deux joueurs dans des ligues nationales, si les occurrences suivantes devaient se produire en ce qui concerne quelconque participant de la liste de sélection, les paris seront jugés nuls si : (i) un participant ne prenait pas part à au moins 50 % des matchs stipulés (sauf les éventuels play-offs/play-outs/après saison) ; (ii) un participant ne prend pas part à au moins un autre match après que les paris ont été placés ; (iii) le participant totalisait le même montant que l'autre joueur.

- 26) Lors d'une soumission de pari associée à un évènement précis (par ex. le total des buts marqués par le joueur X dans un tournoi international) ou une soumission de paris de « Face à face » qui implique la performance de deux joueurs dans des évènements particuliers, si les occurrences suivantes devaient se produire en ce qui concerne quelconque participant de la liste de sélection, les paris seront jugés nuls si (i) un participant ne prenait pas part à l'évènement, (ii) un participant ne prenait pas part à au moins un autre match après que les paris ont été placés, (iii) le participant totalisait le même montant que l'autre participant.
- 27) Lors d'évènements spécifiques, il est possible que Unibet décide de soumettre aux paris une sélection moindre de participants et qu'elle inclut des options de pari telles que « tout autre », « le champ » ou similaire. Cette option inclut tous les participants qui ne font pas partie de la liste sauf ceux mentionnés spécifiquement comme disponibles.
- 28) Les soumissions qui font une référence particulière à la performance d'un participant ou de participants à un évènement précis (par ex. le joueur X par rapport au champ) seront considérées nulles si le(s) participant(s) mentionné(s) ne prend/ne prennent pas part à la compétition.
- 29) Toute forme quelconque de qualification avant l'évènement principal sera jugée être une partie valide de cette compétition. Ainsi tout participant qui est éliminé à l'étape qualificative sera considéré comme perdant par rapport aux personnes estimées pré-qualifiées ou ayant réussi l'étape de qualification.
- 30) Les soumissions de paris qui exigent à l'origine que les participants concourent dans deux étapes ou plus pour progresser à un stade ultérieur de la compétition, seront valides peu importe le report/le déplacement des dates de la rencontre, à condition que le(s) match(s) se produise(nt) dans le cadre de la compétition.
- 31) Un pari sur un marché « de qualification » qui demande à l'origine uniquement une étape pour progresser à une phase ultérieure d'une compétition (dont une prolongation/un match supplémentaire éventuel(s) comme par ex. des matchs rejoués) sera déclaré nul si ledit match n'est pas décidé dans plus de 36 heures après l'heure supposée de début.
- 32) Que de telles informations aient été détaillées dans la soumission de pari ou non, les paris sur les matchs joués sur des « terrains neutres », outre les situations lors desquelles le type de surface/l'endroit est modifié, ne seront pas traités comme cause d'annulation des soumissions, à condition que le lieu de déroulement d'un match ne puisse pas être démontré comme étant le terrain de « domicile » habituel de quelconque équipe impliquée dans un match, auquel cas tous les paris seront déclarés nuls. Telle éventualité n'est pas applicable aux évènements dans lesquels, même si l'endroit peut être potentiellement considéré comme « à domicile » pour une des deux équipes impliquées, les associations gouvernantes décident de lister les matches d'une façon qui peut être mal interprétée, (par exemple, des évènements spécifiques ou les phases finales / fin d'une compétition qui se tient dans des lieux préétablis). Dans de tels cas, le lieu serait considéré comme un terrain « neutre » et les paris sont maintenus quel que soit l'ordre dans lequel l'offre est affichée.
- 33) Les informations qui font référence au genre des équipes, à la catégorie d'âge et aux équipes de jeunes, en plus des diverses définitions des équipes de réserve (par ex. équipes B et C) doivent être traitées comme étant des informations supplémentaires. L'inclusion (ou l'absence) et l'exactitude de ces informations ne seront pas traitées comme des causes suffisantes d'annulation des soumissions relatives à un match/évènement étant donné que cela n'engendre pas d'incohérence dans les cotes proposées.

- 34) Bien que toutes les précautions nécessaires ont été prises par Unibet pour garantir l'interprétation la plus fidèle qui soit de tous les composants impliqués dans une soumission de pari, il est possible que certaines dénominations puissent être représentées différemment à cause d'interprétations différentes provenant d'adaptations dans d'autres langues. Une telle incongruité linguistique ne sera pas traitée comme étant une cause suffisante d'annulation des soumissions associées à un évènement/un match puisqu'elle ne crée par une incertitude auprès des autres participants. Il en est de même pour les dénominations qui font référence aux évènements, aux noms d'équipes, de sponsors etc.
- 35) Dans le cas de paris où il est fait référence à des délais, ils doivent être interprétés de la manière suivante : « Dans les 30 premières minutes » inclura tout ce qui a lieu jusqu'à 0 heures 29 minutes et 59 secondes ; « Entre 10 à 20 minutes » inclura tout ce qui se produit depuis 10 minutes et 0 secondes jusqu'à 19 minutes et 59 secondes.
- 36) Les paris qui font référence à la durée d'un match/d'un évènement qui inclut des chiffres décimaux (par ex. 88.5 minutes ou X,5 rounds) nécessitent la réalisation complète du nombre entier de la durée indiquée pour qu'ils soient considérés comme gagnés. Par exemple : un pari sur plus/moins de 88.5 minutes sur un match de tennis sera réglé « Plus » si seulement 89 minutes entières sont complétées.
- 37) Unibet reconnaît que certains paris peuvent nécessiter un arrondissement des pourcentages, des unités et d'autres critères décisifs au règlement d'un pari. Dans ce cas, Unibet se réserve le droit d'ajuster et de régler en conséquence.
- 38) Toute référence aux buts marqués par des joueurs spécifiques ne comptera pas s'ils sont définis comme étant des « buts propres (contre son camps)» (c'est-à-dire qu'ils sont marqués dans leurs propres buts), à moins d'une indication contraire.
- 39) Toute référence à une confédération, une nationalité ou quoi que ce soit de semblable sera sujette à la définition par l'association gouvernante.
- 40) Toute médaille remportée par une équipe/nation par compétition sera comptée comme étant une (1) seule médaille peu importe le nombre de membres dans l'équipe.
- 41) Les offres se rapportant à un montant total d'occurrences / évènements marqués / pointées par un joueur en particulier, dans une unique performance d'équipe lors d'une compétition spécifique (comme le nombre total de buts marqués par le joueur X pour l'équipe Y) ne prennent en compte que le montant total d'occurrences / évènements marqués / récolté par le joueur en particulier alors qu'il jouait pour l'équipe dans cette compétition particulière. Si l'un des évènements suivants se passe pour le joueur de la liste, les paris seront considérés comme nuls : (i) ne prend pas part à au moins 50% des matchs prévus de la compétition (hors éventuelle Play-offs/Play-outs/Post-season); (ii) ne prend pas part à au moins un autre match après que le pari a été placé.
- 42) Les offres concernant le fait de savoir si certaines personnes vont occuper une position / titre / travail spécifié à une certaine date (Ex. ministre X sera-t-il encore ministre à la date Y, joueur / entraîneur sera-t-il encore avec l'équipe Y à la date Z) se réfèrent à l'individu en question de tenir (ou encore à être nommé dans) la position figurant sans interruption entre le moment où le pari est placé et la date limite indiquée. Si la personne, pour quelque raison que ce soit, quitte le poste avant la date limite indiquée, le résultat du pari sera considéré comme n'ayant pas eu lieu. Ceci est valable même dans le cas où l'individu est nommé/contracté de nouveau dans cette même position / titre / poste et même si à la date

limite indiquée, l'individu occupe une fois de plus la même position / titre / poste auquel le pari se réfère. Les règlements prennent aussi en compte les joueurs prêtés.

6. Règle 4 Tattersalls

1) Au cas d'un non participant et d'un non coureur, les cotes sur les participants restants ou coureurs restants seront réduites conformément à la soi-disant règle 4 Tattersalls.

a. Pari de victoire

- Cotes actuelles du coureur retiré /Déductions en pourcentage du gain net

1.30 et moins	75%
1.31 à 1.40	70%
1.41 à 1.53	65%
1.54 à 1.62	60%
1.63 à 1.80	55%
1.81 à 1.95	50%
1.96 à 2.20	45%
2.21 à 2.50	40%
2.51 à 2.75	35%
2.76 à 3.25	30%
3.26 à 4.00	25%
4.01 à 5.00	20%
5.01 à 6.50	15%
6.51 à 10.00	10%
10.01 à 15.00	5%
15.01 et plus	Aucune déduction effectuée

b. Paris de placement

- Cotes actuelles du coureur retiré/ Déductions en pourcentage du gain net

1.06 et moins	55%
1.07 à 1.14	45%
1.15 à 1.25	40%
1.26 à 1.52	30%
1.53 à 1.85	25%
1.86 à 2.40	20%
2.41 à 3.15	15%
3.16 à 4.00	10%
4.01 à 5.00	5%
5.00 ou plus	Aucune déduction effectuée

2) En cas d'au moins deux non participants, non coureurs, la réduction totale ne doit pas dépasser 75%. La déduction se basera sur les cotes totales des coureurs retirés.

7. Cagnotte de pari

- 1) Pour la liste complète des conditions générales du Supertoto veuillez cliquer <here>.
- 2) Pour la liste complète des conditions générales du Superscore veuillez cliquer <here>.

C. Règles des paris sportifs et limites

1. Évènements olympiques et championnats

- 1) Toutes les conditions présentes dans cette section sont prioritaires par rapport à toute autre règle ou condition.
- 2) Tous les paris sont valides à conditions que l'évènement ait lieu et soit décidé pendant le championnat et durant l'année à laquelle il fait référence, quels que soient les changements de sites.
- 3) Cette clause s'applique aux soumissions qui répondent raisonnablement aux critères suivants:
 - a. Le pari fait référence aux évènements programmés pour la phase finale des évènements qui font partie des épreuves olympiques, de compétitions mondiales et continentales;
 - b. La phase finale de l'évènement est restreinte en termes de temps.

2. Football américain

- 1) A moins d'une indication contraire, tous les paris sur du football américain sont déterminés sur la base du résultat après la soi-disant prolongation.
- 2) Toutes les autres soumissions seront déclarées nulles à moins que 55 minutes de jeu aient été complétées, sauf en ce qui concerne celles dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les évènements futurs, lesquelles seront réglées conformément au résultat décidé.
- 3) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match/l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part au match/à l'évènement/au tournoi à un certain moment pour que les paris tiennent.

3. Athlétisme

- 1) A moins d'une indication contraire, tous les paris sur de l'athlétisme sont déterminés sur la base du résultat après le dernier stade de cette compétition. Si aucun des participants indiqués ne prend part au dernier stade, tous les paris seront annulés, à moins que l'association gouvernante ne suive des procédures particulières de jeu décisif, auquel cas, elles seront estimées valides.
- 2) Toutes les soumissions de paris seront réglées en se basant sur le premier résultat officiel qui est présenté. Cependant, Unibet les prendra en compte et les règlera/règlera de nouveau en conséquence, après un changement quelconque au résultat officiel émis dans les 24 heures suivant l'évènement. Pour qu'une telle éventualité soit prise en compte, la protestation doit être attribuable aux incidents qui surviennent exclusivement pendant l'évènement, comme par exemple une ligne mordue, une personne poussée ou une fausse remise de bâton dans une course de relais, etc. Aucun cas de dopage ne sera pris en compte. Les résultats disponibles à la fin des 24 heures susmentionnées seront jugés liants peu importe les protestations futures, les changements apportés aux résultats officiels etc.

- 3) Si deux ou plusieurs participants prennent part à différentes épreuves éliminatoires d'une compétition, toutes les soumissions de face à face entre elles seront considérées nulles, à moins qu'il n'existe une étape ultérieure dans la compétition à laquelle au moins l'un d'eux se qualifie.
- 4) Un participant qui est disqualifié pour cause d'infraction à la procédure de départ (mauvais départ) sera considéré comme ayant pris part à l'évènement.

4. Règles du Football australien

- 1) Sauf mention explicite, pour tout match ou période spécifiée (ex. 1ère mi-temps, 3e quart-temps, etc.) se terminant par une égalité, tous les paris seront réglés conformément à la règle nommée "dead heat" (ex-aequo). Dans ce cas, le paiement sera calculé après que les cotes soient divisées, puis multiplié par la mise, indépendamment du fait que le paiement net est inférieur à la participation du titulaire du compte.
- 2) Sauf indication contraire, tous les paris se référant à des matches seront réglés sur le résultat à la fin de 4e trimestre (temps normal).
- 3) Tous les paris se référant à la performance du joueur, ainsi que les paris "face à face" et "plus ou moins" portant sur les performances d'un ou de plusieurs des joueurs lors d'un seul évènement / match sont considérés comme valides, dans la mesure où les joueurs spécifiés jouent dès le début du match.
- 4) Le premier buteur du match (1er quart temps) les mises seront remboursées pour les joueurs qui ne sont pas dans les 21 au début du match. Les paris sur le premier buteur du match ne doivent pas nécessairement se produire lors du 1er quart-temps. En cas d'absence de buts dans la période citée, tous les paris seront annulés.
- 5) Premier buteur dans le 2e, 3e ou 4e quart-temps - Tous les paris sont valides indépendamment de la participation du joueur (ou de son absence) dans les quart-temps cités et le match. En cas d'absence de buts dans les quart-temps cités, tous les paris seront annulés.
- 6) Les paris "Wire-to-Wire" se rapportent à l'équipe qui (le cas échéant) mène à la fin de chaque quart-temps.
- 7) Si des match rejoués ou supplémentaires sont nécessaires pour déterminer une position dans le classement, les gagnants de la ligue, etc., les résultats découlant de ces match rejoués/ supplémentaires seront utilisés pour le règlement de l'offre de pari respective.
- 8) Pour parier sur un match de la grande finale, le pari est spécifique au match à venir, ou le match en cours, dans le cas d'un pari en direct. Les paris ne seront reportés pour aucun des matchs rejoués et un nouveau marché sera ajouté pour tous les matchs suivants.
- 9) Lors du règlement des offres qui se rapportent aux performances de deux ou plusieurs personnes/équipes au cours d'une période stipulée ou d'une compétition, les étapes d'élimination des "finales" compteront pour le règlement. Si deux équipes sont éliminées au même stade, l'équipe qui a terminé le plus haut sur classement AFL à la fin de la saison régulière sera considérée comme ayant atteint la meilleure position.
- 10) Tous les paris sont valides, quel que soit le lieu où se tient le match.

5. Badminton

1) Les conditions générales du tennis s'appliquent le cas échéant.

6. Baseball

1) A moins d'une indication contraire, les paris de baseball sont déterminés sur la base du résultat après les éventuelles manches supplémentaires, quel que soit le montant de manches jouées, selon la déclaration de l'association organisatrice.

2) Un pari est déclaré nul sur un match reporté ou annulé qui n'a pas commencé, ou lorsqu'un résultat n'a pas été publié dans les douze heures suivant l'heure de début programmée.

3) Les paris « Match » seront déclarés nuls en cas d'égalité après les manches supplémentaires éventuelles. Toutes les autres soumissions peuvent être raisonnablement réglées (par ex. « Plus de/Moins de », « Handicap » et « Odd/Even ») conformément au résultat après la manche supplémentaire.

4) Les paris « Handicap », « Plus de/Moins de » et « Pair/Impair » exigent que toutes les manches programmées soient terminées ou qu'au moins 8,5 manches soient finies si l'équipe à domicile a l'avantage, pour que les paris soient maintenus. Cela s'applique à toutes les soumissions sauf à celles dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé, quels que soient les événements futurs. Elles seront réglées conformément au résultat décidé.

5) Le nom dudit premier lanceur n'a aucune pertinence sur la manière dont les soumissions sont réglées.

6) Aux fins du règlement, il sera estimé que les paris de « Première mi-temps » feront référence aux résultats provenant des 5 premières manches. Toutes les 5 manches doivent être réalisées complètement pour que les paris tiennent, sauf en ce qui concerne les soumissions dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les événements futurs, lesquels seront réglés conformément au résultat décidé.

7) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match/l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part au match/à l'évènement/au tournoi à un certain moment pour que les paris tiennent.

8) Tous les paris qui font référence au total agrégé du tournoi (tel que les points, etc.) seront réglés sur la base des statistiques officielles par l'association gouvernante. A moins d'une indication contraire, les montants cumulatifs de tels paris incluront d'éventuelles prolongations (par ex. des manches supplémentaires).

7. Basketball

1) Un pari sur du basketball est déterminé sur la base du résultat après lesdites prolongations, à moins d'une indication contraire.

2) Les paris qui font référence au résultat d'un match (à savoir « Moneyline ») après des matchs nuls qui sont décidés sur deux rencontres ou plus auront la soumission « prolongations comprises » annulée au cas où les matchs se terminent par une égalité et qu'aucun jeu supplémentaire a lieu lors de ce match précis.

3) Lors de matchs nuls sur plusieurs rencontres, tous les points obtenus sur une prolongation seront pris en compte pour le règlement final de ce match précis.

4) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match/l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part au match/à l'évènement/au tournoi à un certain moment pour que les paris tiennent.

5) Tous les paris qui font référence au total agrégé du tournoi (tel que les points, les rebonds, les contributions etc.) seront réglés sur la base des statistiques officielles par l'association gouvernante. A moins d'une indication contraire, les montants cumulatifs de tels paris incluront d'éventuelles prolongations.

8. Beach Volley

1) Tous les paris resteront valables dans la mesure où le match / l'offre est joué dans le cadre du tournoi sans tenir compte des changements d'horaire, des conditions, etc , à moins que d'autres arrangements ont été convenus.

2) Les paris sur le "Match" sont basés sur le principe général de la progression dans le tournoi ou de la victoire du tournoi, selon la phase de la compétition auquel le match se réfère. L'équipe atteignant le prochain tour ou gagnant le tournoi, doit être considérée comme la gagnante du pari indépendamment de la durée du match, des retraits, des disqualifications, etc. Ces paris ont besoin qu'au moins un set soit complété pour que les paris soient valides.

3) Les paris sur le " Over / Under " sur les matchs / évènements inachevés dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption et / ou toute autre prorogation de jeu ne pouvant produire un résultat différent à ladite offre, seront réglés sur la base du résultat obtenu jusqu'à l' interruption . Pour le calcul de ces règlements, le montant minimum d'occurrences qui auraient été nécessaires pour amener l'offre à la conclusion naturelle sera ajouté si nécessaire en fonction du nombre de set prévu pour le match. Si ce calcul produit une situation où aucune modification possible ne pourrait affecter le résultat de l'offre, ce sera réglé en tant que tel. Voir les exemples de la section Tennis pour référence.

4) Les paris sur le «handicap» exigent que tous les sets doivent être achevés pour que les paris soient maintenus, à l'exception des événements dont l'issue est déjà déterminée avant l'interruption et / ou toute autre poursuite du match ne peut pas produire un résultat différent desdites offres qui seront réglées en conséquence. Voir les exemples de la section Tennis pour référence.

5) Toutes les paris sur le " Score exact ", " Pair / Impair » et les offres qui se réfèrent au gagnant d'une période donnée dans le match (par exemple : « l'équipe gagne le premier set ») exigent que la partie pertinente du match soit complétée.

9. Boxe

- 1) Toutes les soumissions seront réglées conformément au résultat officiel de l'organisme régissant pertinent, immédiatement tel que déclaré par l'annonceur de ring à la fin du combat.
- 2) Aux fins du règlement, si un match était interrompu pour une raison quelconque entre des rounds (par ex. abandon avant le début d'un round, une disqualification, le fait de ne pas répondre à la cloche), le combat sera considéré fini à la fin du round précédent.
- 3) Les soumissions sur des combats déclarés «No Contest» ou «Egalité technique» seront réglés comme nuls, sauf en ce qui concerne les soumissions dont le résultat a été décidé avant la décision et qui ne pourrait pas être changé peu importe les événements futurs, lesquelles seront réglées conformément au résultat décidé.
- 4) Si pour une raison quelconque, le nombre de rounds dans un combat est changé, les soumissions qui font une référence particulière à des rounds, telles que « paris sur round », « Groupe de rounds » et « Plus de/Moins de » et « Méthode de victoire », «Tenir jusqu'au bout» seront déclarées nulles.
- 5) A des fins de règlement, les paris sur des rounds ou des groupes de rounds font référence à un boxeur qui gagne par KO, KO technique ou disqualification pendant ce round ou groupe de rounds. Si pour une raison quelconque, une décision de points est décernée avant que le nombre complet de rounds programmés ne soit terminé, ou bien si un boxeur est disqualifié, les paris seront réglés sur la base du round lors duquel le combat a été arrêté. Les paris qui indiquent de « gagner sur points » seront uniquement jugés gagnants si le nombre complet de rounds est achevé.
- 6) Pour qu'un match soit déclaré comme ayant été décidé par « points » (par ex. une définition différente de « décision »), tous les rounds programmés doivent être terminés. Toutes les autres décisions (par ex. KO, KO technique, abandon, soumission, disqualification, défaut de répondre à la cloche, coups de têtes, des coups bas etc.) seront réglées comme si le boxeur avait remporté le combat sans avoir besoin d'une décision « avant la cloche».
- 7) Les paris se référant à la durée du round / combat représentent le temps réel passé dans le round / combat, le cas échéant, en fonction de la durée prévue du round / combat. Par exemple, un pari sur Plus de 4,5 rounds au total dans un combat de boxe sera réglé une fois qu'une minute et demi dans le 5e round sera passée.

10. Cricket

a. Règles générales du Cricket

- 1) Dans les cas où aucune cote n'a été faite pour un match se terminant par une égalité, les paris seraient réglés en fonction de la règle "dead-heat" où le paiement est calculé après que les cotes soient divisées et multipliées par la mise, indépendamment du fait que le paiement net soit inférieur à la participation du titulaire du compte. Si une telle disposition était mise en place, elle serait inscrite en rapport avec l'offre de pari. Dans les compétitions où d'autres moyens sont utilisés pour déterminer un gagnant après un match nul ("Bowl out" ou "Super-série"), les offres seront alors établies en fonction du résultat après que les prolongations soient terminées.

- 2) Le "Highest Opening Partnership" exige que les deux partis complètent leurs Opening Partnership à l'exception des situations où un résultat a déjà été déterminé.
- 3) Les face à face "Batting" exigent que les deux joueurs soient au niveau de la zone de batte alors qu'une balle est lancée, mais pas nécessairement face à une balle. Dans le cas où le tour du batteur n'est pas complet, les paris seront nuls à l'exception de ces situations où un résultat a déjà été déterminé.
- 4) Les face à face "Bowling" exigent que les deux joueurs lancent au moins 1 balle pour que les paris soient valides.
- 5) Le total des "Points (runs ou courses) du batteur" (Plus/Moins) exige que les manches soient terminées. Dans les cas où les manches d'un batteur sont interrompues par les intempéries ou une mauvaise lumière, tous les paris pour lesquels un résultat n'a pas été défini seront déclarés nuls. Un résultat est considéré comme ayant été défini si un batteur a franchi le total de points du pari ayant été accepté, a été rejeté ou qu'une manche est déclarée. Par exemple, si le score d'un batteur s'élève à 50 'Non-Out' quand un jeu ou des manches sont interrompus en raison d'une mauvaise lumière ou de la pluie, tous les paris portant sur au moins 50,5 courses seront nuls. Cependant, tous les paris portant sur "Plus de 49,5 courses" seront considérés comme gagnants alors que tout pari portant sur "Moins de 49,5 courses" seront déterminés comme perdants. Si un batteur sort pour cause de blessure, son score à la fin des manches de son équipe sera considéré comme le résultat de ce pari.
- 6) Dans le pari "chute du prochain guichet" en cas de sortie d'un batteur pour cause de blessure avant qu'un résultat se soit déterminé, tous les paris seront déclarés nuls. Un résultat est considéré comme ayant été défini si le total des manches a franchi le total de courses au cours du pari ayant été accepté. Si une équipe déclare ou atteint sa cible, le total obtenu par l'équipe qui tape sera le résultat du marché. Si un partenariat est perturbé en raison de la météo tous les paris seront maintenus, à moins que le jeu ne reprenne pas. Dans ce cas, tous les paris où un résultat n'a pas été déterminé seront déclarés nuls.
- 7) Pour les paris "Série suivante" (plus de / moins de et impair / pair), les extras sont compris pour le règlement. Les paris seront annulés si la série n'est pas terminée, sauf si un résultat a déjà été déterminé. Le marché se réfère uniquement à la série spécifiée (par exemple "5ème série" fait référence à la série numéro 5, c'est à dire la série qui suit la série numéro 4).
- 8) Dans les "courses pour x points" les deux joueurs doivent ouvrir le tour de batte pour que les paris soient valides.
- 9) Les points de série de la "1ère série" doivent être remplis pour que les paris soient valides, à moins que le maximum offert ait déjà été réalisé. Tout extra compte pour le règlement.
- 10) Pour les paris "jeu de l'ouverture du score", si des points devaient être marqués pour case de "No ball", les extras seront considérés comme gagnants.
- 11) Dans les paris "Guichets de 1ère série", la série doit être terminée pour que les paris soient valides, à moins qu'un guichet soit déjà tombé.
- 12) Dans les paris "Man Next Out", les paris seront réglés comme nuls si les deux joueurs se retirent en raison d'une blessure avant la chute du guichet ou s'il n'y a plus de guichets supplémentaires. Les deux batteurs nommés doivent être en train de tenir la batte lors de la chute du guichet nommé pour que les paris soient

valides.

- 13) Pour les paris de "Méthode de rejet", les paris seront annulés si les deux joueurs se retirent en raison d'une blessure avant que le guichet tombe ou il n'y a pas de guichets supplémentaires. "Tout Autre" comprend destruction de son propre guichet, touche de la balle avec la main, obstruction du terrain, fin du temps ou frappe la balle deux fois.
- 14) Pour les paris Impair / Pair, une balle doit être lancée pour que les paris soient valides.
- 15) Les paris "Meilleur batteur" (Tops Batsman) et les paris « Meilleur Lanceur » ("Top Bowler") placés sur un joueur qui n'est pas dans le 11 de départ seront déclarés nuls. Les paris sur les joueurs qui sont sélectionnés mais qui ne battent pas ou ne sont pas sur le terrain seront réglés comme perdants.
- 16) Le règlement des paris sur "Wides" sera basé sur les points («runs») marqués de "Wides" et non pas sur le nombre de "Wides" lancés.

b. Les séries limitées (y compris pour les internationaux sur une journée, les Twenty20s et les journées domestiques de cricket)

- 1) Si un match n'était pas transféré à un jour "réserve", tous les paris restent valables.
- 2) Les paris Face à Face paient sur le résultat officiel. Dans le cas d'une égalité, les règles d'ex aequo, telles qu'expliquées dans l'article 1 du Règlement général du cricket pourraient s'appliquer à moins qu'une méthode de départage ultérieure soit utilisée pour déterminer le gagnant (par ex. super-série, bowl-off), auquel cas le résultat sera réglé selon le résultat de cette méthode. Si le match est déclaré en tant que "no result", tous les paris sont nuls. Tout autre pari sur le match (Lancers hauts, le plus de Sixes, les face à face de batte et les bowling) n'inclura pas les résultats découlant après le règlement du temps de départage.
- 3) Les paris Meilleur Batteur / Lanceur "exige un minimum de 20 séries lancées par manche d'un match d'une journée, à moins qu'une équipe est All-Out ou que le match est terminé, ou un minimum de 5 séries lancées par manches d'un match Twenty20, à moins qu'une équipe est All-Out ou que le match est terminé.
- 4) Pour les paris "Team Total Runs" (« Points Totaux de l'équipe»), tous les paris seront déclarés comme nuls si le nombre de séries est réduit en raison des conditions météorologiques, ou toute autre raison, par rapport au nombre standard de séries prévues dans un match Twenty 20 ou tout autre match avec un nombre limitées de séries. Si le résultat de ces paris est déjà décidé avant l'interruption et aucun autre jeu ne peut changer le résultat de ces paris, alors ceux-ci seront réglés en conséquence. Pour les paris "Team Total Runs" (« Points Totaux de l'équipe»), tous les paris seront déclarés comme nuls si le nombre de séries est réduit en raison des conditions météorologiques, ou toute autre raison, par rapport au nombre standard de séries prévues dans un match Twenty 20 ou tout autre match avec un nombre limitées de séries. Si le résultat de ces paris est déjà décidé avant l'interruption et aucun autre jeu ne peut changer le résultat de ces paris, alors ceux-ci seront réglés en conséquence.
- 5) Pour "la plus haute des 6 à 15 premières séries" les paris seront annulés aucune des deux équipes n'ont pas le montant total de séries à moins que l'objectif soit atteint ou que l'équipe soit éliminée. Dans le cas d'une égalité, les règles dead heat tel qu'expliqué dans l'article 1 du Règlement général du cricket pourraient

s'appliquer.

- 6) Pour les paris «Most Fours / Sixes / Wides / Run-out", l'intervention de la pluie (ou tout autre délai) entraîne un nombre réduit de séries de celui initialement prévu au moment où le pari a été accepté, alors tous les paris ouverts seront déclarés nuls si la réduction par tour de batte est de 3 ou plus séries dans un match Twenty20, et de 5 ou plus dans les matches avec un nombre limités de séries. Dans le cas où la réduction par tour de batte est de 2 ou moins de séries dans un match Twenty20, et de 4 ou moins de séries dans les matches avec un nombre limité de séries, les paris seront maintenus. Si le résultat de ces paris est déjà connu avant l'interruption et qu'aucun autre jeu ne peut changer le résultat de ces paris, alors ceux-ci seront réglés en conséquence.
- 7) Pour les paris «Total Fours / Sixes / Wides / Run-out", l'intervention de la pluie (ou tout autre délai) entraîne un nombre réduit de séries de celui initialement prévu au moment où le pari a été accepté, alors tous les paris ouverts seront déclarés nuls si la réduction par tour de batte est de 3 ou plus séries dans un match Twenty20, et de 5 ou plus dans les matches avec un nombre limités de séries. Dans le cas où la réduction par tour de batte est de 2 ou moins de séries dans un match Twenty20, et de 4 ou moins de séries dans les matches avec un nombre limité de séries, les paris seront maintenus. Si le résultat de ces paris est déjà connu avant l'interruption et qu'aucun autre jeu ne peut changer le résultat de ces paris, alors ceux-ci seront réglés en conséquence.
- 8) Pour les paris de "marge de victoire" les paris sont nuls si le nombre des séries initialement prévues pour l'une des équipes est réduit.
- 9) Les paris de score individuel le plus élevé sont nuls si le nombre des séries initialement prévues pour l'une des équipes est réduit. sauf si un "Century" a déjà été marqué.
- 10) Dans l'équipe du Score individuel le plus élevé, il doit y avoir un résultat officiel du match pour que les paris soient valides.
- 11) Pour les paris sur "l'équipe du Meilleur batteur", l'intervention de la pluie (ou tout autre délai) entraîne un nombre réduit de séries de celui initialement prévu au moment où le pari a été accepté, alors tous les paris ouverts seront déclarés nuls si la réduction par tour de batte est de 3 ou plus séries dans un match Twenty20, et de 5 ou plus dans les matches avec un nombre limités de séries. Dans le cas où la réduction par tour de batte est de 2 ou moins de séries dans un match Twenty20, et de 4 ou moins de séries dans les matches avec un nombre limité de séries, les paris seront maintenus. Si le résultat de ces paris est déjà connu avant l'interruption et qu'aucun autre jeu ne peut changer le résultat de ces paris, alors ceux-ci seront réglés en conséquence. En cas d'égalité, les règles d'ex-aequo pourraient s'appliquer comme expliqué dans l'article 1 des Règles Générales du cricket.
- 12) Pour les paris "Fifty /Century in Match ", l'intervention de la pluie (ou tout autre délai) entraîne un nombre réduit de séries de celui initialement prévu au moment où le pari a été accepté, alors tous les paris ouverts seront déclarés nuls si la réduction par tour de batte est de 3 ou plus séries dans un match Twenty20, et de 5 ou plus dans les matches avec un nombre limités de séries. Dans le cas où la réduction par tour de batte est de 2 ou moins de séries dans un match Twenty20, et de 4 ou moins de séries dans les matches avec un nombre limité de séries, les paris seront maintenus. Si le résultat de ces paris est déjà connu avant l'interruption et qu'aucun autre jeu ne peut changer le résultat de ces paris, alors ceux-ci seront réglés en conséquence.

c. Matchs tests / de première classe (y compris les matchs domestiques de cricket par exemple le Sheffield Shield)

- 1) Si un match est officiellement abandonné (par exemple en raison des conditions dangereuses de pitch) alors tous les paris du match indécis sont nuls.
- 2) Dans les paris de "Résultat du match", dans le cas d'une égalité (où les deux équipes ont terminé deux manches chacune et ont le même score), tous les paris gagnants sur les deux équipes pourraient être versés en tant que "dead heat", comme expliqué dans l'article 1 des Règles du Cricket de l'Assemblée générale, tandis que les paris sur un match nul seront des paris perdants.
- 3) Dans les offres "draw no bet" (pari remboursé en cas d'égalité), les paris sont annulés si le match se termine par un match nul ou une égalité.
- 4) Dans les offres "Double Chance", les paris seront annulés si le match se termine par un match nul.
- 5) Le règlement des offres "le plus de points" sera basé sur qui a le plus grand nombre de points attribués du match (par exemple Sheffield Shield).
- 6) Les offres "Meilleur Batteur/Lanceur» (tour de bates)" nécessitent que 50 séries soient faites pour les paris soient valides à moins que le tour de batte ait atteint son terme naturel (y compris les tours de bates déclarées).
- 7) Les offres " Meilleur Batteur/Lanceur» (match) nécessitent que 50 séries soient faites pour les paris soient valides à moins que le tour de batte ait atteint son terme naturel (y compris les tours de bates déclarées).
- 8) Pour les offres "Courses de manche", tous les paris seront annulés si 50 séries ne sont pas jouées, à moins qu'une manche atteigne son terme naturel, ou soit déclaré. Si une manche est déclarée à n'importe quel nombre de points, les paris seront réglés sur le total déclaré.
- 9) Les paris de "course de session" nécessitent que 20 séries soient jouées au cours d'une session pour que les paris soient valides.
- 10) Pour les offres "Fin de Test Match", où un match se termine par un match nul, le gagnant sera considéré comme "Jour 5, session 3".
- 11) Les offres "Meilleur premier partenariat" s'appliquent aux premières manches seulement.
- 12) Les offres "Mène dans la première manche" exigent que les deux équipes soient éliminées ou déclarent leurs premiers tours de batte pour que les paris soient valides. Dans le cas d'une égalité, les règles dead heat tel qu'expliqué dans l'article 1 du Règlement général du cricket pourraient s'appliquer.
- 13) Les offres "Première manches de century" nécessitent que 50 séries soient jouées à moins qu'un résultat ait déjà été déterminé ou que les manches ait atteint leur terme naturel (y compris les manches déclarée).
- 14) Pour le pari "Fifty / Century / Double Century dans un match" dans les test-matches ou les matchs de première classe, les paris seront annulés en cas de matchs nuls où le nombre de Séries lancées est inférieur à

200, à moins qu'un résultat a déjà été connu.

- 15) Pour le pari "Fifty / Century / Double Century dans un match" dans "Domicile / Extérieur 1er tour de batte dans les test-matches ou les matchs de première classe, les paris seront nuls à moins que le tour de batte atteint son terme naturel (y compris les «les tours de battes déclarés») ou qu'un résultat a déjà été déterminé.
- 16) Pour "Fifty / Century / Double Century dans un match« à la 1er tour de batte soit dans un Test-match soit dans un match de première classe, les paris seront nuls à moins que le tour de batte atteint son terme naturel (y compris les «les tours de battes déclarés») ou qu'un résultat a déjà été déterminé.
- 17) Pour "Fifty / Century / Double Century dans un match" dans "Domicile / Extérieur 2er tour de batte dans les test-matches ou les matchs de première classe, les paris seront nuls à moins que le tour de batte atteint son terme naturel (y compris les «les tours de battes déclarés») ou qu'un résultat a déjà été déterminée.

d. Paris de tournois/ de séries

- 1) Si des cotes "no draw" sont offertes pour un pari "gagnant de série" et que la série est tirée, tous les paris seront déclarés nuls.
- 2) Si un tournoi n'est pas terminé mais que le gagnant ou les gagnants sont déclarés par le conseil d'administration, les paris sont payés sur le(s) vainqueur (s) déclaré(s) (les règles d'ex aequo/ dead heat, comme expliqué dans l'article 1 du Règlement général du cricket peuvent s'appliquer). En cas d'absence de déclaration de vainqueur, tous les paris seront déclarés nuls.
- 3) Tous les paris de tournoi comprennent les finales, sauf indication contraire.
- 4) Si pour une raison quelconque, le nombre de matches dans une série est changé et ne reflète pas le nombre prévu dans l'offre toutes les offres de "score exact de série"seront déclarées nulles.
- 5) Dans les offres "Meilleur marqueur de courses / wicket tacker" pour les cas de match nul, les règles dead heat pourraient s'appliquer, tel qu'expliqué dans l'article 1 du Règlement général du cricket. Aucun remboursement ne sera émis sur les joueurs qui ne participent pas. Au moins un jeu doit être terminé dans le tournoi / série pour que les paris soient valides.
- 6) Les paris se référant aux performances d'un joueur / équipes en particulier dans une série/ Tournoi ne prendront pas en compte les statistiques accumulées des matches de préparation.

11. Curling

- 1) Le règlement de tous les paris en référence à du curling sera basé sur le résultat après l'éventuelle manche supplémentaire, à moins d'une indication précise.

12. Cyclisme (sur piste et route)

1) Le règlement de soumissions sera basé sur le coureur/l'équipe qui obtient la position la plus élevée à la fin de l'étape/de l'évènement.

2) Le facteur décisif lors du règlement des paris sera le plus haut classement dans l'évènement précis tel qu'indiqué par l'organisation officielle au moment de la présentation du podium, sans prendre en considération les disqualifications ultérieures, les changements apportés au résultat officiel, etc.

3) Tous les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou de plusieurs coureurs lors d'une étape/d'un évènement seront considérés valides pour autant que tous les coureurs indiqués commencent l'évènement/l'étape en question et qu'au moins un la/le termine.

4) Dans le cas où le nombre total d'étapes pour un évènement n'est pas totalement terminée, ou si les organisateurs décident de supprimer le résultat de certaines étapes du calcul du résultat officiel, alors les paris seront considérés comme valides dès lors que le nombre des étapes exclues n'excèdent pas 25% du nombre préétabli d'étapes (hors prologue) au début de la compétition.

5) Tous les paris seront considérés comme valables pour autant que l'évènement, ou l'étape sur lequel le pari se réfère, se joue la même année, à moins que d'autres dispositions aient été convenues.

6) Les paris sur les performances dans une étape particulière indépendamment des modifications d'itinéraire que les organisateurs jugeraient bon d'envisager et d'appliquer pendant l'étape. L'exception à cette règle est le cas où une étape qui a des caractéristiques particulières (par exemple : une étape de Montagne) est modifiée par les organisateurs, avant que l'étape commence, pour une étape qui a d'autres caractéristiques prédominantes (ex : contre la montre ou étape plate). Dans ce cas, les paris qui ont été placés avant l'annonce du changement de concept d'étape seront déclarés nuls.

7) Sauf indication contraire, pour une offre de pari sur la performance d'une équipe / cycliste en particulier dans un évènement spécifique (comme le nombre de victoire totales d'étapes par l'équipe / cycliste X dans le Tour Y) ou les paris "face à face" impliquant les performances de deux coureurs / équipes dans les épreuves spécifiques, l'occurrence des évènements avec les désignations suivantes ne sera pas pris en compte dans le règlement : Prologue, contre la montre par équipe.

13. Cyclo-Cross

1) Les conditions générales du cyclisme s'appliquent le cas échéant.

14. Football

1) Premier buteur / Premier marqueur de but - Le pari se réfère à un joueur particulier pour être le buteur du premier but soit au cours d'une période particulière de l'évènement (par exemple "Le premier but dans le match" ou "Premier but de la 2ème mi-temps»), ou pour être le premier buteur de son équipe (Par exemple: "Premier Buteur - Team X)". Les montants seront remboursés en ce qui concerne les joueurs qui ne participent pas au match ou bien qui entrent sur le terrain après que le premier but a été marqué. Les buts contre son camp ne

comptent pas pour le règlement de cette offre de pari. Si le but auquel le pari se réfère est un but contre son camp, le joueur qui marque le but suivant lequel n'est pas un but contre son camp et qui est conforme aux paramètres du pari sera considéré comme le résultat gagnant. Dans le cas où aucun but n'est/ne sont marqués (ou pas plus de buts marqués, selon le cas) et qui ne sont pas des buts contre son camps, et remplissent les autres paramètres de l'offre de pari, tous les paris seront considérés comme perdus.

2) Dernier buteur /marqueur de but - Le pari se réfère à un joueur particulier pour être le buteur du dernier but soit au cours d'une période particulière de l'événement (par exemple "Le dernier but dans le match" ou "dernier but de la 2ème mi-temps»), ou pour être le dernier buteur de son équipe (Par exemple : "Dernier Buteur - Team X)". Les montants seront remboursés en ce qui concerne les joueurs qui ne participent pas au match ou bien qui entrent sur le terrain après que le dernier but a été marqué. Les buts contre son camp ne comptent pas pour le règlement de cette offre de pari. Si le but auquel le pari se réfère est un but contre son camp, le joueur qui marque le but suivant lequel n'est pas un but contre son camps et qui est conforme aux paramètres du pari sera considéré comme le résultat gagnant. Dans le cas où aucun buts n'est/ne sont marqués (ou pas plus de buts marqués, selon le cas) et qui ne sont pas des buts contre son camps, et remplissent les autres paramètres de l'offre de pari, tous les paris seront considérés comme perdus.

3) «Scorecast » et « Matchcast» correspond à un pari lors duquel il est possible de parier simultanément sur une occurrence particulière (par ex. premier buteur) combinée à une autre semblable, ou bien à un événement associé (par ex. score correct). Si le pari se réfère au premier ou dernier buteur, les termes et conditions énoncés dans <Section C, Para 14.1> et <Section C, Para 14.2> s'appliqueront, le cas échéant. Les mises seront remboursées sur les joueurs qui ne prennent pas part au match du tout. Dans tous les autres cas, les paris resteront valables, quel que soit le moment de l'inclusion / substitution du joueur. Les buts contre son camp ne comptent pas pour le règlement de cette offre de pari.

4) Sauf indication contraire, ou indiquée conjointement avec l'offre de pari, tous les autres paris associés à des buts exigeront que le(s) joueur(s) indiqué(s) joue(nt) depuis le début du match pour qu'ils soient valides. Les buts marqués contre son camp ne compteront jamais comme un but marqué, quel que soit le joueur sélectionné.

5) Sur tous les paris associés à un carton rouge/jaune, des sanctions, etc. seuls les cartons présentés aux joueurs qui seront trouvés à ce moment donné sur le terrain seront considérés valides aux fins du règlement. Les cartons, les actions disciplinaires et les suspensions qui sont imposées sur toute personne qui au moment de la sanction n'est pas, ou ne devrait pas être, sur le terrain, y compris les mesures disciplinaires prises après la fin officielle de la partie, ne seront pas pris en compte.

6) Tous les paris associés à une action disciplinaire qui font référence à un individu (par ex. carton rouge/jaune, nombre de fautes) impliquent que le(s) joueur(s) indiqué(s) joue(nt) dès le début du match pour être valides.

7) « Points de sanction » sont calculés conformément aux règles suivantes : Carton jaune = 10 points, Carton rouge = 25 points. Le nombre maximum de points pour un joueur est 35 « Points de sanction »

8) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués commencent le match pour que les paris tiennent.

9) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part à l'évènement/au tournoi à un certain moment pour que les paris tiennent.

10) Tous les paris qui font référence au total du tournoi (tel que les buts, les corners, les cartons, les penaltys etc.) seront réglés sur la base des statistiques officielles par l'association gouvernante. A moins d'une indication contraire, les montants cumulatifs de tels paris incluront d'éventuelles prolongations et non les tirs au but.

11) A moins d'une indication particulière, tous les paris qui font référence à une équipe précise qui gagne plusieurs/une sélection de trophées dans la même saison se baseront sur la performance spécifique de l'équipe dans les compétitions suivantes : la ligue nationale, l'équivalent apparent de la coupe d'Angleterre et de la coupe de la ligue en plus de la ligue des champions et de la ligue Europa. D'autres trophées (par ex. nationaux et la super coupe de l'UEFA, la coupe du monde des clubs) ne comptent pas.

12) Le « Double national » correspondra à la victoire de l'équipe dans l'équivalent apparent de la ligue nationale respective et de la coupe d'Angleterre.

13) À des fins de règlement, les paris se référant au nombre de cartons donnés par l'arbitre seront comptabilisés comme suit :

- Carton jaune = 1
- Carton rouge = 2
- Un carton jaune et un rouge = 3
- Deux cartons jaunes et un rouge = 3

Le nombre maximum de cartons pour un joueur est 3. Seuls les cartons donnés aux joueurs actuellement éligibles conformément à C.14.5 seront pris en considération.

14) Les paris sur si un joueur (s) en particulier parviendra à marquer de certaines zones du terrain (par exemple de l'extérieur de la «surface de réparation») seront réglés en fonction de la position du ballon au moment où le tir a été frappé par le joueur, sans prendre en compte les déviations qui aurait pu modifier la trajectoire du ballon par rapport au tir initial. Par souci de clarté, il doit être entendu que les lignes délimitant la «surface de réparation» sont à considérer comme faisant partie intégrante de cette surface de la pelouse. Ainsi, si le tir a lieu alors que le ballon est au-dessus ou même touche, même partiellement la ligne, le tir ne sera pas considéré comme ayant eu lieu à l'extérieur de la surface.

15) Les paris consistant à déterminer si un ou plusieurs joueurs parviendront à toucher la barre transversale, le poteau de but ou toute autre partie du cadre délimitant la surface de réparation ne seront considérés comme gagnants que si la frappe n'entraîne pas un but juste après que le ballon ait touché une partie du cadre du but. Le règlement ne prendra en compte que les tirs en direction du poteau défendus par les adversaires de l'équipe du ou des joueurs en question. Si un joueur touche le poteau défendu par son équipe, le tir ne sera pas considéré comme gagnant.

16) Au cours de certains événements Unibet pourrait décider d'offrir pour parier une sélection réduite de participants (par ex : un joueur non répertorié de l'équipe X) ou bien un seul participant comme une

représentation de toute l'équipe (Par exemple : "n'importe quel joueur de l'équipe X"). Dans les deux cas, à des fins de règlement, tous les membres non répertoriés de l'équipe doivent être considérés comme partants (et seront réglés comme tel), y compris les remplaçants indépendamment du fait qu'ils prennent part au match ou pas.

17) Les paris sur la performance des joueurs commençant le match sur le banc seront considérés comme nul si le joueur est dans le onze de départ ou ne prend pas part au match du tout.

18) Pour les offres consistant à déterminer le prochain buteur, le prochain joueur qui reçoit un carton, la prochaine passe décisive ou le joueur du match, les mises seront remboursées si le joueur sélectionné n'a pas participé au match. Les résultats de cette offre incluront tout résultat obtenu pendant d'éventuelles prolongations, mais pas pendant la séance de tirs au but.

19) Les paris sur la « prochaine passe décisive » pour un but particulier seront considérés comme nuls si les instances dirigeantes déclarent le but spécifique comme n'étant pas le résultat d'une passe décisive, si le but spécifique a été marqué contre son camp et/ou si aucun but supplémentaire n'est marqué pendant le match. Les résultats de cette offre incluront tout but marqué pendant d'éventuelles prolongations, mais pas pendant la séance de tirs au but.

20) Les paris faisant référence aux pénalties convertis et/ou aux résultats du penalty seront réglés en fonction de ce qui se produit sur le terrain conformément au règlement des instances gouvernantes régissant ce scénario spécifique et, en cas de séances de tirs au but, resteront valables indépendamment du format utilisé par les instances gouvernantes pendant la séance de tirs au but. Les paris restent valables si le penalty doit être tiré à nouveau et seront réglés en fonction du résultat obtenu à l'issue du nouveau tir de penalty.

En règle générale, le règlement sera basé sur le concept qu'à moins qu'un penalty entraîne un but accordé (et réglé en tant que tel), la première personne/le premier objet/le premier endroit (si applicable) que le ballon touche initialement après avoir été tiré sera considéré comme le résultat gagnant, nonobstant toute autre personne/tout objet que la balle touche dans sa trajectoire résultant de toute déviation précédente, si tel est le cas. Les exemples suivants sont fournis à titre indicatif pour le règlement :

« But » sera le résultat gagnant dans le cas des scénarios de pénalties marqués suivants :

- Tout penalty qui entraîne un but sans que le tir ait été dévié ;
- Le gardien touche le ballon mais le ballon entre dans les buts ;
- Le penalty touche le cadre avant d'entrer dans les buts.

« Arrêt » sera le résultat gagnant dans le cas des scénarios de pénalties ratés suivants :

- Le gardien de but dévie le penalty en dehors du cadre des buts ;
- Le gardien de but dévie le penalty vers le poteau/la barre transversale.

« Cadre » sera le résultat gagnant dans le cas des scénarios de pénalties ratés suivants :

- 1) Le penalty frappe le cadre avant d'être touché/arrêté par le gardien de but ;

2) Le penalty frappe le cadre et le ballon est dévié hors du cadre des buts.

« Autre tir raté » sera le résultat gagnant dans le cas où le penalty finit en dehors du cadre des buts sans avoir été dévié par le gardien de but ou le cadre :

Des exceptions aux scénarios ci-dessus s'appliqueront dans le cas de séances de tirs au but, si le ballon touche le cadre, rebondit sur le gardien et entre dans les buts, ce penalty sera considéré comme ayant été marqué tant que cette situation se produit à un moment du match autre que la séance de tirs au but, le joueur ayant tiré le penalty serait considéré comme ayant raté le but et « frappe du cadre » sera considérée comme le résultat gagnant.

21) Toute décision prise par l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) en conflit avec la décision originale sanctionnée par les officiels sur le terrain (incluant les non-décisions telles que permettre la poursuite du jeu avant d'examiner la vidéo), modifiant ainsi l'état perçu du match au moment où le pari est placé, entraînera l'annulation de tous les paris placés entre le moment réel de l'incident original et la décision finale de l'arbitre concernant cet incident, à moins que les mises offertes sur l'offre de pari spécifique ne soient pas affectées par le recours à la VAR ou aient déjà été prises en compte dans les mises offertes au moment de l'acceptation du pari. Le règlement de toute offre de pari non apparentée, incluant toute offre déterminée par tout jeu entre le moment de l'incident original et la décision suivant l'examen de la VAR, n'étant pas influencée/modifiée par la décision de la VAR, reste valable.

À des fins de résultats, les examens de la VAR seront considérés comme s'étant produits au moment de l'incident original qui a entraîné l'utilisation de la VAR, même si le jeu n'a pas été immédiatement interrompu. Unibet se réserve le droit, conformément à la <Section A, paragraphe 6.2> d'annuler toute offre précédemment réglée si ce règlement devient inexact après la décision finale de l'arbitre, tant que ladite décision est prise et communiquée avant la conclusion du match et/ou le délai stipulé.

Afin d'éviter toute incertitude, Unibet considérera que la VAR a été utilisée si la gestuelle de l'arbitre laisse à penser que tel est le cas (par ex. geste de la main, arrêt du match pour examiner l'incident lui-même) et/ou si l'utilisation de la VAR est confirmée par le compte-rendu du match publié par l'instance dirigeante. Dans les cas où l'utilisation de la VAR n'est pas claire en raison de couverture télévisée manquante et/ou de comptes rendus contradictoires, Unibet règlera les paris en fonction des informations provenant de fournisseurs de données et de ressources en ligne généralement fiables, sur la base de l'équité.

22) À des fins de règlement, les paris faisant référence à l'équipe qui reçoit le prochain carton (sanction) et/ou les « Cartons totaux » considèreront toujours un Carton rouge comme 2 cartons et seront réglés en tant que tels. Les exemples suivant peuvent servir de guide :

- Le premier carton brandi pendant un match est un carton rouge direct. L'équipe qui écope du carton est considérée comme la sélection gagnante dans le cadre des offres : Cartons 1 et 2 ;
- Le premier carton brandi pendant un match est un carton jaune, suivi par un carton rouge direct à l'intention du même joueur, sans qu'un deuxième carton jaune ne soit brandi. L'équipe qui a écopé des cartons sera considérée comme la sélection gagnante dans le cadre des offres : Cartons 1, 2 et 3 ;
- Le premier carton brandi pendant un match est un carton jaune, suivi par un deuxième carton jaune et un carton rouge consécutif à l'intention du même joueur. L'équipe qui a écopé des cartons sera considérée comme la sélection gagnante dans le cadre des offres : Cartons 1, 2 et 3 ;

23) Les paris qui font référence au joueur spécifique qui recevra le prochain avertissement/carton seront considérés et réglés en fonction de l'ordre dans lequel chacun des joueurs est pénalisé/exclu par l'arbitre. Dans le cadre du règlement de cette offre, il ne sera pas tenu compte de la couleur du carton brandi par l'arbitre et les critères de décision suivront toujours l'ordre dans lequel la faute du joueur particulier a été consignée dans le carnet de l'arbitre. À des fins de règlement, il est possible pour un joueur de figurer deux fois dans la catégorie « Prochain joueur qui reçoit un carton » tant que les deux sanctions se produisent lors d'arrêts de jeu différents. Si 2 joueurs ou plus sont sanctionnés pendant le même arrêt de jeu, les paris de cette offre seront considérés comme nuls.

24) Toute référence à des « coups francs » lorsque présentés en tant que résultat simple ainsi que comme une occurrence prendra également en compte les cas de coups francs concédés pour hors-jeu et toute autre infraction à l'exception de celles sanctionnées par un penalty.

15. Golf

1) Tous les paris seront considérés aussi valides que le tournoi ou la partie auquel/à laquelle le pari fait référence, qui est joué la même année, peu importe le retard, à moins que d'autres dispositions n'aient été convenues.

2) Tous les paris qui font référence à la performance d'un tournoi (gagnant, lieu, pari de groupe, nationalité gagnante, position finale d'un individu, etc.) seront jugés valides à condition que les 36 trous aient été effectués par les joueurs éligibles et qu'un résultat officiel ait été déclaré par l'organisation.

3) Toutes les soumissions de pari déjà décidées sont considérées être des paris valides même si 36 trous ne sont pas joués et/ou un résultat officiel n'a pas été émis par l'organisation.

4) Quelconque résultat qui provient de séries éliminatoires sanctionnées de manière officielle comptera vers le règlement des soumissions. .

5) Les paris faits sur des joueurs qui commencent le tournoi mais qui se retirent volontairement ou qui sont disqualifiés, seront réglés comme des paris perdus, à moins que le résultat de la soumission auquel le pari fait référence ne soit déjà déterminé.

6) Tous les paris Victoire/Placés qui font référence au gagnant de la compétition et aux Top Nationality Markets et qui sont faits après 00:00 HNEC le lundi de la semaine du tournoi sur des participants qui ne jouent pas du tout seront remboursés. Tous les autres paris Victoire/Placés seront jugés valides.

7) En ce qui concerne les paris Vainqueur compétition qui incluent une sélection limitée des participants, tels que Top Nationality, Pari de groupe, etc., Unibet se réserve le droit d'appliquer la règle 4 Tattersalls relative à quelconque non participant. Les règles des ex æquo s'appliqueront aux cas lors desquels une série éliminatoire a déterminé une meilleure position de finition.

8) Toutes les soumissions de paris « Face à face » exigent que tous les participants commencent l'évènement/la partie auquel/à laquelle le pari fait référence.

9) Dans les paris « Face à face » qui impliquent uniquement deux joueurs, les montants seront remboursés si les deux participants partagent le même classement final et si aucune possibilité d'égalité n'a été offerte. Dans les

paris « Face à face » qui impliquent trois joueurs, si deux participants ou plus ont le même classement final, les montants seront divisés conformément à < Section B, Para 5.19>.

10) Le règlement des soumissions de paris « Face à face » qui implique la performance de deux joueurs ou plus (par ex. meilleur classement final dans le tournoi) sera basé sur le meilleur classement final/le score le plus bas (le cas échéant) obtenu dans l'évènement/la partie relatifs auxquels le pari fait référence.

11) Toute référence à la « coupure » nécessite une exclusion/une coupure officielle instaurée par les organisateurs pour que les paris tiennent. Dans le cadre de tournois dans lesquels les joueurs sont éliminés sur plus d'une phase, le règlement se fera si un joueur s'est qualifié ou non après la première « coupure ».

12) Les abandons/disqualifications d'un joueur avant la « coupure » feront que le joueur sera considéré comme ayant raté la « coupure ». Les abandons/disqualifications après la « coupure » ne seront pas pris en compte lors du règlement original des soumissions associées à «faire la coupure».

13) En ce qui concerne les « Face à face » qui se basent sur le meilleur classement final lors d'un tournoi, au cas où un joueur rate la coupure, l'autre sera réglé comme étant le vainqueur. Si les deux participants ne font pas la « coupure », le joueur avec le score le plus bas au moment de la « coupure » sera considéré comme étant le vainqueur. Si les deux joueurs ne réussissent pas la « coupure » avec le même score, le pari sera alors nul. Un joueur disqualifié après la « coupure » est considéré avoir battu le joueur qui n'a pas fait la « coupure ».

14) Quelconque référence aux « Majors » se basera sur les tournois de cette saison particulière à laquelle la PGA attribue ladite définition, peu importe le site, la date ou tout autre changement.

16. Handball

1) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match/l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part au match/à l'évènement/au tournoi à un certain moment pour que les paris tiennent.

2) Tous les paris qui font référence au total agrégé du tournoi seront réglés sur la base des statistiques officielles par l'association gouvernante. A moins d'une indication contraire, les montants cumulatifs de tels paris incluront d'éventuelles prolongations et non les tirs au but.

3) Le Règlement des paris sur les joueurs dans un match spécifique sera basé sur le résultat après la fin de la 2ème mi-temps (temps réglementaire), sauf indication contraire.

17. Courses hippiques (courses au trot et turf)

1) Un pari face à face où au moins un cheval termine la course est déterminé sur la base du résultat officiel déclaré émis par l'association organisatrice.

2) Un pari face à face où les deux chevaux n'ont pas de résultat officiel est déclaré nul.

3) Un pari face à face où les deux chevaux sont enregistrés avec le même temps officiel est déterminé en fonction du cheval qui est notifié dans le résultat comme étant en avance sur l'autre cheval. S'il est impossible de déterminer si un cheval est en avance sur l'autre en se basant sur le résultat, le pari est déclaré nul.

4) Un pari face à face et/ou triple est déclaré nul si :

- a. a. Tous les chevaux participants ne terminent pas la course ; et/ou
- b. b. Aucun des chevaux participants ne remporte le prix gagnant. Le « Prix gagnant » représente la somme attribuée en fonction des performances du participant à une course spécifique. À des fins de règlement, les montants attribués aux participants pour toute raison autre que leur classement (par ex. participation/apparition) ne seront pas considérés en tant que « Prix gagnant »

5) En cas de coquilles sur les informations, telles que, sans s'y limiter, la course et le nombre au départ, les noms de courses, les méthodes de départ ou les distances, le pari sera toujours considéré valide puisque tous les chevaux indiqués prendront part à la même course dans la même rencontre.

6) Tous les paris se réfèrent à la réunion / course. Si la course / réunion ne peut être tenue / achevée à la date prévue, tous les paris placés après 00h00 CET le jour prévu seront déclarés comme nuls. Les paris placés avant 00h00 CET le jour prévu resteront valables si la course / réunion se tient dans l'année prévue.

18. Hockey sur glace

1) Le règlement de paris concernant un joueur et le total de l'équipe dans un tournoi/événement (tels que des buts, passes décisives, points, minutes de pénalité etc.) sera effectué conformément aux statistiques officielles des instances dirigeantes. Sauf indication contraire, les montants cumulatifs de ces paris incluront d'éventuelles prolongations mais pas les tirs au but.

2) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match/l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part au match/à l'évènement/au tournoi à un certain moment.

3) Le règlement des paris sur les joueurs lors d'un match spécifique sera basé sur le résultat après la fin de la 3^e période (temps réglementaire), sauf indication contraire.

4) Pour le règlement des paris "Over / Under" (Nombre total de buts) faisant référence au total de buts marqués dans le match y compris les buts éventuels marqués en prolongation et aux pénalités, les buts marqués par les deux équipes durant les prolongations seront réglés en uniquement "1". Les exemples suivants peuvent être utilisés:

- Exemple 1 - Over / Under (temps réglementaire): le match se termine sur un score de 2-2 à la fin de la 3^e période. Le résultat du pari « nombre total de buts » sera réglés sur le score 2-2 (4 buts au total).

- Exemple 2 - Over / Under (y compris les prolongations et tirs au but): le match se termine sur le score de 2-2 à la fin de la 3^e période et l'équipe A marque en prolongation. Le résultat du pari « nombre total de buts » sera réglés sur le score 3-2 (5 buts au total).

• Exemple 3 - Over / Under (y compris les prolongations et tirs au but): le match se termine sur le score de 2-2 à la fin de la 3e période. Les prolongations se terminent sur le score de 0-0 alors que pendant les pénalties, l'équipe A marque un but et l'équipe B marque 2 buts. Le résultat du pari « nombre total de buts » sera réglés sur le score 2-3 (5 buts au total).

19. Sports mécaniques

1) Cette section est valide pour les sports associés aux courses motorisées, telles que : Formule 1, A1, GP, CART, Indy Car, Nascar, Circuit Racing, Touring Cars, DTM, Endurance, Rallye, Rallye-cross, Motos, Superbike.

2) Les paris sont réglés conformément à la publication des temps en direct et au classement tel qu'indiqué lors des transmissions télévisées au moment des présentations sur le podium, ou à la fin de la session/de la course/de l'évènement (le cas échéant). Si les informations exigées pour le règlement de la soumission manquaient/n'étaient pas indiquées et/ou étaient incomplètes, les premières informations officielles sur le site officiel seront considérées liantes, quelles que soient les promotions, les rétrogradations, les appels et/ou les pénalités ultérieurs effectués après la fin de la session/de la course à laquelle le pari fait référence.

3) Les évènements raccourcis pour cause de mauvais temps ou d'autres situations, mais qui sont jugés officiels par les associations dirigeantes, seront réglés en conséquence, peu importe les changements que lesdites associations auraient pu apporter puisque la course n'a pas été terminée.

4) Si un évènement/une course/une séance/un tour/une série éliminatoire devaient recommencer depuis le début, les paris seront tenus et ils seront réglés conformément au résultat émis après le nouveau départ, à l'exception des paris dont le résultat a déjà été déterminé.

5) Aux fins du règlement, un conducteur/coureur qui a participé à une pratique ou une séance de qualification sanctionnée officiellement sera considéré avoir pris part à l'évènement, peu importe sa participation éventuelle à la vraie course.

6) Lors des paris « Face à face », tous les participants indiqués doivent prendre part à la session à laquelle le pari fait référence pour que les paris soient tenus, peu importe si un conducteur réussi à obtenir un temps officiel.

7) Dans les paris « Vainqueur compétition » ou « Placé », aucun remboursement ne s'appliquera aux participants qui ne prennent pas part pour une raison quelconque, à la session/l'évènement/le championnat auquel/à laquelle la soumission fait référence.

8) Le règlement d'une soumission quelconque en référence à la « réalisation complète de la course » se basera sur les réglementations officielles telles qu'elles sont émises par l'association gouvernante.

9) Un pari « Face à face » où les deux conducteurs/coureurs ne terminent pas la course est déterminé en fonction du plus grand nombre de tours complétés. Si les participants ne terminent pas la course et s'ils ont le même nombre de tours, le pari sera déclaré nul, sauf lors d'un rallye où au moins un des participants indiqués doit terminer l'évènement, sinon les paris seront déclarés nuls.

10) Les pénalités de temps infligées par l'association gouvernante lors des sessions de qualification compteront. Les autres promotions/rétrogradations sur la grille ne seront pas prises en compte.

11) Une course sera considérée comme ayant commencé lorsque les tours de chauffe commencent (le cas échéant), ainsi tous les conducteurs/coureurs qui participent aux tours de chauffe seront estimés avoir débuté. Lorsqu'un participant a le départ retardé ou commence la course depuis la voie de ravitaillement, il sera également considéré comme ayant pris part à la course.

12) Le règlement des marchés saisonniers prendra en compte le classement émis exactement après la fin de la dernière course de la saison y compris toutes les décisions prises par l'association organisatrice pendant la saison, pour autant que ladite décision soit émise avant la dernière course de la saison. Quelconque décision (même sur appel) prise après la fin de la dernière course stipulée est estimée pertinente.

13) Tous les paris qui font référence aux performances des équipes tiendront peu importe les changements de coureur/conducteur.

14) Les paris seront tenus quels que soient les changements de circuit/de lieu/de programme pour autant que la course/l'évènement ait lieu durant la même année/saison, nonobstant les retards de temps, l'ordre du calendrier etc. sauf en ce qui concerne les paris placés après 00:00 HNEC le lundi de la semaine lors de laquelle la course/l'évènement est programmé, lesquels seront remboursés si la course/l'évènement/la session à laquelle/auquel la soumission fait référence n'a pas lieu dans les 7 jours de la date programmée lorsque le pari a été fait.

15) Les paris qui font référence à la performance d'équipes précises pendant la course nécessitent que le nombre initialement stipulé de véhicules de chaque équipe commencent la course pour que les paris soient tenus, sinon ils seront déclarés nuls (par ex. en Formule 1, deux voitures de chaque équipe doivent commencer la course).

16) Le règlement des paris se référant à l'inclusion de la "Safety Car" ne prendra pas en compte les événements dans lesquels la course réelle commence derrière la "Safety Car".

17) Le règlement des offres de paris sur le premier pilote / voiture à se retirer de la course sera basé sur le tour réel lors duquel le conducteur se sera retiré de la course. Ainsi, si deux ou plusieurs pilotes se retirent durant le même tour, les paris seront réglés conformément à <Section B, Para 5, Clause 14>.

18) Les paris sur le Premier/Prochain pilote à se retirer de la course n'incluront que les cas se produisant après le départ officiel de la course. Tout retrait/abandon se produisant avant le départ du GP (incluant ceux se produisant pendant le tour de chauffe) ne sera pas pris en compte à des fins de règlement.

20. Netball

1) Sauf indication contraire, les règlements des paris seront déterminés sur la base du résultat après tout temps additionnel éventuel.

2) Les offres "Pari de marge" et "Mi-temps/ Temps réglementaire" sont réglées selon le résultat à la fin du temps de jeu de 80 minutes.

3) Un match doit être terminé pour que les paris tiennent, sauf en ce qui concerne les offres dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourrait pas être changé peu importe les événements futurs, lesquels seront réglés conformément au résultat décidé.

4) Tous les paris se rapportant à la performance d'un joueur sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués commencent le match cité.

21. Pesäpallo (Baseball finlandais)

Tous les paris faits sur du Pesäpallo sont déterminés sur la base du résultat après les deux premières manches. A moins d'une indication contraire, les scores provenant de prolongations (Supervuoropari) ne seront pas pris en considération.

22. Ligue de Rugby (Rugby à XIII)

1) Sauf indication contraire, tous les paris de la ligue de rugby sont déterminés sur la base du résultat d'après la règle de prolongation du "point en or".

2) Les offres "Pari de marge" et "Mi-temps/ Temps réglementaire" sont réglées selon le résultat à la fin du temps de jeu de 80 minutes.

3) Certaines compétitions et événements pourraient avoir des offres qui correspondent à une période ou un match spécifique pouvant se terminer par un match nul, soit à la fin des 80 minutes de temps réglementaire ou après la période de jeu de temps additionnel. Dans ce cas, les paris seront réglés selon la règle du "dead heat" où le paiement est calculé après que les cotes ne soient divisées, puis multipliées par la mise, indépendamment du fait que le paiement net soit inférieur à la mise du titulaire du compte. Si une telle disposition était mise en place, elle serait inscrite en rapport avec l'offre de pari.

4) Marqueurs d'essai (premier / dernier / quelque que soit le moment / équipe) - Tous les paris incluent tout temps supplémentaire potentiel. Tous les paris placés sur les joueurs au cours du 17e jour de jeu tiennent indépendamment de la participation du joueur (ou de son absence) au match. Les mises sur les joueurs ne figurant pas au 17e jour du jeu seront remboursées.

5) Sauf indication contraire, tous les paris qui impliquent la performance d'un joueur ou plus exigeront que tous les participants jouent dès le début du match pour qu'ils soient valides.

6) Le règlement de paris sur un joueur lors d'un match/d'un tournoi/d'un événement se basera sur le résultat après l'éventuelle prolongation, à moins d'une indication contraire.

7) Tous les paris sont valides, quel que soit le lieu où se tient le match.

23. Union de Rugby (Rugby à XV)

1) Sauf indication contraire, tous les paris se rapportant à la performance du match et de l'équipe etc., sont réglés selon le résultat à la fin de la 2ème mi-temps (après 80 minutes de jeu).

2) Certaines compétitions et événements pourraient avoir des offres qui correspondent à une période ou un match spécifique pouvant se terminer par un match nul, soit à la fin des 80 minutes de temps réglementaire ou après la période de jeu de temps additionnel. Dans ce cas, les paris sont réglés selon la règle dite du "dead heat" selon

laquelle le paiement est calculé après les cotes soient divisées, puis multipliées par la mise, indépendamment du fait que le paiement net soit inférieur à la mise du titulaire du compte. Si une telle disposition était mise en place, elle serait inscrite en rapport avec l'offre de pari.

3) Marqueurs d'essai (premier / dernier / quelque que soit le moment / équipe) - Tous les paris incluent tout temps supplémentaire potentiel. Tous les paris placés sur les joueurs du 22e jour de jeu indépendamment de la participation du joueur (ou de son absence) au match tiennent. Les mises sur les joueurs non inclus dans le jeu du 22e jours seront remboursées.

4) Sauf indication contraire, tous les paris qui impliquent la performance d'un joueur ou plus exigeront que tous les participants jouent dès le début du match pour qu'ils soient valides.

5) Le règlement de paris sur un joueur lors d'un match/d'un tournoi/d'un évènement se basera sur le résultat après l'éventuelle prolongation, à moins d'une indication contraire.

6) Tous les paris sont valides, quel que soit le lieu où se tient le match.

24. Squash

1) Les conditions générales du tennis s'appliquent le cas échéant.

25. Speedway

1) Toutes les soumissions qui se basent sur le résultat officiel déclaré par l'association gouvernante à la fin de la dernière série éliminatoire programmée. Les promotions, déclassements, appels et/ou pénalités subséquents infligés après la fin de l'évènement auquel le pari fait référence doivent être ignorés.

2) Les paris « Match » entre deux équipes/coueurs sont réglés conformément au résultat officiel, peu importe le nombre de séries éliminatoires effectuées.

3) Les soumissions « Plus de/Moins de » sur des matchs/évènements non terminés, dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption et/ou dont toute autre poursuite de la compétition ne pouvait pas produire de résultat différent à la dite soumission, seront réglées en fonction du résultat obtenu jusqu'à l'interruption. Pour le calcul de ces règlements, le nombre minimum d'occurrences qui aurait été nécessaire pour mener la soumission à la conclusion naturelle sera ajouté le cas échéant en fonction du nombre de parties programmées de la rencontre. Si ce calcul produit une situation où aucune altération possible ne peut modifier le résultat de la soumission, il sera réglé en tant que tel. Se reporter aux exemples dans la section relative au tennis pour référence.

4) Les soumissions « Handicap » exigent que toutes les séries éliminatoires soient effectuées pour que les paris soient tenus sauf en ce qui concerne les évènements dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption et/ou toute poursuite de la compétition ne peut pas produire de résultat différent auxdites soumissions qui seront réglées en conséquence. Se reporter aux exemples dans la section relative au tennis pour référence.

5) Tous les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs coueurs dans l'évènement/la série éliminatoire sont considérés valides tant que tous les coueurs indiqués prennent part à au moins une série éliminatoire pour que les paris tiennent.

6) Les paris qui font référence à une série éliminatoire particulière nécessitent que la série éliminatoire soit terminée et que tous les participants indiqués aient pris part à la série éliminatoire pertinente pour que les paris soient tenus.

26. Surf

1) Tous les paris sont valides, indépendamment de tout report, de changement de lieux, etc., pourvu que la manifestation se déroule dans le délai d'attente officiel déclaré par l'organe directeur.

2) Les matchups se référant à la performance d'un ou plusieurs surfeurs sont considérés comme valides, étant donné que tous les surfeurs répertoriés prennent le départ / commencent l'événement.

3) Certaines compétitions et événements pourraient avoir des offres pertinentes pour la performance dans un événement où deux ou plusieurs surfeurs cotés sont éliminés au même stade. Dans les cas où aucune cote n'a été offerte pour un match nul et les extrémités du match / de l'offre par un match nul, les paris seraient réglés en fonction de la soi-disant "ex aequo" règle où le paiement serait calculé après les cotes sont divisées et multipliées par le jeu, indépendamment du fait que le paiement net est inférieur à la participation du titulaire du compte. Si une telle disposition était mise en place, elle serait inscrite en rapport avec l'offre de pari.

27. Natation

1) A moins d'une indication contraire, tous les paris sur de la natation sont déterminés sur la base du résultat après le dernier stade de cette compétition. Si aucun des participants indiqués ne prend part au dernier stade, tous les paris seront annulés, à moins que l'association gouvernante ne suive des procédures particulières de partie décisive, auquel cas, elles seront estimées valides.

2) Toutes les soumissions de paris seront réglées en se basant sur le premier résultat officiel qui est présenté. Cependant, Unibet les prendra en compte et les règlera/règlera de nouveau en conséquence, après un changement quelconque au résultat officiel émis dans les 24 heures suivant l'événement. Pour qu'une telle éventualité soit prise en compte, la protestation doit être attribuable aux incidents qui surviennent exclusivement pendant l'événement, comme par exemple un faux départ etc. Aucun cas de dopage ne sera pris en compte. Les résultats disponibles à la fin des 24 heures susmentionnées seront jugés liants peu importe les protestations futures, les changements apportés aux résultats officiels etc.

3) Si deux ou plusieurs participants prennent part à différentes épreuves éliminatoires d'une compétition, toutes les soumissions de face à face entre elles seront considérées nulles, à moins qu'il n'existe une étape ultérieure dans la compétition à laquelle au moins l'un d'eux se qualifie.

4) Un participant qui est disqualifié pour cause d'infraction à la procédure de départ (mauvais départ) sera considéré comme ayant pris part à l'événement.

28. Tennis et Sports de raquette (Badminton, Rackleton, Squash, Tennis de Table)

1) Les paris resteront valides pour autant que la soumission/le match soit joué(e) dans le cadre du tournoi peu importe les changements (soit avant, soit pendant le match) aux conditions (à l'intérieur/à l'extérieur) et/ou aux types de surface, à moins que d'autres dispositions ne soient convenues.

2) Les soumissions de paris « Match » sont basées sur le principe général d'évolution au cours du tournoi ou de victoire, en fonction de l'étape de la compétition à laquelle le match est associé. Le joueur/l'équipe qui passe au prochain tour ou qui gagne le tournoi sera considéré(e) comme gagnant(e) du pari, peu importe la durée du match, les abandons, les disqualifications, etc. Ces paris exigent qu'au moins un set soit terminé pour que les paris soient tenus.

3) Les soumissions « Plus de/Moins de » et « Handicap » sur des matchs/événements non terminés, dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption de la partie et/ou dont toute autre poursuite du jeu ne pouvait pas produire de résultat différent à la dite soumission, seront réglées en fonction du résultat obtenu jusqu'à l'interruption. Pour le calcul de ces règlements, le nombre minimum d'occurrences qui aurait été nécessaire pour mener la soumission à la conclusion naturelle sera ajouté le cas échéant en fonction du nombre de sets programmés de la rencontre. Si ce calcul produit une situation où aucune altération possible ne peut modifier le résultat de la soumission, il sera réglé en tant que tel. Les exemples suivants peuvent être pris en considération :

- Exemple 1 - Plus de/Moins de : Un abandon se produit dans un match à trois sets programmés avec un score 7-6, 4-4) Les soumissions : « Jeux totaux Set 2 - 9,5 » (ou toute ligne inférieure à ce montant) et « Jeux totaux joués pendant le match - 22,5 » (ou quelconque ligne inférieure à ce montant) seront réglés comme paris « Plus de » gagnants et les paris « Moins de » comme perdants. Les paris sur des lignes supérieures à cela seront réglés comme nuls.
- Exemple 2 - Handicap : Un abandon se produit au début du 3ème set d'un match programmé à 5 sets avec un score de 1-1) Les paris sur des sets +2,5/-2,5 seront réglés comme gagnants et perdants respectivement. Les paris sur des lignes inférieures à ce montant seront réglés comme nuls.

4) Tous les « scores corrects » (à savoir pari sur un jeu et un set), « Odd/Even » et les soumissions qui font référence au vainqueur d'une période particulière du match (exemple : « quel joueur gagnera le premier set ? » et « Set 2 - Jeu 6 : Gagnant » nécessite que la partie pertinente du match soit complétée).

5) Tous les types de soumissions non précisés ci-dessus exigent qu'au moins un set soit terminé pour que les paris soient tenus, sauf en ce qui concerne les soumissions dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.

6) Dans les doubles, tous les paris seront déclarés nuls si quelconque joueur annoncé est remplacé.

7) Quelconque référence aux « Grand Chelem » se basera sur les tournois de cette saison particulière à laquelle l'ITF attribue ladite définition, peu importe le site, la date ou tout autre changement.

8) A moins d'une déclaration explicite, tous les paris sur les matchs de la coupe Davis seront annulés s'il est décidé que le match est joué dans une forme autre que « le meilleur de 5 sets » (par ex. meilleur de 3 sets).

9) Les soumissions associées à la coupe Davis seront proposées avec la supposition explicite selon laquelle la rencontre particulière fera partie des matchs de la prochaine session de jeux simples à disposition, laquelle est

généralement composée de deux matchs simples par session. Tous les paris seront annulés en ce qui concerne les matchs destinés comme premier ou second (généralement les simples du vendredi) pour lesquels les participants annoncés sont changés, peu importe le fait que la même rencontre pourrait réellement se produire lors d'un autre match du même tour.

10) Les résultats acquis dans un "Pro Set" ne sont valables que pour les offres suivantes: "Match", "Set Handicap", "Pari de Set" et "Total Sets ". Tous les autres types d'offres seront réglés comme nuls, à l'exception des offres dont l'issue est déjà déterminé.

11) Dans les cas où un "Match Tie-Break" est utilisé par le comité d'organisation / fédération comme le facteur décisif dans la détermination du résultat du match, le "Match Tie-Break" ne compte que comme 1 "Jeu" le cas échéant. (Exemple : Un match avec le score suivant : 6-4 (Set 1), 2-6 (Set 2) et 10-8 (match tie-break) résultera a : participant / équipe A a gagné 9 Jeux (6 +2+ 1) alors que le participant / équipe B sera considéré comme ayant gagné 10 jeux (4 +6 +0).

29. Volley-ball

1) Tous les points concordant pendant le soi-disant « Golden Set » ne compteront pas pour le règlement de ce match particulier, à l'exception des paris se référant à la progression dans le tournoi et au Tournement Totals.

2) Le règlement de paris sur un joueur lors d'un match/d'un tournoi/d'un évènement se basera sur le résultat après l'éventuelle prolongation, à moins d'une indication contraire.

3) Les paris « Face à face » et « Plus de/Moins de » qui impliquent la performance d'un ou plusieurs joueurs dans le match/l'évènement/le tournoi sont considérés valides tant que tous les joueurs indiqués prennent part au match/à l'évènement/au tournoi à un certain moment.

4) Les soumissions « Plus de/Moins de » et « Handicap » sur des matchs/évènements non terminés, dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption de la partie et/ou dont toute autre poursuite du jeu ne pouvait pas produire de résultat différent à la dite soumission, seront réglées en fonction du résultat obtenu jusqu'à l'interruption. Pour le calcul de ces règlements, le nombre minimum d'occurrences qui aurait été nécessaire pour mener la soumission à la conclusion naturelle sera ajouté le cas échéant en fonction du nombre de sets programmés de la rencontre. Si ce calcul produit une situation où aucune altération possible ne peut modifier le résultat de la soumission, il sera réglé en tant que tel. Se reporter aux exemples dans la section relative au tennis pour référence.

5) Toutes les soumissions de « Score correct », « Odd/Even » et celles qui font référence au gagnant de la période particulière du match (par ex. « quelle équipe gagnera le 1er set ? » et « Set 2 - Course jusqu'à 15 points ») exigent que la partie pertinente du match soit terminée.

6) Tous les types de soumissions non précisés ci-dessus exigent qu'au moins un set soit terminé pour que les paris soient tenus, sauf en ce qui concerne les soumissions dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.

30. Sports d'hiver

1) Cette section concerne les sports suivants : le ski alpin, le biathlon, le ski nordique, freestyle, combiné nordique, le short-track le saut à ski, le snowboard et le patin de vitesse.

2) Les résultats d'une compétition seront jugés valides s'ils sont déclarés comme compétition valide pour la catégorie pertinente, par l'association gouvernante de ce sport. Cela est applicable lorsqu'un évènement est raccourci, comme ayant uniquement un tour/un saut au lieu de deux, ou bien lorsqu'un évènement a lieu dans un autre endroit.

3) Lors d'évènements abandonnés/non terminés, toutes ces soumissions dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption de la compétition et dont une poursuite de la partie ne peut pas produire un résultat différent, sont déjà valides et elles seront réglées en conséquence.

4) Toutes les soumissions seront réglées comme nulles si le format d'origine/annoncé d'un évènement est entièrement modifié, comme par exemple la taille de la montagne pour le saut à ski, le style dans le ski nordique etc.

5) Unibet se réserve le droit d'appliquer la règle 4 Tattersalls en cas d'un non partant à la soumission de « Pari de groupe » (« Meilleur de X »).

6) Les offres liées à des événements spécifiques de sports d'hiver (à l'exclusion par exemple des paris se référant au classement général, aux jeux olympiques, aux compétitions mondiales ou continentales), sont offertes avec l'hypothèse explicite que l'évènement particulier sera le prochain évènement organisé dans ce sport / discipline particulière. Si l'évènement spécifié doit être déplacé pour une raison quelconque et un évènement tout à fait semblable pour ce sport / discipline est maintenue au même endroit et commençant dans un délai de 72 heures maximum, les paris seront valides pour le prochain évènement planifié dans ce sport / discipline. Ainsi, si par exemple deux courses distinctes du même sport / discipline sont prévues pour vendredi et samedi et la compétition du vendredi est déplacée au samedi ou au dimanche, les paris sur la compétition de vendredi seront réglés conformément à la prochaine course prévue, dans ce cas le samedi. Dans les cas où seulement 1 évènement est prévu dans ce sport / discipline et l'heure de départ est déplacée dans un délai de moins de 72 heures, les paris resteront valables et seront réglés en conséquence. Si en aucun cas un évènement avec les mêmes connotations n'est tenu pendant le délai de 72 heures après l'heure initialement prévue, les paris seront réglés comme nuls.

7) Dans un «Face à face» entre deux ou trois participants, au moins un des participants énumérés doit finir la course finale /étape / saut sur lequel le pari se réfère, pour que les paris soient valides. Cette disposition n'est pas applicable pour le Sprint Cross-Country qui comprend différentes étapes d'élimination, ainsi que pour le saut à ski. Dans de tels cas, le règlement des paris sera basé sur le classement officiel indépendamment du fait que l'un des participants énumérés termine la course finale / stade / saut.

31. Autres (paris spéciaux/non sportifs)

1) Les conditions stipulées dans cette section font référence à toutes les soumissions qui ne pourraient pas être raisonnablement classées dans d'autres catégories sportives (par ex. programmes télévisés, politique, prix et récompenses, concours de beauté, divertissement et semblable). Le cas échéant, et à moins d'une indication

contraire dans cette section ou la soumission, le règlement de ces soumissions se basera sur les règles Unibet conformément à <Section B, Para 5>.

2) A moins d'une indication contraire ci-dessous ou en fonction de la soumission de pari, tous les paris qui font partie de cette section sont valides jusqu'à ce qu'un résultat soit officiellement déclaré, peu importe les retards d'annonce, les tours de vote supplémentaires etc. qui seraient nécessaires à l'annonce du résultat.

3) Toutes les soumissions ouvertes qui impliquent des participants qui abandonnent/sont évincés de spectacles télévisés (soit volontairement, soit selon la décision de l'organisateur) doivent être réglées comme perdues. Si le même participant prenait de nouveau part à la même compétition à une date ultérieure, il sera traité tel un nouveau participant. Ainsi les paris précédents seront réglés comme nuls.

4) Tous les paris qui font référence au retrait d'un participant sont uniquement valides pour le prochain programme. Tous les changements apportés aux modes d'éviction, au nombre et/ou à la sélection des participants éliminés pendant le même programme, ou à d'autres facteurs qui n'étaient pas raisonnablement prévus, engendreront des paris nommés « Prochaine éviction » ou « Prochaine élimination ».

5) Si le programme se terminait avant qu'un vainqueur officiel était déclaré, les paris seraient réglés comme une égalité (par ex. ex æquo) Les gains/paris placés sur les concurrents qui sont déjà éliminés seront traités comme perdus.

32. Limites particulières au sport

- 1) Conformément à <Section A, Para 4.1>, Unibet se réserve le droit de limiter les paiements nets (le paiement après déduction de la mise) de quelconque pari ou combinaison de paris par titulaire de compte ou groupe de titulaires de compte agissant ensemble.
- 2) A moins d'un accord explicite, les gains qui dépassent les limites indiquées ci-après ne seront pas pris en compte.
- 3) Les limites varient en fonction du sport, du type de compétition et du type de prise de pari (soumission de pari). Si un pari contient une combinaison (de soumissions) de différents sports/catégories/matches (et/ou types de soumissions), le paiement sera limité au niveau le plus bas inclus dans la combinaison tel que défini ci-après.

1. Football :

a. Une limite de €250 000 s'appliquera à toutes les paris associées à un match/à une compétition qui appartient à quelconque catégorie suivante :

- (i) Tournois Internationaux Hommes régis par la FIFA ou l'UEFA, dont les phases de qualification ;
- (ii) Tournois Clubs Internationaux Hommes régis par la FIFA ou l'UEFA, dont les phases de qualification ;
- (iii) Une ligue nationale masculine quelconque de haut niveau dans l'un des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Danemark, Ecosse, Espagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suède ;
- (iv) Une coupe nationale hommes quelconque dans l'un des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Danemark, Ecosse, Espagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suède.

Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à quelque catégorie suivante :

- (v) Autres tournois internationaux ;
- (vi) Autres tournois internationaux de clubs ;
- (vii) Ligues nationales de haut niveau dans n'importe quel autre pays ;
- (viii) Coupes nationales principales dans un autre pays ;
- (ix) Ligue nationale quelconque de 2nd niveau hommes dans les pays suivants : Allemagne, Angleterre, Danemark, Espagne, France, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suède ;
- (x) Rencontre amicale internationale régie par la FIFA.

Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une autre compétition de football, à l'exclusion du football de plage et du futsal.

b. Tous les paris associés à des joueurs (dont les cartons rouges/jaunes), aux transferts, aux managers, aux mesures disciplinaires, aux corners, tirs au but et autres paris qui ne sont pas décisifs au résultat de la compétition/du match, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

2. Basketball

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à quelque catégorie suivante :

- (i) NBA, Euroleague, Jeux Olympiques, Tournoi Mondiaux et Continentaux pour Hommes régis par la FIBA.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une catégorie de basketball quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

3. Hockey sur glace

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à quelque catégorie suivante :

- (i) Tournois Hommes Internationaux et NHL, Jeux Olympiques, Tournois Mondiaux ou Continentaux régis par la IIHF.
- (ii) Une ligue nationale quelconque de haut niveau hommes dans l'un des pays suivants : Finlande et Suède.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une soumission de hockey sur glace quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

4. Handball

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match qui appartient à quelque catégorie suivante :

- (i) Tournois Internationaux Hommes, Jeux Olympiques, Tournoi Mondiaux et Continentaux pour Hommes régis par la IHF.

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une catégorie de handball quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres

catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

5. Volleyball

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à quelconque catégorie suivante :

(i) Tournois Internationaux. Jeux Olympiques, Tournoi Mondiaux et Continentaux pour Hommes régis par la FIVB

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une soumission de volleyball quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

6. Tennis

a. Une limite de €150 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à quelconque catégorie suivante :

(i) Tournois du Grand Chelem à partir du 3ème tour.

b. Une limite de €75 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante:

(ii) Tournois ATP et WTA à partir des quarts de finales.

c. Une limite de €40 000 s'appliquera à tous les paris associés à toutes les autres compétitions de Tennis.

7. Football américain et Baseball

a. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) NFL et MLB.

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à une compétition de Football américain ou de Baseball quelconque

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

8. Football australien

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) AFL.

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une ligue de football australien quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

9. Cricket

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) Matches internationaux et grandes ligues nationales.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de cricket quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

10. Fléchettes

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) N'importe quel événement qui passe à la télé au Royaume-Uni.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de fléchettes quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

11. Golf

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) Les « Majors », le WGC, la PGA, le LPGA Tour et le tour européen.

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de golf quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

12. Rugby League rugby à XIII

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) Matches internationaux, grandes ligues du Royaume-Uni et NRL Hommes régis par la RLIF.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de Rugby League quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

13. Rugby Union Rugby à XV

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) Matches internationaux, grandes ligues du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande pour Hommes régis par la IRB.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de Rugby Union quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

14. Snooker

a. Une limite de €100 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à quelconque catégorie suivante :

(i) N'importe quel évènement qui passe à la télé au Royaume-Uni.

b. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de snooker quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

15. Sports mécaniques

a. Une limite de €50 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à la catégorie suivante :

(i) Formule 1, Moto GP, Moto 2 et Moto 3.

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/à une compétition qui appartient à une compétition de sports mécaniques quelconque.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

16. Autres sports

a. Une limite de €40 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/une compétition dans les sports suivants : athlétisme, bandy, boxe, cyclisme, eSports, sports d'hivers et trot.

b. Une limite de €25 000 s'appliquera à tous les paris associés à un match/une compétition dans tous les autres sports.

c. Tous les paris associés à des joueurs, aux transferts, managers, mesures disciplinaires et autres catégories qui ne sont pas décisives au résultat de la compétition/du match/de la ligue, seront traités comme des Paris spéciaux (et RP) et ils seront assujettis aux mêmes limites.

17. Paris non sportifs, Poker, Paris spéciaux (et RP)

a. Une limite de €10 000 s'appliquera à toute autre offre associée à cette catégorie. Cela inclura également les paris associés à des catégories tels que les transferts de joueurs, prochain manager etc.

33. Mixed Martial Arts (MMA)

Les termes et conditions de la Boxe s'appliquent.

34. Snooker

1) Tous les paris resteront valables dans la mesure où le match / l'offre est joué dans le cadre du tournoi sans tenir compte des changements d'horaire, etc, à moins que d'autres arrangements

aient été convenus.

2) L'offre de paris "Match" est basée sur le principe général de progression dans le tournoi ou victoire du tournoi, dépendant de la phase de la compétition auquel le match se réfère. Le joueur passant au prochain tour ou gagnant le tournoi doit être considéré comme le gagnant du pari indépendamment de la durée du match, des retraits, des disqualifications, etc. Ces paris ont besoin qu'au moins une manche soit achevée pour que les paris soient valides.

3) L'offre " Over / Under " sur les matchs inachevés / événements dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption et / ou toute autre prorogation de jeu ne pouvant produire un résultat différent de ladite offre, seront réglés sur la base du résultat obtenu jusqu'à ce que l' interruption a eu lieu. Pour le calcul de ces règlements des paris, le montant minimum d'évènement qui aurait été nécessaire pour amener l'offre à son terme naturel sera ajouté si nécessaire en fonction du nombre de manches prévues pour le match. Si ce calcul produit une situation où aucunes modifications possibles ne pourraient affecter le résultat, l'offre de paris sera réglée en tant que tel. Voir les exemples de la section Tennis pour référence.

4) L'offre de paris sur le «handicap» exigent que toutes les manches doivent être achevées pour que les paris soient maintenus, sauf dans les événements dont l'issue est déjà déterminée avant l'interruption et / ou toute autre prorogation de jeu ne pouvant pas produire de résultat différent desdites offres qui seront réglées en conséquence. Voir les exemples de la section Tennis de référence.

5) Tous les paris " Score exact ", " pair / impair " et ces offres de paris qui se réfèrent au gagnant d'une période donnée dans le match (par exemple "vainqueur du premier set » ou «premier joueur à atteindre X manches") nécessitent que la période pertinente du match soit terminée.

6) Tous les types d'offres de paris visées ci-dessus nécessitent qu'au moins une manche soit complétées pour que les paris soient valides, sauf pour les offres dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption de jeu et une poursuite du jeu ne pourrait produire une issue différente.

35.Fléchettes

1) Tous les paris resteront valables dans la mesure où le match / l'offre est joué dans le cadre du tournoi sans tenir compte des changements d'horaire, etc, à moins que d'autres arrangements aient été convenus.

2) L'offre de paris "Match" est basée sur le principe général de progression dans le tournoi ou victoire du tournoi, dépendant de la phase de la compétition auquel le match se réfère. Le joueur passant au prochain tour ou gagnant le tournoi doit être considéré comme le gagnant du pari indépendamment de la durée du match, des retraits, des disqualifications, etc. Ces paris ont besoin qu'au moins une manche soit achevée pour que les paris soient valides.

3) L'offre " Over / Under " sur les matchs inachevés / événements dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption et / ou toute autre prorogation de jeu ne pouvant produire un résultat différent de ladite offre, seront réglés sur la base du résultat obtenu jusqu'à ce que l' interruption a eu lieu. Pour le calcul de ces règlements des paris, le montant minimum d'évènement qui aurait été nécessaire pour amener l'offre à son terme naturel sera ajouté si nécessaire en fonction du nombre de manches prévues pour le match. Si ce calcul produit une situation où aucunes modifications possibles ne pourraient affecter le résultat, l'offre de paris sera réglée en tant que tel. Voir les exemples de la section Tennis pour référence.

4) L'offre de paris sur le «handicap» exigent que toutes les manches doivent être achevées pour que les paris soient maintenus, sauf dans les événements dont l'issue est déjà déterminée avant l'interruption et / ou toute autre prorogation de jeu ne pouvant pas produire de résultat différent desdites offres qui seront réglées en conséquence. Voir les exemples de la section Tennis de référence.

5) Tous les paris " Score exact ", " pair / impair " et ces offres de paris qui se réfèrent au gagnant d'une période donnée dans le match (par exemple "vainqueur du premier set » ou «premier joueur à atteindre X manches") nécessitent que la période pertinente du match soit terminée.

6) Tous les types d'offres de paris visées ci-dessus nécessitent qu'au moins une manche soit complétées pour que les paris soient valides, sauf pour les offres dont le résultat est déjà déterminé avant l'interruption de jeu et une poursuite du jeu ne pourrait produire une issue différente.

D. Courses

1. Courses hippiques

a. Règles générales de courses hippiques

- 1) Toutes les conditions présentes dans cette section font uniquement référence aux courses hippiques et elles sont prioritaires par rapport à toute autre règle ou condition.
- 2) Tous les paris sont régis par les règles de paris Tattersalls, décrites sur <http://www.tattersallscommittee.co.uk/>. Ces règles régiront le règlement des paris en cas de point non couvert par les règles présentes dans cette section.
- 3) Les règlements se baseront sur le résultat officiel émis lors de la « pesée » (Weigh In). Tout changement après l'annonce d'un tel résultat ne sera pas pris en compte.
- 4) Tous les paris, à l'exception des « paris Ante-Post » seront considérés annulés si une course était abandonnée ou déclarée nulle. Si une course était décalée à une date future et si les déclarations finales étaient inchangées, tous les paris seront jugés valides à conditions que le lieu de la course n'ait pas changé. Dans tous les autres cas, les paris seront déclarés nuls.
- 5) Toute référence aux heures de départ publiées avec n'importe quelle soumission de pari se rapporte à l'heure officielle de course programmée à l'heure locale. Sauf indication contraire dans les règles de course hippique, tous les paris seront tenus, même en cas de changement éventuel de l'heure de départ de la course.
- 6) En cas de faux départ, ou pour tout autre événement qui engendrerait une nouvelle course, la course ne sera considérée pas comme ayant été « sous les ordres du starter ». Dans ce cas les mises seraient

remboursées sur les sélections ne prenant part à la nouvelle course. Tout rapport sur les sélections restantes serait assujéti à la Règle 4 de Tattersalls. Le nombre de participants prenant part à la nouvelle course établira les conditions de « place ». Toutefois, les règles standard de l'Ante-Post s'appliquent aux paris Ante-Post.

- 7) Si jamais une course était déclarée comme étant nulle (c'est-à-dire comme si elle ne s'était pas du tout déroulée) et si une nouvelle course avait lieu, tous les paris seront tenus pour les chevaux qui prennent part à cette nouvelle course. Les cotes soumises pour la course n'ayant pas eu lieu seront tenues pour la nouvelle course à moins de l'absence d'un partant, auquel cas tous les paris seront réglés conformément à la Règle 4 de Tattersalls.
- 8) Le règlement des paris sur les chevaux qui, soit refusent de sortir des stalles de départ, soit refusent de partir dans une course « National Hunt » se basera sur la prise de position du starter officiel. Si le starter officiel juge le cheval comme étant un partant, les paris pour ce cheval seront réglés comme étant perdus.
- 9) Une course sera considérée être un « forfait » quand seulement un cheval participe à la course.
- 10) Les « forfaits » et les courses nulles sont comptés comme étant des courses qui ont eu lieu mais toute sélection impliquée sera traitée comme un non-partant.

b. Pari gagnant et Pari placé

- 1) Un pari « gagnant » est une seule mise sur une sélection choisie qui sera uniquement considérée comme gagnée si le cheval choisi remporte la course.
- 2) Un pari placé ou « Each Way Betting » (aussi appelé EW) fait référence à un pari où la sélection choisie doit soit remporter soit être placée dans les conditions de paiement. Le pari est divisé en deux parties (la partie « Gagnant » et la partie « Placé ») d'une mise égale : ainsi un pari EW de €1 coûtera au total €2.
- 3) Tous les paris placés sont régis par les conditions de placement du « Starting Price » (aussi appelé S.P.) Ainsi les conditions de placement (1/4, 1/5 et le nombre de places payé) seront déterminées par le nombre de chevaux sortant « sous les ordres du starter » et non pas par le nombre de partants déclarés lorsque le pari a été fait.
- 4) Voici ci-après les conditions d'un pari placé :

1. Courses à handicap:

- 2 à 4 partants = Gagnant uniquement
- 5 à 7 partants = 1/4 les cotes 1, 2
- 8 à 11 partants = 1/5 les cotes 1, 2, 3
- 12 à 15 partants = 1/4 les cotes 1, 2, 3
- 16 partants ou plus = 1/4 les cotes 1, 2, 3, 4

2. Courses sans handicap :

- 2 à 4 partants = Gagnant uniquement
- 5 à 7 partants = 1/4 les cotes 1, 2

8 partants ou plus = 1/5 les cotes 1, 2, 3

- 5) Tous les triples, doubles de paris placés etc. sont payés gagnant/gagnant, placé/placé.
- 6) « Betting Without » fait référence à la possibilité de parier sur le fait qu'un cheval en particulier pourra terminer à une place précise (Gagnant ou Placé) si les chevaux indiqués étaient exclus du calcul des résultats officiels.
- 7) Les conditions de pari placé ou « Each Way » pour les marchés « Betting Without » seront basées sur le nombre de partants qui prennent réellement part à la course après que les chevaux indiqués sont exclus du montant total ou des partants.
- 8) Les déductions de la Règle 4 de Tattersalls s'appliquent en cas d'absence de partants dans les marchés « Betting Without ».

c. Cotes - Bien avant la course, De tableau et Au départ de la course

- 1) Il est possible de sélectionner à partir de deux (2) options de cotes : la cote lors du placement ou cote de départ ou « Starting Price » (SP). Le SP fait références aux cotes pour la sélection choisie au début de la course. Si un pari était disponible pendant la course, le SP serait calculé en fonction des dernières cotes disponibles pour la sélection. Il faut également noter que le SP n'est pas disponible pour les paris « Ante-Post » (AP).
- 2) Les cotes bien avant la course ou « Early Prices » (EP) sont des cotes soumises le jour de l'évènement. Elles sont généralement proposées entre 8 et 10 heures du matin le jour de l'évènement jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course. Il peut arriver (comme par exemple lors des courses du samedi ou celles à haut profil) qu'une fois que les déclarations finales sont faites, l'EP est disponible à des périodes différentes de celles mentionnées précédemment.
- 3) Les alternatives aux SP, cotes de tableau (ou « Board Prices » (BP)) ou « Industry Prices » (IP) sont généralement connues environ 15 minutes avant la course.
- 4) Tout pari, autre que ceux faits selon le SP, verra le règlement se baser sur la cote acceptée lors du placement du pari et il sera également assujetti aux autres règles indiquées dans cette section.
- 5) Les mises faites sur EP et BP seront remboursées si jamais un cheval était retiré « n'étant pas sous les ordres ». Les cotes sur les chevaux de la même course seront soumises aux déductions de la Règle 4(c) de Tattersalls, le cas échéant.
- 6) En cas de retraits qui engendreraient la formation d'un nouveau marché. Tous les paris pris au EP ou BP avant le nouveau marché seront assujettis aux déductions de la Règle 4(c) de Tattersalls, le cas échéant.
- 7) Les paris sont acceptés dans des courses de deux (2) partants ou plus pour les sélections désignées aux « Cotes de tableau/affichées » telles que transmises à nos services par le service officiel d'informations (PA - Press Association).

- 8) Si une cote erronée était transmise, tous les paris pris ayant des mauvaises cotes seront réglés comme étant nuls et les mises seront remboursées.
- 9) Dans les cas où la Règle 4 de Tattersalls est applicable suite au retrait d'un cheval, aucun pari supplémentaire ne sera pris à la « cote de tableau/affichée », à moins qu'un nouveau marché n'ait été formé.
- 10) Les chevaux soumis comme « Price Boosts », « Knockouts » etc. seront également sujets à une déduction de Règle 4, en cas de non-partant applicable à la course.
- 11) Toute référence aux délais, disponibilité des cotes etc. est indicative uniquement et n'est aucunement définitive. Unibet se réserve le droit d'altérer les délais, les cotes émises ainsi que de suspendre la disponibilité d'une course ou option de pari à sa seule discrétion.

d. Pari sur le favori anonyme

Le « Unnamed Favourite » (fav ou favori anonyme) et le « Unnamed Second Favourite » (2fav ou second favori anonyme) fait référence aux sélections qui sont déterminées en se basant sur ce qui suit :

- 1) Le cheval qui est donné dans le SP aux cotes les plus basses est considéré être le « Unnamed Favourite ».
- 2) Si le SP renvoie deux chevaux comme ayant les cotes les plus courtes, le cheval avec le numéro de programme le plus bas sera jugé « Unnamed Favourite ».
- 3) Si un cheval était retiré « n'étant pas sous les ordres » mais toujours retenu favori selon le SP, ce cheval sera traité comme un non-partant.
- 4) En cas de « forfait », après que le marché est affiché, tous les paris seront réglés comme nuls.

e. Règle 4 de Tattersalls

- 1) Le Règle 4 de Tattersalls s'applique dans les situations lors desquelles un cheval est retiré ne venant pas sous les ordres du starter, ou bien lorsqu'il est officiellement jugé par le starter qu'il n'a pas pris part à la course.
- 2) La Règle 4 de Tattersalls déduit une valeur définie des paris gagnants afin de compenser pour le retrait d'un cheval dans une course spécifique. La taille de la déduction est déterminée par les cotes (Bien avant la course (Early) ou Tableau/Affichées (Board/Show)) que le cheval a lors de son retrait.
- 3) Déductions sur les cotes des chevaux restants sur les bases suivantes :

<u>Cotes décimales</u>	<u>Cotes en fractions</u>	<u>Déductions nettes</u>
1,12 ou moins	1/9 ou moins	90%

1.13 - 1.19	1/8 - 2/11	85%
1.20 - 1.27	1/5 - 1/4	80%
1.28 - 1.33	7/25 - 8/25	75%
1.34 - 1.44	1/3 - 11/25	70%
1.45 - 1.57	4/9 - 14/25	65%
1.58 - 1.66	4/7 - 13/20	60%
1.67 - 1.83	4/6 - 4/5	55%
1.84 - 1.99	5/6 - 49 - 50	50%
2.00 - 2.24	Evens - 31/25	45%
2.25 - 2.59	5/4 - 39/25	40%
2.60 - 2.79	8/5 - 7/4	35%
2.80 - 3.39	9/5 - 23/10	30%
3.40 - 4.19	12/5 - 3/1	25%
4.20 - 5.40	16/5 - 22/5	20%
5.50 - 6.99	9/2 - 23/4	15%
7.00 - 10.99	6/1 - 9/1	10%
11.00 et plus	10/1 et plus	Pas de déduction

- 4) Les tableaux présentés ci-dessus incluent les cotes sous le format décimal et en fractions. Si les options décimales ne sont pas couvertes par leur équivalent en fraction, Unibet se réserve le droit d'appliquer les déductions selon la Règle 4 de Tattersalls sur la base du tableau des décimales.
- 5) L'application de la Règle 4 de Tattersalls sur les paris faits selon l'EP se basera sur l'EP du cheval retiré au moment où le pari a été fait, quelles que soient les cotes lors du retrait du cheval.
- 6) Les courses qui impliquent plus d'un retrait seront sujettes à une déduction maximale de 90c par €.
- 7) Lorsque la déduction totale sur le marché sur lequel le pari a été placé est de 5c dans la € et qu'un seul cheval s'est retiré, la déduction sera annulée comme une concession. Toutefois, si deux ou plusieurs chevaux se retirent, la déduction cumulative de la règle 4 sera appliquée.

f. Paris Ante-Post

- 1) Pour qu'un pari soit considéré comme un pari Ante-Post (AP), il doit être fait avant la phase de déclaration de course ordinaire. En général, cette déclaration est conclue 48 heures avant le départ de la course, en ce qui concerne les courses plates, et 24 heures avant le départ de la course pour les courses « National Hunt ».
- 2) Les mises AP sur les chevaux qui ne participent pas à la course ne seront pas remboursées et la Règle 4 de Tattersalls n'est pas applicable, sauf indication spécifique à ce sujet.
- 3) Si au moins l'un des éléments suivants se produit, tous les paris AP seront déclarés nuls :

- i. Abandon de la course ;
 - ii. La course est officiellement déclarée nulle ;
 - iii. Les conditions de la course sont altérées après que les paris sont faits (selon la définition des règles de Tattersalls) ;
 - iv. Un cheval est éliminé par un vote conformément aux Règles de course du Jockey Club ;
 - v. Le lieu choisi pour la course ou bien la surface a changé (par exemple de turf à terre battue/pistes tout temps ou vice versa) ;
 - vi. Les inscriptions à la course ne sont pas rouvertes.
- 4) À part les éventualités indiquées précédemment, tous les paris AP seront estimés valides, pour autant que la course à laquelle le pari fait référence ait lieu dans les 14 jours complets à partir de la date programmée à l'origine, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises. Ces conditions comprennent que la course soit reportée sur la même piste, couvrant la même distance et que la course ne soit pas rouverte à de nouveaux participants. Si la course reportée ne parviennent pas à répondre à l'un des critères mentionnés ci-dessus, tous les paris AP seront réglés comme nuls.
- 5) Tous les paris AP sont réglés selon la cote et les conditions de placement applicables lors de l'acceptation. Si un pari est accepté avec une mauvaise cote ou conditions de placement, Unibet se réserve le droit, à sa propre discrétion, de régler le pari comme nul et les mises seront remboursées.

g. –pronostics

1. Couplé Ordre et tiercé – Règles générales

- a. Des pronostics sont à disposition et acceptés dans les courses avec trois partants ou plus.
- b. Les tiercés sont acceptés dans les courses où un dividende de tiercé officiel généré par ordinateur est déclaré.
- c. Si aucun dividende de tiercé n'est déclaré, les paris seront considérés comme un couplé dans l'ordre généré par ordinateur sur les sélections choisies comme finissant premier et second, le troisième étant déduit.
- d. Les pronostics sont réglés conformément aux rémunérations des pronostics sur les cotes au départ informatisées. Si pour une raison quelconque une rémunération des pronostics sur les cotes au départ n'est pas donnée, les paris seront considérés nuls.
- e. Les pronostics doivent toujours être nommés. Aucun pari sur des favoris anonymes n'est accepté et si un tel pari était pris par erreur, il serait nul.
- f. Les mises seront remboursées sur les pronostics et les tiercés impliquant un non-partant.

2. Couplé dans l'ordre

Un couplé dans l'ordre correspond à la possibilité de parier sur l'ordre d'arrivée exact des chevaux placés premier et second d'une course.

3. Couplé dans le désordre

Un couplé dans le désordre correspond à la possibilité de parier sur les chevaux placés premier et second d'une course, quel que soit leur ordre d'arrivée. Ce pari coûte deux fois plus qu'un couplé dans l'ordre puisqu'il peut être considéré comme étant 2 paris couplés dans l'ordre.

4. Couplé gagnant

Un couplé gagnant correspond à la possibilité de choisir 3 sélections ou plus dans une course précise. Pour que le pari soit considéré comme gagnant, 2 des chevaux sélectionnés doivent finir à la première et à la seconde place, peu importe l'ordre d'arrivée.

5. Tiercés

Un tiercé correspond à la possibilité de parier sur l'ordre d'arrivée exact des chevaux placés premier, second et troisième d'une course.

6. Tiercé dans le désordre

Un tiercé dans le désordre correspond à la possibilité de parier sur les chevaux placés premier, second et troisième d'une course, quel que soit leur ordre d'arrivée.

h. Pari placé

Unibet se réserve le droit, à sa propre discrétion, d'offrir un marché uniquement sur la place dans certaines courses. Ces paris devraient être réglés de la même manière que la partie « placé » d'un pari « Each Way ».

- 1) Si un cheval était retiré « n'étant pas sous les ordres », toutes les mises sur ce cheval seront remboursées. Les déductions conformément aux tableaux de la Règle 4 ci-dessous s'appliqueront. Ces déductions se baseront sur la cote « Place Only » (pari placé) lors du retrait et s'appliqueront au marché uniquement sur la place du cheval ou « Place Only ».
- 2) Le nombre de places payé sera déterminé par les déclarations le jour de la course. Si le nombre de places était réduit à cause d'un nombre moins de partants, aux fins d'un pari placé, le nombre de places payé restera inchangé. Toutefois, si le nombre de partants était équivalent ou inférieur au nombre de places offertes, les paris sur ce marché seront déclarés nuls et les mises seront remboursées.

3) Déductions sur les cotes des chevaux restants sur les bases suivantes :

<u>Cotes décimales</u>	<u>Cotes en fractions</u>	<u>Déductions nettes pour le placé 2nd</u>	<u>Déductions nettes pour le placé 3ème</u>	<u>Déductions nettes pour le placé 4ème (ou plus)</u>
1,12 ou moins	1/9 ou moins	45%	30%	20%
1.13 - 1.19	1/8 - 2/11	40%	30%	20%
1.20 - 1.27	1/5 - 1/4	40%	25%	20%
1.28 - 1.33	7/25 - 8/25	35%	25%	20%
1.34 - 1.44	1/3 - 11/25	35%	25%	15%
1.45 - 1.57	4/9 - 14/25	30%	20%	15%
1.58 - 1.66	4/7 - 13/20	30%	20%	15%
1.67 - 1.83	4/6 - 4/5	25%	20%	15%
1.84 - 1.99	5/6 - 49/50	25%	15%	10%
2.00 - 2.24	Evens - 31/25	20%	15%	10%
2.25 - 2.59	5/4 - 39/25	20%	15%	10%
2.60 - 2.79	8/5 - 7/4	15%	10%	10%
2.80 - 3.39	9/5 - 23/10	15%	10%	0%
3.40 - 4.19	12/5 - 3/1	10%	10%	0%
4.20 - 5.19	16/5 - 4/1	10%	0%	0%
5.20 et plus	21/5 et plus	Pas de déduction	Pas de déduction	Pas de déduction

4) Les tableaux présentés ci-dessus incluent les cotes sous le format décimal et en fractions. Si les options décimales ne sont pas couvertes par leur équivalent en fraction, Unibet se réserve le droit d'appliquer les déductions selon la Règle 4 de Tattersalls sur la base du tableau des décimales.

i. Paris spéciaux

1. Jockey Specials ou paris spéciaux sur un jockey

« Jockey Specials » correspond à la possibilité de parier sur un jockey précis qui monte des chevaux qui soit sont gagnants, soit se placent dans un nombre défini de courses lors d'une rencontre particulière, le cas échéant.

a. Au cas où un jockey doit monter 3 montures ou moins, a au moins 1 non-partant, le marché « Jockey Accumulator » sera réglé comme nul. Cette disposition sera instaurée sauf si les offres peuvent être réglées quel que soit le résultat de la course impliquant un non-partant. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

b. Les marchés « Jockey Accumulator » sur les jockeys devant monter au moins 4 chevaux resteront valides, à moins que le jockey n'ait 2 non-partants ou plus. Dans ce cas, les paris sur

ce marché seront déclarés nuls. Cette disposition sera instaurée sauf si les offres peuvent être réglées quel que soit le résultat de la course impliquant un non-partant. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

c. Les marchés « Placés » seront réglés conformément aux conditions de placement applicables à chaque course.

d. Les cotes sur d'autres « Jockey Specials », à l'exception du « Jockey Accumulator » exigeront la victoire du jockey (ou son placement, le cas échéant) dans toutes les courses indiquées.

e. En cas de non-partants dans les « Jockey Specials » lors de courses précises, les paris seront réglés comme nuls.

f. Le « Jockey Specials », ne sera basé que sur les montures réservées d'un jockey. Si un jockey obtient des montures supplémentaires lors d'une réunion, elles ne seront pas considérées pour la résolution de la mise.

2. Cross Card Jockey Specials

« Cross Card Jockey Specials » correspond à la possibilité de parier sur des jockeys désignés, qui doivent tous deux monter des chevaux qui soit gagnent, soit se placent dans un nombre défini de courses lors d'une rencontre particulière, le cas échéant.

a. Au cas où 1 ou plusieurs de ces rencontres n'est pas terminée, les paris seront réglés comme nuls. Ces dispositions seront instaurées à moins que toutes les offres qui ont été décidées avant l'abandon et qui ne pouvaient pas être changées, quels que soient les événements futurs, rendent possible le règlement de tels marchés. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

b. Les règles de « Jockey Specials » s'appliquent.

3. Trainer Specials ou paris spéciaux sur un entraîneur

« Trainer Specials » correspond à la possibilité de parier sur un entraîneur précis qui a des chevaux qui soit gagnent, soit se placent dans un nombre défini de courses lors d'une rencontre particulière, le cas échéant.

b. Les règles de « Jockey Specials » s'appliquent.

4. Paris sur les distances – Règles générales (s'appliquent à tous les paris sur les distances)

a. Les résultats de paris sur la distance de victoire seront considérés être comme la distance officiellement déclarée entre le premier et le second cheval ayant franchi la ligne d'arrivée, à condition qu'ils aient suivi la bonne trajectoire et porté le bon poids.

b. La terminologie suivante est appliquée dans le cas des paris sur la distance :

- « Nez » = 0,05 d'une longueur
- « Courte tête » = 0,1 d'une longueur
- « Tête » = 0,2 d'une longueur
- « Encolure » = 0,3 d'une longueur
- « Demi-longueur » = 0,5 d'une longueur
- « Trois-quarts de longueur » = 0,75 d'une longueur

c. Le nombre maximum de « longueurs » dans chaque course est 12 longueurs pour les courses plates et 30 longueurs pour les courses « National Hunt ».

5. Paris sur les distances des « gagnants de rencontres »

a. Les paris sur les distances des « gagnants de rencontres » correspondent à la possibilité de parier sur le total des distances de victoire lors d'une rencontre spécifique.

b. En cas de forfait ou bien si aucun résultat officiel n'est déclaré (par exemple : tous les chevaux ne concourent pas), le montant suivant de longueurs sera ajouté au total : 5 longueurs pour les courses plates et 12 longueurs pour les courses « National Hunt ».

c. Si une rencontre inclut 1 course ou plus qui sont soit abandonnées, soit déclarées nulles, tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls. Ces dispositions seront instaurées à moins que toutes les offres qui ont été décidées avant l'abandon et qui ne pouvaient pas être changées, quels que soient les événements futurs, rendent possible le règlement de tels marchés. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

d. Unibet, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'offrir des paris faisant référence à un nombre spécifique de rencontres sur une période/journée établie. Si une rencontre établie inclut 1 course ou plus qui sont soit abandonnées, soit déclarées nulles, tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls. Ces dispositions seront instaurées à moins que toutes les offres qui ont été décidées avant l'abandon et qui ne pouvaient pas être changées, quels que soient les événements futurs, rendent possible le règlement de tels marchés. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

6. Paris sur les distances des « gagnants de courses »

a. Les paris sur les distances des « gagnants de courses » correspondent à la possibilité de parier sur la distance de victoire d'une course spécifique.

b. En cas de forfait ou bien si aucun résultat officiel n'est déclaré (par exemple : tous les chevaux ne participent pas), tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls.

7. Paris sur les distances des « victoires d'un cheval »

a. Le pari sur la « victoire d'un cheval » correspond à la possibilité de parier sur un cheval précis remportant une course établie d'une distance particulière.

b. En cas de forfait ou de déclaration d'un cheval spécifique comme non-partant, tous les paris de ce marché seront déclarés nuls.

c. Si le cheval choisi ne remporte pas la course, tous les paris sur ce marché seront réglés comme perdus.

8. Course hippique combinée à n'importe quel autre sport

a. Purement à la discrétion de Unibet, il pourra être décidé d'offrir des combinaisons prédéfinies entre les courses hippiques et d'autres sports.

b. Sauf indication contraire, les combinaisons incluront un cheval remportant une course spécifique ainsi qu'une équipe/un ou des athlète(s) remportant un match précis.

c. Au cas où l'un des chevaux choisis est non-partant, les paris seront réglés comme nuls et les mises seront remboursées.

d. Sauf indication spécifique, les conditions de règlement comme indiquées dans la <Section B, Para 5> s'appliquent en cas d'abandon/report d'un événement sportif (hors course hippique).

9. Marchés spéciaux pour la télé

a. Tous les marchés spéciaux pour la télé font uniquement référence aux courses qui sont diffusées sur la télévision terrestre au Royaume-Uni.

b. Sauf indication contraire déclarée conjointement à la soumission de pari, les règles usuelles de courses hippiques s'appliquent.

10. Paris spéciaux « Ante-Post »

a. À la seule discrétion de Unibet, une variété de marchés semblables et non pas limités aux « paris spéciaux journaliers » pourraient être proposés, sur la base de courses « Ante-Post » à long terme.

b. Sauf indication contraire déclarée conjointement à la soumission de pari, les règles usuelles « Ante-Post » s'appliquent.

11. Paris de « match »

- a. Les paris font références au cheval qui aura la meilleure position finale à la fin de la course ou après une étape prédéfinie.
- b. Tous les marchés seront réglés sur la base du résultat officiel.
- c. Si aucun des chevaux de la course n'arrive à finir la course, tous les paris sur le marché seront déclarés nuls.
- d. Si jamais au moins l'un (1) des chevaux indiqués est non-partant, tous les paris seront déclarés nuls.

12. Paris « favoris quotidiens »

- a. Les favoris quotidiens font référence aux paris sur un nombre précis de Favoris, soit gagnants, soit placés (le cas échéant) dans une rencontre établie.
- b. Les marchés faisant référence à des favoris « placés » seront réglés conformément aux conditions de placement de la course en question lors de la rencontre.
- c. Si le SP renvoie deux chevaux comme ayant les cotes les plus courtes, le cheval avec le numéro de programme le plus bas sera jugé « favori ». Au cas où le « favori » déclaré se retire et si aucune marché n'est reformé, le second cheval avec le numéro de programme le plus bas sera estimé être le « favori ».
- d. Dans les cas où il y a 4 partants ou moins, le « favori » doit remporter la course aux fins de la « place ».
- e. Au cas où 1 course ou plus n'est pas terminée, les paris de ce marché seront déclarés nuls. Ces dispositions seront instaurées à moins que toutes les offres qui ont été décidées avant l'abandon et qui ne pouvaient pas être changées, quels que soient les événements futurs, rendent possible le règlement de tels marchés. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

13. Paris « accumulateur quotidien »

- a. Les accumulateurs quotidiens font référence aux paris faits sur des chevaux désignés/favoris qui remporteront leurs courses respectives ou qui s'y placeront, le cas échéant.
- b. Les accumulateurs placés seront réglés conformément aux conditions de placement de la course en question lors de la rencontre.
- c. Au cas où l'une des sélections choisies est non-partante, les paris seront réglés comme nuls et les mises seront remboursées.

j. Remplaçants

- 1) Dans les courses où des remplaçants sont déclarés comme remplaçant de non-partants, Unibet se réserve le droit, uniquement à son entière discrétion, de citer les cotes bien avant la course des chevaux remplaçants.
- 2) Les cotes sur un remplaçant quelconque qui dispute la course serviront lors des compensations en rapport aux déductions de la Règle 4 de Tattersalls qui seraient applicables aux non-partants.
- 3) Il n'y aura aucune déduction selon la Règle 4 de Tattersalls sur les remplaçants qui ont des cotes bien avant la course disponibles et qui deviennent éventuellement des non-partants. Une telle disposition n'est pas applicable dans les cas une fois la phase de déclaration de la

course passée (45 minutes avant le départ programmé de la course), un remplaçant prend la place du cheval retiré et donc est considéré comme un partant officiel. Suite au délai mentionné précédemment, si le cheval remplaçant se retire, les déductions de la Règle 4 de Tattersalls s'appliqueront.

k. Gains maximum

- 1) Bien qu'il puisse exister des situations lors desquelles un paiement potentiel des paris acceptés dépasse les gains maximum autorisés, le paiement net éventuel sera toujours limité aux restrictions indiquées ci-dessous.
- 2) Les limites suivantes s'appliquent sur toutes les sélections qui sont couvertes par un service complet d'informations officielles (par exemple : PA) :
 - a. La limite de €100 000 s'appliquera aux courses tenues en Grande-Bretagne et en Irlande ;
 - b. La limite de €100 000 s'appliquera aux courses de Groupe 1 qui n'ont pas lieu en Grande-Bretagne et en Irlande ;
 - c. La limite de €25 000 s'appliquera aux courses tenues dans tous les autres pays ;
 - d. La limite de €25 000 s'appliquera à tous les marchés dont la liste est établie sous la clause « i » (Paris spéciaux).
- 3) Les sommes indiquées ci-après ne sont pas considérées être les montants nets maximum pouvant être remportés en une seule journée. À des fins de clarté, une seule journée correspond aux courses qui doivent commencer entre 00h00 CET et 23h59 CET.
- 4) Si un pari contient une combinaison d'évènements qui appartiennent à des pays/catégories différents ou si un pari est combiné à d'autres sports dont la liste n'est pas établie dans cette section, la limite applicable à cette combinaison particulière sera toujours considérée être la plus basse entre celles en question. Pour une liste des limites particulières à un sport de Unibet, veuillez <cliquer ici>.

l. Courses Internationales

- 1) Cette section se réfère aux tenues à l'extérieur de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Dans les cas où ces règles ne sont pas claires et / ou incertaine, le règlement sera basé sur les autres règles présentes dans la section de course de chevaux.
- 2) Toutes les courses sont réglées sur la base du résultat officiel délivré par l'Autorité locale des Courses de chevaux le jour de la course, y compris les modifications effectuées après des enquêtes et des objections éventuelles des délégués. Le règlement des paris prendra également en compte des règles supplémentaires appliquées par le comité autorité locale / organisation pertinente.
- 3) Si un Prix de départ de l'industrie (SP) est disponible, les paris seront réglés conformément à ces prix, à l'exception des paris pris en début de prix (Early Price -EP). Dans ce cas les paris seront réglés selon l'EP. Dans les cas où aucun SP de l'industrie n'est disponible, les paris seront réglés selon le Pari-Mutuel/Tote.

m. Courses aux Etats-Unis

- 1) Cette section se réfère aux courses tenues aux Etats-Unis. Dans les cas où ces règles ne sont pas claires et / ou incertaine, le règlement sera basé sur les autres règles présentes dans la section de course de chevaux.
- 2) Toutes les courses sont réglées sur la base du résultat officiel publié par l'organisme officiel régissant les courses hippiques le jour de la course, incluant toute modification apportée à la suite d'une réclamation ou d'une enquête des commissaires. Toute modification éventuelle du résultat officiel, incluant tout changement apporté aux résultats à une date ultérieure, ne sera pas prise en compte.
- 3) Les paris placés au PD seront réglés au Prix de Départ de l'industrie (PD). Les paris placés aux Prix Initiaux (PI) seront réglés au prix PI pris. Dans les cas où aucun PD de l'industrie n'est disponible, les paris au PD seront réglés au dernier prix PI disponible avant le début de la course. Si aucun PI n'était disponible, les paris au PD seront réglés conformément aux cotes de Pari-Mutuel/Tote US.
- 4) Si aucun PD de l'industrie ne rapportait, aucun PI n'était pris et/ou aucun dividende n'était déclaré par Pari-Mutuel/Tote US, le pari sera réglé comme nul et non avvenu.
- 5) Tous les paris sur les courses US seront réglés conformément au nom du cheval uniquement et les partants couplés ne seront pas pris en compte à des fins de règlement. Par conséquent, lorsque plusieurs chevaux courent avec le même numéro de tapis de selle, un pari sur un tel cheval est considéré comme un pari sur la sélection nommée uniquement et n'inclura aucune autre sélection avec le même numéro de tapis de selle.
- 6) Les paris Each Way (gagnant ou placé) seront réglés avec les mêmes termes Each Way utilisés pour les courses en GB et en Irlande, appliqués aux PD et PI correspondants.
- 7) La règle 4 s'appliquera si nécessaire et des déductions seront appliquées conformément aux conditions en vigueur pour les courses au Royaume-Uni et en Irlande.
- 8) Les paris resteront valables dans le cas où les courses ne se déroulent plus sur le turf et/ou dans le cas où les courses devaient se dérouler sur le turf mais la surface a été changée pour de la terre battue ou une piste tout temps.
- 9) Les paris Duo et Trio seront réglés aux dividendes de l'industrie. Si aucun dividende de l'industrie n'était déclaré, Duo et Trio seraient réglés aux dividendes locaux Pari-Mutuel/Tote US.

2. Lévrieris

a. Règles générales relatives aux courses de lévriers

- 1) Toutes les conditions présentes dans cette section font uniquement référence aux courses de lévriers et elles sont prioritaires par rapport à toute autre règle ou condition.

- 2) Unibet publiera normalement les cotes de tous les évènements couverts par BAGS <http://www.bagsracing.com/>. Unibet se réserve le droit d'altérer ses soumissions par l'ajout ou le retrait d'évènements, que la course qui est ajoutée/retirée soit couverte par BAGS ou non.
- 3) Les règlements se baseront sur le résultat officiel émis par le juge. Tout changement après l'annonce d'un tel résultat ne sera pas pris en compte.
- 4) Tous les paris, à l'exception des « paris Ante-Post » seront considérés annulés si une course était abandonnée ou déclarée nulle.
- 5) Toute référence aux heures de départ publiées avec n'importe quelle soumission de pari se rapporte à l'heure officielle de course programmée à l'heure locale. Sauf indication contraire dans les règles de courses de lévriers, tous les paris seront tenus, même en cas de changement éventuel de l'heure de départ de la course.
- 6) Si jamais une course était déclarée comme étant nulle (c'est-à-dire comme si elle ne s'était pas du tout déroulée) et si une nouvelle course avait lieu, tous les paris seront tenus pour les lévriers qui prennent part à cette nouvelle course. Les cotes soumises pour la course n'ayant pas eu lieu seront tenues pour la nouvelle course à moins de l'absence d'un partant, auquel cas tous les paris seront réglés conformément à la Règle 4 de Tattersalls.

b. Pari gagnant et Pari placé

- 1) Un pari « gagnant » est une seule mise sur une sélection choisie qui sera uniquement considérée comme gagnée si le lévrier choisi remporte la course.
- 2) Un pari placé ou « Each Way Betting » (aussi appelé EW) fait référence à un pari où la sélection choisie doit soit remporter, soit être placée dans les conditions de paiement. Le pari est divisé en deux parties (la partie « Gagnant » et la partie « Placé ») d'une mise égale : ainsi un pari EW de €1 coûtera au total €2.
- 3) Tous les paris placés sont régis par les conditions de placement du « Starting Price » (aussi appelé S.P.) Ainsi les conditions de placement (1/4, 1/5 et le nombre de places payé) seront déterminées par le nombre de lévriers partants et non pas par le nombre de partants déclarés lorsque le pari a été fait.
- 4) Voici ci-après les conditions d'un pari placé :

2-4 partants = Gain uniquement
5 à 6 partants = 1/4 les cotes 1, 2
- 5) Tous les paris sur les lévriers ne terminant pas la course seront jugés comme des paris perdus.
- 6) Si le nombre de lévriers finissant la course était inférieur au nombre de conditions de placement comme indiqué précédemment, seuls les partants officiellement placés seront traités comme des sélections gagnantes.
- 7) Tous les triples, doubles de paris placés etc. sont payés gagnant/gagnant, placé/placé.

- 8) Les paris « Each-Way » sont aussi acceptés pour les favoris non désignés « Unnamed Favorites ».
- 9) « Betting Without » fait référence à la possibilité de parier sur le fait qu'un lévrier en particulier pourra terminer à une place précise si les lévriers indiqués étaient exclus du calcul des résultats officiels.
- 10) Les conditions de pari placé ou « Each Way » pour les marchés « Betting Without » seront basées sur le nombre de partants qui prennent réellement part à la course après que les lévriers indiqués sont exclus du montant total ou des partants.
- 11) Les déductions de la Règle 4 de Tattersalls s'appliquent en cas d'absence de partants dans les marchés « Betting Without ».
- 12) Si un lévrier est devenu non-partant après la course, les paris placés sur cette sélection seront déclarés nuls. Les paris sur les partants restants seront soumis à une déduction de Règle 4.

c. Cotes - De tableau et Au départ

- 1) Il est possible de sélectionner à partir de deux (2) options de cotes : la cote lors du placement ou bien la cote de départ (SP). Le SP fait référence aux cotes de la sélection choisie au début de la course. Si un pari était disponible pendant la course, le SP serait calculé en fonction des dernières cotes disponibles pour la sélection. Il faut également noter que le SP n'est pas disponible pour les paris « Ante-Post » (AP).
- 2) Les alternatives aux SP, cotes de tableau (ou « Board Prices » (BP)) ou « Industry Prices » (IP) sont généralement connues environ 5 minutes avant la course. Tout pari, autre que BP ou IP SP, engendrera un règlement basé sur la cote acceptée lors du placement du pari et il sera également assujéti aux autres règles indiquées dans cette section.
- 3) Les paris sont acceptés dans des courses de deux (2) partants ou plus pour les sélections désignées aux « Cotes de tableau/affichées » telles que transmises à nos services par le service officiel d'informations (PA - Press Association).
- 4) Si une cote erronée était transmise, tous les paris pris ayant des mauvaises cotes seront réglés comme étant nuls et les mises seront remboursées.
- 5) Toute référence aux délais, disponibilité des cotes etc. est indicative uniquement et n'est aucunement exécutoire. Unibet se réserve le droit d'altérer les délais, les cotes émises ainsi que de suspendre la disponibilité d'une course ou option de pari à sa seule discrétion.

d. Pari sur le favori anonyme

- 1) Les paris sont acceptés sur le « Unnamed Favourite » uniquement. Le « Unnamed Favourite » (fav) fait référence aux sélections qui sont déterminées sur la base suivante :

- a. Le cheval qui est donné dans le SP aux cotes les plus basses est considéré être le « Unnamed Favourite ».
 - b. Si le SP renvoie deux lévriers comme ayant les cotes les plus courtes, le lévrier avec le numéro de programme le plus bas sera jugé « Unnamed Favourite ».
- 2) Sauf indication contraire, si une piste a plus d'une rencontre par jour, le pari fait référence à la réunion prochaine devant avoir lieu après acceptation du pari.

e. Règle 4 de Tattersalls

- 1) Le Règle 4 de Tattersalls s'applique dans les situations lors desquelles un lévrier est retiré ou est officiellement jugé par le starter comme n'ayant pas pris part à la course.
- 2) La Règle 4 de Tattersalls déduit une valeur définie des paris gagnants afin de compenser pour le retrait d'un cheval dans une course spécifique. La taille de la déduction est déterminée par les cotes (Bien avant la course (Early) ou Tableau/Affichées (Board/Show)) que le cheval a lors de son retrait.

3) Déductions sur les cotes des lévriers restants sur les bases suivantes :

<u>Cotes décimales</u>	<u>Cotes en fractions</u>	<u>Déductions nettes</u>
1,12 ou moins	1/9 ou moins	90%
1.13 - 1.19	1/8 - 2/11	85%
1.20 - 1.27	1/5 - 1/4	80%
1.28 - 1.33	7/25 - 8/25	75%
1.34 - 1.44	1/3 - 11/25	70%
1.45 - 1.57	4/9 - 14/25	65%
1.58 - 1.66	4/7 - 13/20	60%
1.67 - 1.83	4/6 - 4/5	55%
1.84 - 1.99	5/6 - 49 - 50	50%
2.00 - 2.24	Evens - 31/25	45%
2.25 - 2.59	5/4 - 39/25	40%
2.60 - 2.79	8/5 - 7/4	35%
2.80 - 3.39	9/5 - 23/10	30%
3.40 - 4.19	12/5 - 3/1	25%
4.20 - 5.40	16/5 - 22/5	20%
5.50 - 6.99	9/2 - 23/4	15%
7.00 - 10.99	6/1 - 9/1	10%
11.00 et plus	10/1 et plus	Pas de déduction

4) Les tableaux présentés ci-dessus incluent les cotes sous le format décimal et en fractions. Si les options décimales ne sont pas couvertes par leur équivalent en fraction, Unibet se réserve le droit d'appliquer les déductions selon la Règle 4 de Tattersalls sur la base du tableau des décimales.

5) Les courses qui impliquent plus d'un retrait seront sujettes à une déduction maximale de 90c par €1.

f. Paris Ante-Post

- 1) Pour qu'un pari soit considéré comme un pari Ante-Post (AP), il doit être fait avant la phase de déclaration finale de course ordinaire.
- 2) Les mises AP sur les lévriers qui ne participent pas à la course ne seront pas remboursées et la Règle 4 de Tattersalls n'est pas applicable, sauf indication spécifique à ce sujet.
- 3) Si au moins l'un des éléments suivants se produit, tous les paris AP seront déclarés nuls :
 - a. Abandon de la course ;

- b. La course est officiellement déclarée nulle ;
 - c. Les conditions de la course sont altérées après que les paris sont faits (selon la définition des règles de Tattersalls).
- 4) À part les éventualités indiquées précédemment, tous les paris AP seront estimés valides, pour autant que la course à laquelle le pari fait référence ait lieu dans les 14 jours complets à partir de la date programmée à l'origine, à moins que d'autres dispositions n'aient été prises.
- 5) Tous les paris AP sont réglés selon la cote et les conditions de placement applicables lors de l'acceptation. Si un pari est accepté avec une mauvaise cote ou conditions de placement, Unibet se réserve le droit, à sa propre discrétion, de régler le pari comme nul et les mises seront remboursées.

g. – pronostics

1. Couplé Ordre et tiercé – Règles générales

- a. Des pronostics sont à disposition et acceptés dans les courses avec trois partants ou plus. Tous les paris pris sur des courses qui ont moins de partants seront réglés comme nuls.
- b. Les tiercés sont acceptés dans les courses où un dividende de tiercé officiel généré par ordinateur est déclaré.
- c. Si aucun dividende de tiercé n'est déclaré, les paris seront considérés comme un couplé dans l'ordre généré par ordinateur sur les sélections choisies comme finissant premier et second, le troisième étant déduit.
- d. Les pronostics sont réglés conformément aux rémunérations des pronostics sur les cotes au départ informatisées. Si pour une raison quelconque une rémunération des pronostics sur les cotes au départ n'est pas donnée, les paris seront considérés nuls.
- e. Les pronostics doivent toujours être nommés. Aucun pari sur des favoris anonymes n'est accepté et si un tel pari était pris par erreur, il serait nul.
- f. Les mises seront remboursées sur les pronostics et les tiercés impliquant un non-partant.

2. Couplé dans l'ordre

Un couplé dans l'ordre correspond à la possibilité de parier sur l'ordre d'arrivée exact des lévriers placés premier et second d'une course.

3. Couplé dans le désordre

Un couplé dans le désordre correspond à la possibilité de parier sur les lévriers placés premier et second d'une course, quel que soit leur ordre d'arrivée. Ce pari coûte deux fois plus qu'un couplé dans l'ordre puisqu'il peut être considéré comme étant 2 paris couplés dans l'ordre.

4. Couplé gagnant

Un couplé gagnant correspond à la possibilité de choisir 3 sélections ou plus dans une course précise. Pour que le pari soit considéré comme gagnant, 2 des lévriers sélectionnés doivent finir à la première et à la seconde place, peu importe l'ordre d'arrivée.

5. Tiercés

Un tiercé correspond à la possibilité de parier sur l'ordre d'arrivée exact des lévriers placés premier, second et troisième d'une course.

6. Tiercé dans le désordre

Un tiercé dans le désordre correspond à la possibilité de parier sur les lévriers placés premier, second et troisième d'une course, quel que soit leur ordre d'arrivée.

h. Pari sur les distances

1. Règles générales (s'appliquent à tous les paris sur les distances)

a. Tous les résultats des paris gagnants sur les distances seront considérés comme la distance officielle déclarée entre le lévrier placé premier et second une fois la ligne d'arrivée franchie.

b. La terminologie suivante est appliquée dans le cas des paris sur la distance :

- « Nez » = 0,05 d'une longueur
- « Courte tête » = 0,1 d'une longueur
- « Tête » = 0,2 d'une longueur
- « Encolure » = 0,3 d'une longueur
- « Demi-longueur » = 0,5 d'une longueur
- « Trois-quarts de longueur » = 0,75 d'une longueur

c. Le nombre maximal de « longueurs » dans chaque course est de 12.

2. Paris sur les distances des « gagnants de rencontres »

a. Les paris sur les distances des « gagnants de rencontres » correspondent à la possibilité de parier sur le total des distances de victoire lors d'une rencontre spécifique.

b. Si une rencontre inclut 1 course ou plus qui sont soit abandonnées, soit déclarées nulles, tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls. Ces dispositions seront instaurées à moins que toutes les offres qui ont été décidées avant l'abandon et qui ne pouvaient pas être changées, quels que soient les événements futurs, rendent possible le règlement de tels marchés. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

d. Unibet, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'offrir des paris faisant référence à un nombre spécifique de rencontres sur une période/journée établie. Si une rencontre établie inclut 1 course ou plus qui sont soit abandonnées, soit déclarées nulles, tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls. Ces dispositions seront instaurées à moins que toutes les offres qui ont été décidées avant l'abandon et qui ne pouvaient pas être changées, quels que soient les événements futurs, rendent possible le règlement de tels marchés. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément au résultat décidé.

3. Paris sur les distances des « gagnants de courses »

a. Les paris sur les distances des « gagnants de courses » correspondent à la possibilité de parier sur la distance de victoire d'une course spécifique.

b. Si aucun résultat officiel n'est déclaré, tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls.

4. Paris sur les distances des « victoires d'un lévrier »

a. Le pari sur la « victoire d'un lévrier » correspond à la possibilité de parier sur un lévrier précis remportant une course établie d'une distance particulière.

b. Si aucun résultat officiel n'est déclaré, tous les paris sur ce marché seront déclarés nuls.

c. Si le lévrier choisi ne remporte pas la course, tous les paris sur ce marché seront réglés comme perdus.

i. Gains maximum

- 1) Bien qu'il puisse exister des situations lors desquelles un paiement potentiel des paris acceptés dépasse les gains maximum autorisés, le paiement net éventuel sera toujours limité aux restrictions indiquées ci-dessous.

- 2) Les limites suivantes s'appliquent sur toutes les sélections qui sont couvertes par un service complet d'informations officielles (par exemple : PA).
- 3) Les sommes indiquées ci-dessus ne sont pas considérées être les montants nets maximum pouvant être remportés en une seule journée. À des fins de clarté, une seule journée correspond aux courses qui doivent commencer entre 00h00 CET et 23h59 CET.

j. Trap Challenge (Défi de la Trappe)

- 1) Le "Trap Challenge" (Défi de la Trappe) est lorsqu'il est possible de parier sur la trappe qui aura le plus grand nombre de lévriers gagnants lors d'une réunion et / ou un nombre déterminé de courses.
- 2) Tous les paris se référant au «Trap Challenge" sont maintenus indépendamment des trappes vacantes, des «réservistes» ou des courses nulles en admettant qu'au moins la moitié des courses prévues a été réalisée et que leurs résultats ont été délivrés.
- 3) Pour le règlement des paris sur le "Trap Challenge" (Défi de la Trappe), si deux ou plusieurs lévriers sont jugés gagnants d'une course, tous les lévriers a la 1ère place (et leurs trappes respectives) seront considérés comme ayant remporté la course spécifiée.
- 4) Si deux ou plusieurs trappes partagent des positions finales, le règlement des paris sera basé sur la soi-disant règle «Dead Heat" selon la définition dans <Section B, Para 5.14>.

E. eSports

1. Modalités de l'accord

A. Introduction

- 1) Le pari eSport est censé englober les jeux vidéo compétitifs à un ou plusieurs joueurs dans une configuration en ligne et/ou hors ligne. Une liste des jeux couverts dans cette section peut être consultée dans la <Section 2> de ces Conditions générales.
- 2) Unibet se réserve le droit d'inclure et de traiter comme eSports, les soumissions portant sur des événements liés à des jeux ne figurant pas dans la clause susmentionnée et qui correspondent raisonnablement à ladite description. Les itérations antérieures ou futures de jeux faisant partie de la même série seront traitées selon les règles relatives à ce jeu en particulier telles qu'elles sont présentes dans ces Conditions générales, indépendamment de toute numérotation et/ou dénomination différente. Dans l'éventualité où un jeu, un événement et/ou une soumission en relation avec celui-ci n'est pas spécifiquement listé dans ces Conditions générales, le règlement de ces soumissions sera basé sur les principes généraux établis dans les Conditions générales.
- 3) En plaçant un pari avec Unibet, le Titulaire du compte convient avoir lu, compris et qu'il adhèrera aux Conditions générales présentes dans cette section ainsi qu'aux autres Conditions générales régissant l'utilisation du site Web de Unibet.
- 4) Sauf indication contraire dans cette section, les règles présentes dans les Conditions générales de Unibet s'appliquent. En cas d'ambiguïté, la priorité sera fixée dans l'ordre suivant :
 - i. Les règles et les conditions publiées conjointement à une soumission et/une campagne ;
 - ii. Règles spécifiques des jeux eSports ;
 - iii. Règles générales du règlement du résultat eSports ;
 - iv. Les Conditions générales de Unibet.
- 5) Si aucun des éléments ci-dessus n'offre une solution adéquate, Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de régler les soumissions sur une base individuelle d'équité, en tentant généralement de respecter les normes, coutumes et définitions de pari acceptées.

B. Règles générales du règlement du résultat

- 1) Lors du règlement des résultats Unibet fera tout son possible pour obtenir des informations de première main (pendant ou exactement après la fin de l'évènement) de la part de l'association organisatrice via la diffusion du jeu et les éventuels compteurs, l'interface du jeu (API) et le site officiel. Si ces informations étaient conflictuelles, contestées et/ou omises d'un visionnement de première main ainsi que de sources officielles et/ou si les informations incluses dans les sources précédentes contiennent une erreur, le règlement de la soumission de pari se basera sur d'autres sources publiques.
- 2) Le règlement des paris n'inclura aucun changement dérivant de et/ou attribuable à, sans toutefois s'y limiter : des disqualifications, des pénalisations, des protestations, des résultats devant la justice et/ou des changements successifs au résultat officiel après la fin de l'évènement et l'annonce d'un résultat, même de manière préliminaire. Pour les paris concernant des compétitions qui se déroulent sur plus d'une manche/niveau (Par ex. : les paris sur des tournois), seules les modifications affectant les paris dont le règlement n'a pas encore été décidé seront prises en considération. L'exemple suivant est fourni en tant que ligne directrice générale sur la façon dont ces paris seraient traités dans des situations comparables : Un pari sur une équipe qui atteindrait les demi-finales d'un tournoi sera considéré comme acquis une fois que l'association organisatrice l'aura considérée comme tel même si la même équipe est disqualifiée du tournoi à une phase ultérieure pour quelque raison que ce soit.

- 3) Quelconque référence à des mots/des objets au singulier s'applique également au pluriel. En tant que tel, le terme « participant », « concurrent » ou similaire doit être compris à la fois comme un individu et comme une équipe représentant une seule entité.
- 4) Bien que toutes les précautions systématiques aient été mises en place afin de représenter l'interprétation la plus fidèle de l'évènement tel que prévu par l'association gouvernante, toute référence à l'ordre dans lequel les participants sont présentés, aux sites, etc. doit être considérée à titre d'information seulement. Le changement de participants à domicile/à l'extérieur ainsi que les sites précédemment annoncés ne seront pas considérés comme des motifs valables pour l'annulation des paris placés.
- 5) Avant ou pendant un évènement/match, Unibet peut décider de montrer les scores, les compteurs et autres statistiques relatives à la soumission, actuels et passés. Il est entendu que Unibet fournit de telles données uniquement à des fins d'information et ne reconnaît ni n'accepte aucune responsabilité quant à l'exactitude de ces données. Toutes les données présentées à cet égard doivent être traitées comme non officielles et toute inexactitude ne sera pas considérée comme un motif valable pour l'annulation des paris placés.
- 6) Si le nom d'un participant/évènement/jeu est mal orthographié et/ou s'il a changé, les paris resteront valables, étant donné qu'il est suffisamment clair et peut être vérifié par des sources fiables, que l'objet sur lequel le pari a été placé est le même que le participant/évènement/jeu prévu.
- 7) Le délai (temps de fin) indiqué sur le site Web doit être envisagé à des fins informatives uniquement. Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de suspendre, partiellement ou entièrement, l'activité de pari à tout moment, lorsqu'il le juge nécessaire.
- 8) Indépendamment des heures de début affichées sur le site, les règles mentionnées dans les Conditions générales de Unibet sur les Paris Sportifs, à savoir celles de la <Section A, Paragr. 2 à 6> concernant la validité ou l'absence de paris placés et/ou acceptés s'applique.
- 9) Sans préjudice et en complément de la clause ci-dessus, Unibet se réserve le droit, à sa seule et unique discrétion, d'annuler des paris dans l'une des éventuelles situations suivantes :
 - i. Unibet est confronté à des délais de réception des flux de données/d'images de l'un(e) de ses sources/fournisseurs, ce qui a pour effet que Unibet présente des cotes ne reflétant pas l'état actuel du pari ;
 - ii. il est raisonnablement évident que des paris ont été placés à partir de comptes qui ont accès à des flux de données/d'images non disponibles à ce moment-là par Unibet ;
 - iii. des paris ont été placés après que tout participant ait acquis un avantage suffisant pour modifier les chances d'une soumission quelconque, même simplement en théorie, sans que lesdites cotes aient été ajustées pour refléter l'état actuel du pari.
- 10) Si un match commence à un horaire différent de celui indiqué sur le site Web, cela ne sera pas considéré comme un motif valable d'annulation des paris, étant entendu que le même match sera le prochain match qui aura lieu pour les deux équipes dans le même tournoi, et qu'il est valable pour la manche/phase initialement prévue.
- 11) Sauf indication contraire, chaque fois que l'association organisatrice jugera utile d'inclure les manches/prolongations supplémentaires, le(s) match(s) de qualification ou les séries de matchs nécessaires afin de déterminer tout classement et/ou résultat de match, Unibet prendra en compte les résultats découlant des matchs/manches/prolongations ajoutés aux fins du règlement des paris faisant référence au match/classement.
- 12) Toutes les soumissions de paris associées à des matchs, ou parties de ceux-ci, qui n'ont pas du tout lieu ou qui bénéficient d'un résultat par forfait seront déclarées nulles. Aux fins de règlement, une action dans un match (ou une partie de celui-ci) est considérée comme ayant eu lieu lorsque l'horloge de jeu a démarré ou lorsqu'un participant effectue une action en jeu liée au match (ou une partie de celui-ci), selon ce qui se produit en premier.
- 13) Les soumissions relatives à des matchs, ou à des parties de ceux-ci, qui sont abandonnées pour quelque raison que ce soit et qu'aucun résultat n'est déclaré par l'organisation officielle dans les 36 heures suivant le début du match, seront remboursées sur les soumissions de pari qui n'ont pas encore été

déterminées. Toutes les soumissions de pari décidées avant l'abandon et qui ne peuvent aucunement être changées, peu importe les événements futurs, seront réglées en fonction du résultat décidé.

- 14) S'il est décidé qu'une rencontre abandonnée (ou une partie de celle-ci) doit être reprise dans les 36 heures suivant l'horaire initial de début, tous les paris placés sur le match initial seront maintenus et seront réglés suivant les résultats du jeu repris.
- 15) S'il est décidé qu'une rencontre abandonnée (ou une partie de celle-ci) devait reprendre depuis le début dans les 36 heures suivant l'horaire d'origine, tous les paris placés sur le match initial et qui ne pouvaient pas être réglés suivant les résultats dérivant du jeu abandonné, seront déclarés nuls.
- 16) Dans l'éventualité où l'un ou l'autre des participants est impliqué dans un match du même tournoi avec un adversaire différent entre le moment de l'abandon et la reprise du match initial, tous les paris en attente sur le match initial seront déclarés nuls indépendamment des résultats obtenus pendant la reprise du match.
- 17) Les soumissions se référant aux résultats d'un tournoi et/ou aux matchs/événements programmés sur une période de 2 jours ou plus resteront valables à condition que ledit événement soit considéré comme terminé et qu'un résultat officiel soit annoncé par l'organisation officielle dans l'année spécifiée, indépendamment de la participation future (ou absence de celle-ci) de tout participant inscrit et/ou annoncé précédemment, sauf indication contraire.
- 18) Dans le cas de matchs qui ne se sont pas terminés avant leur conclusion naturelle et lorsqu'un résultat est émis par une décision de l'association pas plus de 36 heures après le début de l'évènement sans que le jeu ait continué après l'abandon, Unibet utilisera la décision émise comme résultat officiel pour les soumissions détaillant le résultat du match et/ou de la progression du tournoi (par ex. les cotes du match et le participant progressant au tour suivant) étant donné que la décision émise ne change pas le résultat desdites soumissions de pari au moment de l'abandon. Dans ce cas, les mises seront remboursées. (Par ex. L'Équipe A mène 2 Cartes à rien dans un match aux meilleures des 5 Cartes et l'Équipe B s'incline : L'Association déclare l'Équipe A vainqueur du match = le pari est maintenu. Parallèlement, si le même match aux meilleures des 5 Cartes était abandonné sur un score de 1-1 et que l'Association déclarait un des deux équipes comme vainqueur, le pari serait considéré comme nul). Toutes les autres soumissions seront déclarées nulles sauf en ce qui concerne celles dont le résultat a été décidé avant l'abandon et qui ne pourraient pas être changé indépendamment des événements futurs, lesquelles seront réglées conformément au résultat décidé.
- 19) Le règlement des soumissions de paris liées à des compteurs (Par ex. Total de Kills) et toute autre soumission relative à une terminologie spécifique seront décidés conformément à la définition avec laquelle l'organisme de réglementation officiel émet lesdites statistiques. À moins qu'il n'existe une preuve non contradictoire, Unibet ne reconnaîtra aucune plainte qui provient d'une interprétation personnelle de tels termes.
- 20) Lors du placement de paris « Vainqueur compétition » ou « Placé », aucune mise ne sera remboursée sur les participants/dénouements qui ne prennent pas part, qui sont disqualifiés ou qui se retirent d'un événement (avant et pendant) pour quelque raison que ce soit, à moins d'une indication contraire. Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, d'appliquer la règle 4 Tattersalls, telle qu'elle est expliquée dans les Conditions générales de Unibet sur les Paris Sportifs <Section B, Paragr. 6>, à n'importe quelle compétition et cela sera stipulé en corrélation avec la soumission de pari.
- 21) Les soumissions se référant à la performance d'un seul participant lors d'un événement ou d'une période spécifique (comme la progression dans le tournoi de l'Équipe X) exigent que le participant indiqué joue un rôle actif dans au moins une phase ultérieure de l'évènement ou de la période applicable une fois le pari placé et/ou accepté.
- 22) Aucun remboursement de pari ne s'appliquera, même si la victoire à un match/un événement est un participant/un dénouement qui n'a pas été indiqué à des fins de pari. Sur toutes les soumissions de pari,

le détenteur de compte a la possibilité de demander un prix sur un dénouement/un participant non pris en compte. Unibet se réserve le droit, à sa propre convenance, de décliner de telles demandes.

- 23) Les soumissions qui font se confronter les performances de deux participants ou plus au cours d'une compétition/sur une période donnée, seront uniquement réglées en fonction du résultat des participants indiqués, sans prendre en compte les autres participants à la même compétition/au même événement.
- 24) Au cas où un participant était disqualifié/interdit de prendre part à une phase subséquente d'un événement/d'une compétition pour quelque raison que ce soit, ainsi que dans les cas de retrait volontaire, il sera estimé que la disqualification aura eu lieu au moment de l'annonce officielle. Aucune altération ne sera apportée aux résultats précédents, même lors d'une modification suite auxdites actions.
- 25) Lors d'un pari « Vainqueur compétition » ou « Placé », si deux participants ou plus étaient considérés comme ayant obtenu le même résultat et que l'association organisatrice ne distinguait pas dans son classement, la règle de l'ex æquo comme spécifiée dans les Conditions générales de Unibet sur les Paris Sportifs <Section B, Paragr. 5 Clause 14> s'appliquerait.
- 26) Unibet remboursera les mises sur les soumissions comparant les réussites/performances de deux participants pendant une période donnée (Par ex. Meilleure place finale dans le tournoi, Vainqueur du match, Vainqueur de la Carte X) si l'une des situations suivantes s'applique :
 - i. Aucune cote n'a été soumise pour un résultat « match-nul » et aucune procédure permettant de dénouer des égalités/prolongation/manche supplémentaire ne sont utilisées par l'association organisatrice pour solutionner un match/soumission ou pour classer les participants qui ont obtenu le même résultat ;
 - ii. Aucun des participants listés ne joue de rôle supplémentaire dans une phase ultérieure de l'évènement/rôle relatif à celle-ci une fois que le pari a été placé et/ou accepté ;
 - iii. Aucun des participants listés n'est inclus dans le classement applicable ;
 - iv. Aucun des participants listés n'est considéré comme ayant atteint l'exigence spécifiée après que le pari ait été placé et/ou accepté et qu'aucune cote pour un tel résultat n'ait été soumise.
- 27) Les soumissions comparant les réussites/performances de trois participants seront traitées comme détaillé dans la clause ci-dessus, à l'exception du cas où deux participants ou plus partagent la position finale applicable, la règle de l'ex æquo comme spécifiée dans les Conditions générales de Unibet sur les Paris Sportifs <Section B, Paragr. 5 Clause 14> s'appliquerait.
- 28) Les règles sur les paris « Vainqueur compétition » ou « Placé » s'appliquent sur les soumissions comparant les réussites/performances de quatre participants ou plus, à l'exception des soumissions spécifiquement listées comme « Pari de groupe ». Dans de tels cas, les mises seront remboursées si au moins un des participants listés ne participe plus activement pour quelque raison que ce soit après que le pari ait été placé et/ou accepté.
- 29) Sauf si le résultat de la soumission a déjà été déterminé avant que tout changement ne soit annoncé, les paris se référant à une course vers un événement particulier/totaux d'une occurrence en particulier (Par ex. Premier participant à gagner X manches, Plus de/Moins de X cartes jouées) ou les marges/la différence de l'occurrence terminée entre les participants (Par ex. Handicap de la Carte, Score exact de la Carte dans le match) seront déclarées comme nulles si le format du match est entièrement changé de manière à modifier le compte de ces occurrences et leurs cotes respectives, y compris, mais non limité aux cas où le nombre de Cartes programmées passe d'un nombre impair de cartes programmées précédemment annoncées (Par ex., Meilleur des 1/3/5) à un nombre pair de cartes programmées (Par ex., Meilleur des 2/4/6) et vice-versa. Les paris seront valides et seront réglés conformément aux soumissions lorsque la modification annoncée n'est pas pertinente (Par ex., les cotes de match resteront valides si le nombre de Cartes programmées passe de 3 Cartes précédemment annoncées à 5 Cartes), ou que le résultat de la soumission a déjà été déterminé avant que toute modification soit annoncée. L'exemple suivant est fourni en tant que ligne directrice générale sur la façon dont ces paris seraient traités dans des situations comparables : Un pari sur « Gagne la 1ère Carte » reste valide si un match

passe de 3 à 5 Cartes mais un pari sur Plus de/Moins de X Cartes au total dans le match serait considéré comme nul lors d'un scénario similaire.

- 30) Si Unibet soumet des cotes et des lignes de façon erronée basées sur un nombre différent de Cartes/Parties/Manches comparé au nombre programmé desdites instances, le règlement des soumissions se référant à une course vers un événement particulier/totaux d'une occurrence en particulier (Par ex. Premier participant à gagner X manches, Plus de/Moins de X cartes jouées) ou les marges/la différence de l'occurrence terminée entre les participants (Par ex. Handicap de la Carte, Score exact de la Carte dans le match) seront déclarées comme nulles si le format du match est complètement différent de manière à modifier le compteur de ces occurrences et leurs cotes respectives, y compris, mais non limité aux cas où le nombre de Cartes programmées est calculé d'après un nombre impair de cartes programmées précédemment annoncées (Par ex., Meilleur des 1/3/5) lorsque le match est programmé pour un nombre pair de cartes programmées (Par ex., Meilleur des 2/4/6) et vice-versa. Les paris seront valides et seront réglés conformément aux soumissions lorsque la disparité n'est pas pertinente (Par ex., les cotes de match resteront valides si le nombre annoncé de Cartes programmées est de 3 au lieu des 5 Cartes stipulées), ou que le résultat de la soumission a déjà été déterminé avant que toute modification soit annoncée. L'exemple suivant est fourni en tant que ligne directrice générale sur la façon dont ces paris seraient traités dans des situations comparables : Un pari sur « Gagne la 1ère Carte » reste valide si un match est listé comme 3 au lieu de 5 Cartes mais un pari sur Plus de/Moins de X Cartes au total dans le match serait considéré comme nul lors d'un scénario similaire.
- 31) Lors d'évènements spécifiques, il est possible que Unibet décide, à sa seule et unique discrétion, de soumettre à des fins de paris une sélection moindre de participants qui pourrait inclure des options de pari telles que « Tout autre », « le Champ » ou similaire. Cette option inclut tous les participants qui ne font pas partie de la liste sauf ceux mentionnés spécifiquement comme disponibles. Unibet se réserve le droit de lister/spécifier plus de participants plus tard. Si ces participants nouvellement désignés deviennent le résultat gagnant, ils seront considérés comme n'ayant pas été inscrits sur la liste jusqu'au moment où ils ont été effectivement présentés sur la liste et réglés en conséquence.
- 32) Les soumissions se référant spécifiquement à la performance d'un seul participant lors d'un événement ou d'une période en particulier (Par ex. Équipe X vs le Champ ou alors Vainqueur sans l'Équipe X) seront considérées comme nulles si les participants mentionnés n'arrivent pas à jouer un rôle actif dans au moins une phase ultérieure de l'évènement ou de la période applicable une fois le pari placé et/ou accepté.
- 33) Si un match commence avec un nombre de joueurs différent de celui inclus dans le règlement de l'évènement (Par ex. : Une des équipes débute un match avec seulement 4 joueurs au lieu des 5 joueurs programmés), tous les paris seront déterminés comme nuls. Dans le cas où l'une ou l'autre équipe perd momentanément et/ou définitivement pendant le match un nombre quelconque de joueurs, après que le match ait commencé avec le nombre stipulé de participants selon le règlement de l'évènement, les paris resteront valides.
- 34) Les paris sur les matchs/événements où figurent des participants qui utilisent un pseudo différent/mauvais ou qui utilisent un soi-disant « compte schtroumpf » resteront valides, à condition qu'il ne devienne pas raisonnablement évident que le participant utilisant ce pseudo en particulier ne soit pas celui escompté. Dans ces cas, les paris seront réglés comme annulés.
- 35) Les paris sur une équipe sont considérés comme valides indépendamment des individus utilisés comme participants par ladite équipe. Si l'association organisatrice estime qu'il est permis à une équipe de jouer avec un participant « stand-in » ou un joueur de remplacement, tous les paris seront considérés comme ayant un résultat officiel.
- 36) Toute forme de qualification avant le tournoi principal (le cas échéant) est considérée comme étant une partie valide de cette compétition. Ainsi tout participant qui est éliminé lors de la phase de qualification sera considéré comme perdant par rapport aux personnes estimées pré-qualifiées ou ayant réussi la phase de qualification.

- 37) Dans le cas de paris où il est fait référence à des périodes, elles doivent être interprétées de la manière suivante : « Dans les 30 premières minutes » inclura tout ce qui a lieu jusqu'à 0 heures 29 minutes et 59 secondes ; « Entre 10 à 20 minutes » inclura tout ce qui se produit depuis 10 minutes et 0 secondes jusqu'à 19 minutes et 59 secondes.
- 38) Tous les paris faisant référence à la durée représentent le temps réel passé sur la carte/manche/événement, selon le cas. Par exemple, un pari sur Plus de 30,5 minutes sur une Carte sera réglé comme Terminé une fois que les 30 minutes et demie se sont passées sur la carte spécifiée.
- 39) Toute référence à la catégorie « Gagnant » et/ou « Supérieure » restera valide même si les Cartes et/ou d'autres avantages sont attribués à tout participant via les règles de l'évènement.

2. Règles spécifiques à un jeu

A. Call of Duty

(i) Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(ii) Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.</i> • <i>Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions</i>

	<p><i>impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i></p>
(iii) Total de Cartes	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées. • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv) Handicap Carte	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v) Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • Toute Prolongation/Carte supplémentaire nécessaire pour décider du résultat du match (ou une partie de celui-ci) ne sera pas considérée comme des motifs de règlement. • Toutes les Cartes programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi) Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de paris se référant à la durée inclura également le temps nécessaire pour terminer toute prolongation/Cartes supplémentaires nécessaires pour terminer le match (ou une partie de celui-ci) auquel la soumission fait référence. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le

		<p>résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Carte X	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides.
(viii)	Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(ix)	Ace	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari se rapporte au fait de savoir si un seul participant est crédité d'avoir tué à lui seul toute l'équipe adverse à n'importe quelle manche du match, ou une partie de celle-ci, tel que spécifié dans la soumission. • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(x)	Kills	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.

(xi) Kills du joueur

- *Le pari se réfère au nombre de tués pour lesquels le joueur spécifié est crédité dans le match, ou une partie de celui-ci, tel que spécifié dans la soumission.*
 - *Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.*
 - *Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.*
-

B. CS : GO

(i) Cote du match

- *Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.*
 - *La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.*
 - *La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.*
 - *Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.*
-

(ii) Résultats de séries

- *Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.*
 - *Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.*
 - *La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.*
 - *La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.*
 - *Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.*
-

(iii) <i>Total de Cartes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv) <i>Handicap Carte</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v) <i>Score exact</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Toute Prolongation/Manche supplémentaire nécessaire pour décider du résultat du match (ou une partie de celui-ci) ne sera pas considérée comme des motifs de règlement. • Toutes les Cartes programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi) <i>Carte X</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides.
(vii) <i>Nombre total de Manches</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match. • Si une référence est faite dans la soumission à « Achat complet », l'« Achat complet » doit être effectué pour que les paris soient valides. • Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) manches à des fins de règlement.
<p>(viii) Handicap Manche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match. • Si une référence est faite dans la soumission à « Achat complet », l'« Achat complet » doit être effectué pour que les paris soient valides.
<p>(ix) Manche X</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Si une référence est faite dans la soumission à « Achat complet », l'« Achat complet » doit être effectué pour que les paris soient valides. • La Manche listée doit être terminée pour que les paris soient valides.
<p>(x) Premier X/Premier à X</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. • Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute

		<i>poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(xi)	<i>Kills</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations/Manches supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i> • <i>Le règlement inclura quelconque tué survenant après qu'une bombe explose ou soit désamorcée entre deux manches.</i>

C. Dota 2

(i)	<i>Cote du match</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ».</i> Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(ii)	<i>Résultats de séries</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.</i> • <i>La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(iii)	<i>Total de Cartes</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ».</i> Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • <i>Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été</i>

		dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv)	Handicap Carte	<ul style="list-style-type: none"> La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Cartes programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Carte X	<ul style="list-style-type: none"> La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides. Une Carte qui se termine par « abandon » par l'une ou l'autre équipe sera considérée comme terminée et les paris seront réglés conformément.
(viii)	Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(ix)	Kills/Kill-streak	<ul style="list-style-type: none"> Tous les paris relatifs aux Kills/Kill-streak ne prendront en compte que les tués infligés par les participants adverses, le cas échéant. Les tués infligés par autre chose non contrôlé par les participants adverses ne compteront pas à des fins de règlement. Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(x)	Rampage/ Ultra-Kill	<ul style="list-style-type: none"> Tous les paris relatifs à Rampage/Ultra-Kill ne seront considérés que comme ayant survécu que si cela est annoncé lors du match (ou partie de celui-ci, auquel le pari se réfère) par le biais de la bannière à l'écran. Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(xi)	Assists	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été

	<p>déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) assists à des fins de règlement.
(xii) Buildings	<ul style="list-style-type: none"> • À des fins de règlement, ce qui suit est classé comme « Buildings » (Bâtiments) dans le jeu : Garnisons, Temples et Tours. Une destruction « refusée » d'un des bâtiments mentionnés ci-dessus sera aussi prise en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(xiii) Occurrences du jeu, items et PNJ	<ul style="list-style-type: none"> • À des fins de règlement, les soumissions liées aux items suivants, occurrences du jeu et PNJ requièrent que toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. • Aegis • Racheter • Courier • Divine Rapier • Mega-creeps • Atteindre le plafond de niveau • Roshans • Unibet se réserve le droit d'inclure à côté des autres occurrences de jeu ci-dessus, des objets et PNJ non listés ci-dessus autant qu'ils correspondent raisonnablement aux mêmes catégories que ci-dessus.

D. Dragon Ball

(i) Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières Parties programmées doivent débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Parties attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(ii) Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.

	<ul style="list-style-type: none"> • La première Partie programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(iii) Nombre total de Parties	<ul style="list-style-type: none"> • La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv) Handicap Parties	<ul style="list-style-type: none"> • La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v) Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi) Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. • Toute Partie attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.

(vii) Partie X/Manche X	<ul style="list-style-type: none"> La Partie/Manche listée (le cas échéant) doit être terminée pour que les paris soient valides.
(viii) Nombre total de Manches	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match. Toute Partie/Manches attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » seront considérées comme « 0 » (zéro) manches à des fins de règlement.
(ix) Handicap Manche	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.

E. FIFA

(i) Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats seront réglés en fonction du résultat obtenu pendant le temps réglementaire. Sauf indication contraire dans la soumission, les résultats obtenus lors des Prolongations ne seront pas considérés à des fins de règlement. La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(ii) Équipe se qualifiant	<ul style="list-style-type: none"> Si des Prolongations sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission, et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.
(iii) Nombre total de buts	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats seront réglés en fonction du résultat obtenu pendant le temps réglementaire. Sauf indication contraire dans la soumission, les résultats obtenus lors des Prolongations ne seront pas considérés à des fins de règlement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(iv) Handicap	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats seront réglés en fonction du résultat obtenu pendant le temps réglementaire. Sauf indication contraire dans la soumission, les résultats obtenus lors des Prolongations ne seront pas considérés à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auxquelles la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(v) Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats seront réglés en fonction du résultat obtenu pendant le temps réglementaire. Sauf indication contraire dans la soumission, les résultats obtenus lors des Prolongations ne seront pas considérés à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auxquelles la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides.

F. Hearthstone

(i) Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Si une Partie devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Partie initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Partie rejouée serait considéré à des fins de règlement.
(ii) Nombre total de Parties	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières Parties programmées doivent débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Parties attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement. • Une Partie rejouée du fait d'une égalité ne comptera que comme 1 Partie. • Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iii) Handicap Parties	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières Parties programmées doivent débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Parties attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Si une Partie devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Carte rejouée serait considéré à des fins de règlement. • Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv) Partie X	<ul style="list-style-type: none"> • La Partie listée doit être terminée pour que les paris soient valides.
G. Heroes of the Storm	
(i) Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(ii) Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi. • La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(iii) Total de Cartes	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la

		<p>catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv)	Handicap Carte	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Cartes programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. • Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Carte X	<ul style="list-style-type: none"> • La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides.
(viii)	Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(ix)	Kills/Kill-streak	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les paris relatifs aux Kills/Kill-streak ne prendront en compte que les tués infligés par les participants adverses, le cas échéant. Les tués infligés par autre chose non contrôlé par les

		<p>participants adverses ne compteront pas à des fins de règlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(x)	Occurrences du jeu, items et PNJ	<ul style="list-style-type: none"> • À des fins de règlement, les soumissions liées aux items suivants, occurrences du jeu et PNJ requièrent que toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectifs ➤ Atteindre le plafond de niveau <p>Tous les paris relatifs aux objectifs se réfèrent uniquement aux objectifs spécifiques de la carte. Remporter la carte en cours ne sera pas considéré comme un objectif. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unibet se réserve le droit d'inclure à côté des autres occurrences de jeu ci-dessus, des objets et PNJ non listés ci-dessus autant qu'ils correspondent raisonnablement aux mêmes catégories que ci-dessus.

H. League of Legends

(i)	Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(ii)	Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi. • La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions

		<p>impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.
(iii)	Total de Cartes	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(iv)	Handicap Carte	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Cartes programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. À des fins de règlement, l'heure de la partie est considérée comme terminée dès que le Nexus est détruit. • Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Carte X	<ul style="list-style-type: none"> • La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides. Une Carte qui se termine par « abandon » par l'une ou l'autre équipe sera considérée comme terminée et les paris seront réglés conformément.
(viii)	Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute

		<i>poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(ix)	Ace	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari se rapporte au fait de savoir si un seul participant est crédité d'avoir tué le dernier champion en vie de l'équipe adverse.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(x)	Kills/Kill-streak	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les paris relatifs aux Kills/Kill-streak ne prendront en compte que les tués infligés par les participants adverses, le cas échéant. Les Kills infligés par autre chose non contrôlé par les participants adverses ne compteront pas à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(xi)	Assists	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i> • <i>Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) assists à des fins de règlement.</i>
(xii)	Buildings	<ul style="list-style-type: none"> • <i>À des fins de règlement, ce qui suit est classé comme « Buildings » (Bâtiments) dans le jeu : Les Tourelles et les Inhibiteurs, et toute destruction desdits bâtiments sera toujours considérée comme étant infligée par les adversaires.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(xiii)	Occurrences du jeu, items et PNJ	<ul style="list-style-type: none"> • <i>À des fins de règlement, les soumissions liées aux items suivants, occurrences du jeu et PNJ requièrent que toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Barons</i> ➤ <i>Dragons</i> ➤ <i>Atteindre le plafond de niveau</i> ➤ <i>Rift Herald</i> • <i>Unibet se réserve le droit d'inclure à côté des autres occurrences de jeu ci-dessus, des objets et PNJ non listés ci-dessus autant qu'ils correspondent raisonnablement aux mêmes catégories que ci-dessus.</i>

I. Overwatch

(i)	Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats</i>
------------	----------------------	---

découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.

- *La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.*
- *La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.*
- *Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.*

(ii) Résultats de séries

- *Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.*
- *Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.*
- *La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.*
- *La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.*
- *Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.*

(iii) Total de Cartes

- *Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.*
 - *La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.*
 - *Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.*
-

(iv) Handicap Carte	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v) Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • Toute Prolongation/Carte supplémentaire nécessaire pour décider du résultat du match (ou une partie de celui-ci) ne sera pas considérée comme des motifs de règlement. • Toutes les Cartes programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi) Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Le règlement de paris se référant à la durée inclura également le temps nécessaire pour terminer toute prolongation/Cartes supplémentaires nécessaires pour terminer le match (ou une partie de celui-ci) auquel la soumission fait référence. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. • Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant des catégories « Vainqueurs » et/ou « Supérieurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii) Carte X	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides.
(viii) Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le

		<p>résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</p>
(ix)	Kills/Kill-streak	<ul style="list-style-type: none"> • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(x)	Kills du joueur	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari se réfère au nombre de tués pour lesquels le joueur spécifié est crédité dans le match, ou une partie de celui-ci, tel que spécifié dans la soumission. • Si des Prolongations/Cartes supplémentaires sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission (ou d'une partie de celle-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement. • Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.

J. PUBG

(i)	Vainqueur du Match	<ul style="list-style-type: none"> • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • À des fins de règlement, le dernier homme/duo/équipe encore en vie sera considéré comme le vainqueur du match.
(ii)	Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • La pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi. À des fins de règlement, l'homme/duo/équipe qui a accumulé le plus de points pendant les matchs des séries sera considéré comme le vainqueur des séries. Le règlement prendra aussi en considération toute Carte supplémentaire, 1 vs 1 et/ou jeu additionnel que l'association organisatrice peut ajouter pour dénouer des égalités. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>S'il arrivait que, après toute procédure pour dénouer des égalités que l'association gouvernante aurait décidé d'utiliser, la soumission se termine par un résultat nul, ledit résultat n'étant pas disponible comme résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(iii) Durée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère (incluant tout jeu additionnel que l'association organisatrice peut ajouter pour dénouer des égalités) doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(iv) Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(v) Kills	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tous les paris relatifs aux Kills/Kill-streak ne prendront en compte que les tués infligés par les participants adverses, le cas échéant. Les tués infligés par autre chose non contrôlé par les participants adverses ne compteront pas à des fins de règlement.</i> • <i>En règle générale, les kills effectués dans la « zone rouge » ne compteront pas à des fins de règlement alors que les kills infligés par des véhicules (voitures, camions, motos, bateaux et jet-skis) seront attribués à l'équipe qui utilisait ledit véhicule.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>

K. Rocket League

(i) Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un</i>
--------------------------	---

		<i>résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(ii)	Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations sont nécessaires pour décider du résultat de la soumission, et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i>
(iii)	Nombre total de buts	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i>
(iv)	Handicap	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les parties du match auxquelles la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides.</i>
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Si des Prolongations sont nécessaires pour décider du résultat du match (ou d'une partie de celui-ci), et sauf indication contraire dans la soumission, les résultats découlant du temps additionnel seront pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les parties du match auxquelles la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides.</i>

L. Starcraft 2

(i)	Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i>
------------	----------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Carte rejouée serait considéré à des fins de règlement.
<p>(ii) Résultats de séries</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi. • La première Carte programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides. • La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement. • Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Carte rejouée serait considéré à des fins de règlement.
<p>(iii) Total de Cartes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Une Carte rejouée du fait d'une égalité ne comptera que comme 1 Carte. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
<p>(iv) Handicap Carte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La première Carte programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement. • Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Carte rejouée serait considéré à des fins de règlement. • Toutes les Cartes programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés

		<i>comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i>
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Carte rejouée serait considéré à des fins de règlement.
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte rejouée ne serait pas utilisé et uniquement le résultat de la Carte initiale serait utilisé à des fins de règlement. Toute Carte attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Carte X	<ul style="list-style-type: none"> La Carte listée doit être terminée pour que les paris soient valides. Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte initiale ne serait pas utilisé et le résultat de la Carte rejouée serait considéré à des fins de règlement. Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.
(viii)	Premier X/Premier à X	<ul style="list-style-type: none"> Le pari fait référence au premier participant à être crédité comme ayant accompli/atteint le montant indiqué d'une occurrence prédéfinie. À moins qu'un résultat d'égalité (aucune équipe) n'ait été soumis, si aucun des participants n'atteint le montant indiqué, les mises seront remboursées. Si une Carte devait être rejouée du fait d'une égalité, le résultat de la Carte rejouée ne serait pas utilisé et uniquement le résultat de la Carte initiale serait utilisé à des fins de règlement.

M. Street Fighter

(i)	Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> Les premières Parties programmées doivent débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Parties attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ».
------------	----------------------	--

	<p><i>Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(ii) Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.</i> • <i>La première Partie programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(iii) Nombre total de Parties	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i>
(iv) Handicap Parties	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match</i>

est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.

(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les Parties programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.</i>
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent.</i> • <i>Toute Partie attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.</i>
(vii)	Partie X/Manche X	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La Partie/Manche listée (le cas échéant) doit être terminée pour que les paris soient valides.</i>
(viii)	Nombre total de Manches	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i> • <i>Toute Partie/Manches attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » seront considérées comme « 0 » (zéro) manches à des fins de règlement.</i>
(ix)	Handicap Manche	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i>

N. Super Smash Bros

(i)	Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les premières Parties programmées doivent débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Parties attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement.</i>
------------	----------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
<p>(ii) Résultats de séries</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.</i> • <i>La première Partie programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
<p>(iii) Nombre total de Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i>
<p>(iv) Handicap Parties</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de</i>

		<i>l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i>
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Parties programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. Toute Partie attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Partie X/Manche X	<ul style="list-style-type: none"> La Partie/Manche listée (le cas échéant) doit être terminée pour que les paris soient valides.
(viii)	Nombre total de Manches	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match. Toute Partie/Manches attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » seront considérées comme « 0 » (zéro) manches à des fins de règlement.
(ix)	Handicap Manche	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.

O. Tekken

(i)	Cote du match	<ul style="list-style-type: none"> Les premières Parties programmées doivent débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Parties attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement. La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera
------------	----------------------	---

	<p><i>le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i></p>
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(ii) Résultats de séries	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Le pari fait référence au résultat global provenant de toute combinaison de matchs/séries consécutifs valides pour la même manche/phase jouée entre les mêmes participants au sein du même tournoi.</i> • <i>La première Partie programmée dans tous les matchs inclus dans les séries doit débiter pour que les paris soient valides.</i> • <i>La première décision officielle sur le résultat de la soumission émise par l'association gouvernante dans les 36 heures suivant l'achèvement/l'abandon du match sera le facteur décisif pour le règlement des paris, incluant mais non limité aux décisions impliquant des disqualifications, retraits, concessions, etc., qui sera pris en compte à des fins de règlement.</i> • <i>Dans les cas où la soumission se termine par un résultat nul, avec ledit résultat n'étant pas disponible comme un résultat possible pour les paris, les mises seront remboursées.</i>
(iii) Nombre total de Parties	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Parties seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.</i>
(iv) Handicap Parties	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La première Partie programmée doit débiter pour que les paris soient valides, à l'exception de toutes les Cartes attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs ». Dans de tels cas, lesdites Cartes seront prises en considération à des fins de règlement.</i> • <i>Toutes les Parties programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément</i>

		aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.
(v)	Score exact	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Parties programmées normalement doivent être terminées pour que les paris soient valides.
(vi)	Durée	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les parties du match auquel la soumission se réfère doivent être terminées pour que les paris soient valides, sauf si le résultat a déjà été déterminé avant l'interruption du jeu et toute poursuite additionnelle qui ne pourrait pas engendrer un résultat différent. Toute Partie attribuée via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » sera considérée comme « 0 » (zéro) minutes à des fins de règlement.
(vii)	Partie X/Manche X	<ul style="list-style-type: none"> La Partie/Manche listée (le cas échéant) doit être terminée pour que les paris soient valides.
(viii)	Nombre total de Manches	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Plus de/Moins de sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match. Toute Partie/Manches attribuées via les règles de l'évènement aux participants provenant de la catégorie « Vainqueurs » seront considérées comme « 0 » (zéro) manches à des fins de règlement.
(ix)	Handicap Manche	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les Manches programmées doivent être terminées pour que les paris soient valides. Dans le cas où le match est abandonné avant son achèvement naturel et indépendamment de toute décision éventuelle de l'association gouvernante, les paris seront considérés comme nuls sauf si la ligne Handicap sur laquelle le pari a été placé a déjà été dépassée au moment de l'abandon du match. Dans ce cas, les paris seront réglés conformément aux résultats obtenus jusqu'à l'heure de l'abandon du match.